

# Père George Paddington

Témoign de l'Évangile  
dans nos îles

A rectangular white box containing a handwritten signature in black ink. The signature is written in a cursive style and reads "George V. Paddington".

P. Maurice Elder Hyppolite, sdb

2<sup>ème</sup> *Pro manuscripto* : 24 juin 2021

1<sup>er</sup> *Pro manuscripto* : 24 mai 2021

---

Maurice Elder Hyppolite, salésien de Don Bosco, est professeur à l'Institut de Philosophie Saint François de Sales de Port-au-Prince depuis 1998 et à l'Université Pontificale Salésienne de Rome de 2013 à 2020. Ses principaux sujets d'études et de publications sont la philosophie théorique, la relation entre foi et raison, l'histoire de la pensée et de la sainteté en Haïti.



En 1998 il a reçu le « Pierre Toussaint Award » de l'Archidiocèse de New York pour ses recherches sur le Vénérable Pierre Toussaint. Le « Prix Henri de Lubac 2007 » lui a été décerné par l'Ambassade de France près le Saint-Siège pour sa thèse doctorale *Le réalisme de la connaissance comme condition pour l'humanisme intégral de Jacques Maritain*.

En 2005 il a fondé et dirigé *Moun-Revue de philosophie* et collabore depuis 2018 avec le site internet *Notre-Dame du Perpétuel Secours, Patronne d'Haïti* ([ndpshaiti.org](http://ndpshaiti.org)).

---

24 juin 2021

© Salésiens de Don Bosco, Haïti

## INTRODUCTION

En parcourant la correspondance du Vénérable Pierre Toussaint, conservée actuellement à la New York Public Library, nous avons suivi la trace de l'Abbé George J. Paddington depuis son arrivée en Haïti accompagnant Mgr England, évêque de Charleston, jusqu'à ses dernières lettres expliquant ses déboires avec le gouvernement et ses ennuis de santé, donc de 1836 à 1849, avec l'intervalle de son séjour à Rome pour terminer ses études de 1840 à 1845.

Plusieurs éléments obligent à s'intéresser particulièrement à cet ami de Pierre Toussaint, entre autres :

1) Il semble originaire de Cork (ou de Kerry) en Irlande et se présente comme de race noire (et on le dit originaire d'Haïti aussi).

2) Le 21 mai 1836, il est le premier prêtre ordonné en Haïti après l'indépendance de 1804, mais le premier aussi dans la partie de l'ouest de l'île où la hiérarchie catholique espagnole de l'est n'avait pas une présence effective depuis la découverte et le début de la colonisation en 1492.

3) Il est un homme d'une grande piété, très apprécié des fidèles et d'un zèle apostolique surprenant.

4) Il a entretenu une correspondance bien amicale avec Pierre Toussaint.

5) Il était en fait le seul prêtre « recommandable » de la quarantaine de ministres de l'Église qui administraient des cures à l'époque en Haïti.

Il nous fallait trouver des informations sur ses origines et son décès, car après 1848 nous n'avions plus de traces dans la documentation dont nous disposons provenant des études sur l'histoire de l'Église en Haïti ou des Archives de l'Archevêché de Port-au-Prince. Par la suite nous avons pu consulter la correspondance de P. Paddington avec le P. Paul Cullen, Recteur du Collège Irlandais, qui l'a dirigé pendant son séjour à Rome. Cela précisa les données déjà recueillies sans nous fournir les éléments qu'il nous fallait.

Ce n'est qu'en 2019 qu'un ami historien, James A. Sullivan, nous signala les pages en ligne de Bernard Lauwyck qui offraient heureusement une partie des informations que nous cherchions, en particulier la date et le lieu de décès du P. Paddington. Il est mort à Roseau le 22 novembre 1851 dans l'île de la Dominique où il arriva le 28 août 1849, et fut inhumé dans la paroisse S. Pierre de Colihaut dont il assuma la charge.<sup>1</sup>

Le journal *Dominica Colonist* du 22 novembre 1851 indique qu'il serait né à Kerry en Irlande et aurait 50 ans, donc il serait né vers 1801.<sup>2</sup> Le lien avec Cork est aussi affirmé dans plusieurs documents, alors que d'autres le déclarent haïtien et/ou originaire de Saint-Domingue (Haïti), peut-être par ses parents. Il reste donc à clarifier les origines de notre héros : date, lieu et provenance de ses parents, formation et préparation à la prêtrise. Sans oublier la descendance actuelle de sa famille. En tout cas, Paddington lui-même parle de l'Irlande comme sa terre natale, « my native home (Ireland) », et en 1845, sa sœur, Miss Mary Ann S. Paddington, habitait à N 11 Millerd Street, Cork, Ireland.<sup>3</sup>

Avec le P. Paddington, c'est toute une tranche extrêmement intéressante et mouvementée de l'histoire de l'Église en Haïti et dans les Antilles que nous revisitons et qui nous offre bien des éléments pour comprendre le parcours de l'Évangile dans nos îles à travers le cœur de quelques laïcs et rares prêtres touchés par la grâce de Dieu, malgré, envers et contre tout.

Il faudrait approfondir et compléter les recherches pour offrir une biographie digne de ce témoin du Christ.

<sup>1</sup> Cf. LAUWYCK Bernard, *Fr. George(s) Paddington first black priest in Dominica anno 1850 (part 2)* : <<https://dioceses.wordpress.com/2016/04/10/fr-georges-paddington-first-black-priest-in-dominica-anno-1850/>>. Bernard Lauwyck est « Diocesan engineer at Diocese of Roseau » et a publié plusieurs articles en ligne sur l'histoire et l'architecture de l'Église dans l'île de la Dominique.

<sup>2</sup> Cité par LAUWYCK Bernard, *Fr. George(s) Paddington first black priest in Dominica anno 1850 (part 3)* : <<https://dioceses.wordpress.com/category/old-churches-and-chapels/st-peters-church-in-colihaut/>>.

<sup>3</sup> Voir plus loin sa lettre au R. P. Cullen en date du 25 mai 1845, p. 68. Des recherches sur les familles mixtes d'Irlande sont en cours dont les Paddington : <<https://www.irishtimes.com/life-and-style/abroad/telling-the-untold-stories-of-mixed-race-irish-families-in-britain-1.4318992>>.

En attendant que des experts puissent s'y pencher, et dans l'espoir de les stimuler à le faire, nous présentons une compilation des informations que nous avons pu recueillir et la transcription des lettres du P. Paddington actuellement connues de nous.

Quelques-uns de ces documents ont été publiés dans l'annexe XI des *Mémoires de Pierre Toussaint*, avec une présentation générale qui indiquait l'état de nos recherches en 1997.<sup>4</sup> Nous la reprenons maintenant en fonction des éléments nouveaux déjà signalés.

---

<sup>4</sup> Cf. LEE Hannah Farnham Sawyer, *Mémoires de Pierre Toussaint, né esclave à Saint-Domingue (Haïti)*. Trad. de l'anglais. Introduction, notes et annexes du P. Maurice Elder Hyppolite, Pétion-Ville, Bureau de Promotion de la cause de Pierre Toussaint, 1997, p. 195-201.

## 1

## GEORGE PADDINGTON EN HAÏTI : TÉMOIN DU CHRIST PAR DES TEMPS TROUBLÉS

Le P. George Paddington<sup>1</sup> est étroitement associé au processus de normalisation des relations entre le Saint-Siège et la République d'Haïti qui débouchera sur la signature du Concordat en 1860. Ses liens d'amitié avec Pierre Toussaint nous montrent combien ce dernier avait à coeur la situation de l'Église dans sa terre natale.

Sous le gouvernement de Boyer, Mgr John England, évêque de Charleston fut désigné comme Légat du Saint-Siège en Haïti, il arriva à Port-au-Prince le 19 janvier 1834. En 1836 son auxiliaire, Mgr. William Clancy vint en son nom assurer la suite des pourparlers et se fit accompagner d'un jeune candidat au sacerdoce, venu d'Irlande, l'Abbé George Paddington. Ils débarquèrent le 27 février. Dans ses *Notes sur l'Histoire Religieuse d'Haïti*, le P. Cabon le présente tout d'abord ainsi:

Mgr England, à ses autres voyages, conduisit en Haïti un jeune homme de couleur, Georges Paddington, originaire de Saint-Dominique, qui, devenu prêtre, à Rome, revint en 1845 dans le pays et fut curé de la Coupe.<sup>2</sup>

Un peu plus loin il précise que c'est avec Mgr Clancy que George J. Paddington est arrivé:

Pour accompagner Mgr Clancy, il [Mgr England] fit choix lui-même d'un de ses prêtres, le Rev. P. Byrne et leur associa un jeune candidat aux saints Ordres, venu d'Irlande, vraisemblablement : Georges

<sup>1</sup> Il écrit son nom en anglais sans « s » final, comme le prouve le spécimen de signature qui illustre la couverture de ce livre. Mais dans certains documents le nom a été francisé en « Georges », nous respectons les deux graphies suivant le contexte.

<sup>2</sup> CABON A., *Notes sur l'Histoire Religieuse d'Haïti. De la Révolution au Concordat ( 1789- 1860)*. Port-au-Prince, Petit Séminaire Collège Saint-Martial, 1933, p. 189. La Coupe c'est l'ancien nom de Pétion-Ville dans les hauteurs de Port-au-Prince.

Paddington, dont nous avons déjà parlé et que nous mentionnerons encore plus loin.<sup>3</sup>

Une des sources du P. Cabon pour ses notes, c'est un Mémoire rédigé par Pierre André, sénateur de la République d'Haïti sous Boyer, membre de différentes commissions en vue de l'élaboration du Concordat avec le Saint-Siège ; une copie de ce Mémoire se trouve dans les Archives de l'Archevêché de Port-au-Prince. Le P. Cabon cite Pierre André ainsi :

Mgr. England avait emmené en Haïti un jeune étudiant ecclésiastique, homme de couleur, qu'il avait élevé lui-même. Il m'ouvrit, un soir que nous étions seuls dans sa chambre, raconte Pierre André, que ses raisons, en amenant ce jeune étudiant en Haïti, étaient de l'ordonner prêtre devant les Haïtiens, afin de démontrer au gouvernement qu'avec un évêque il pouvait avoir des prêtres indigènes, noirs et jaunes, seul moyen, dit-il, de faire triompher le principe et relever la morale publique dans ce pays. En effet, aux jours fixés, par lui, il éleva Georges Paddington successivement aux Ordres Mineurs, aux Ordres Majeurs, jusqu'au diaconat, dans l'église de Port-au-Prince, en présence d'un public immense ; par confiance, il me livra ce jeune ecclésiastique pour être présenté au Président, ce qui eut lieu : le Président le plaça dans le séminaire que le gouvernement venait d'établir à la Ville-Pétion, sous le P. Roquefeuil, avec un petit traitement de trente piastres par mois, pour vivre jusqu'à ce qu'il fût ordonné prêtre.<sup>4</sup>

Les lettres du P. Paddington à Pierre Toussaint nous permettent d'affirmer qu'il était irlandais, probablement de la ville de Cork comme Mgr England. Mais toute la documentation que nous avons retrouvée dans les Archives de l'Archevêché de Port-au-Prince le présente comme « de couleur » ou « haïtien » ou au moins originaire de Saint-Domingue. En particulier, les *Notes sur la mission haïtienne par le R. P. Tisserant*, cite des lettres de ce dernier à la Propaganda où il affirme qu'il « regardait comme très avantageux l'envoi de M. Georges Paddington qui se trouvait alors à la Propaganda puisque ce prêtre était natif d'Haïti ». Le 11 mars

---

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 242.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 258-259.

1845, dans une lettre au Ministre des Cultes, Beaubrun Ardouin, le P. Tisserant présente les prêtres qui l'accompagnent et dit :

Vous connaissez M. le Ministre, le P. Georges Paddington, notre compatriote si bien apprécié ici ainsi que M. Lamache du diocèse de Constances qui a donné des preuves non équivoques de son zèle et de son amour pour notre race... Je compte m'entendre avec vous sur le choix d'un curé pour la Capitale. Le vœu du peuple semble désigner le P. Georges qui, comme haïtien et excellent ecclésiastique mérite qu'on lui confie cette importante fonction.<sup>5</sup>

Si le P. Paddington est présenté comme haïtien c'est probablement à cause de son premier séjour en Haïti de 1836 à 1840, ou encore parce qu'effectivement ses parents étaient d'origine haïtienne ou saint-dominguaise, de toute évidence nous ne pouvons pas douter qu'il ait eu du sang noir dans les veines comme il l'affirme dans sa lettre au sénateur Pierre André que nous citons plus loin. Les familles mixtes n'étaient pas rares en Irlande.<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE PORT-AU-PRINCE [=ARCHPAP], *Notes sur la Mission haïtienne par le R. P. Tisserant*.

<sup>6</sup> Voir l'exposition virtuelle du « The Mixed Museum » qui fait connaître les résultats actuels de leurs recherches sur les familles mixtes en Angleterre et en Irlande (<<https://mixedmuseum.org.uk/about/>>). L'exposition de 2019 « Mixed Race Irish Families in Britain, 1700-2000 » présente une page dédiée aux Paddington avec des informations sur une famille d'acrobates :

<<https://mixedmuseum.org.uk/amri-exhibition/pablo-and-george-paddington/>>

On y mentionne un certain J. W. Paddington, prêtre catholique, noir originaire de Cork travaillant à New York qui aurait décroché un diplôme de Docteur en Théologie à l'Université de Heidelberg. Il serait le premier noir à obtenir cette distinction dans une Université européenne. Il y a certainement une confusion avec le P. George J. Paddington.

Par contre d'autres indications sont précieuses sur la sœur du P. G. J. Paddington, Mary Ann Paddington, qui aurait épousé un Michael McCarthy à Cork en 1846. En 1849, le P. G. J. Paddington aurait loué une propriété à Michael McCarthy à Cork (n'était-il pas encore à Saint Louis du Sud ou en route vers Trinidad et la Dominique ?). Le « Parish Schools Registry, Cork, 1826 » mentionne un George Paddington (serait-ce le père ou le fils ?) qui dirigeait une école à Miller Street (le nom changea plus tard en Millerd Street). Ce qui nous conduit tout droit à l'adresse fournie au P. Cullen par P. George J. Paddington pour sa sœur en 1845, Miss Mary Ann S. Paddington, qui habitait à N 11 Millerd Street, Cork, Ireland.

De fait, comme nous le prouve sa correspondance avec Pierre Toussaint, avant son arrivée en 1836, l'Abbé Paddington ne parlait ni français ni créole. Il a passé un certain temps à New York et connaissait bien le P. Power, curé de « St. Peter ». Ses relations avec les noirs originaires d'Haïti étaient des plus étroites. Il a été ordonné prêtre le 21 mai 1836 à Port-au-Prince par Mgr. England. Ce dernier est rentré le 30 avril après le retour à Charleston de Mgr Clancy le 5 avril.

Le P. Paddington laissa Haïti en avril 1840 pour se rendre à New York, puis en Irlande, en Angleterre et par la France à Rome où il arriva le 29 septembre 1840. Deux mois après son arrivée à Rome le Saint-Siège recommença les efforts pour essayer de résoudre les difficultés de l'Église en Haïti. Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis fut délégué par le Saint-Siège auprès du gouvernement haïtien en 1841. Il séjourna à Port-au-Prince du 28 janvier 1842 au début de mars. Le P. Cabon nous dit:

Le Légat passa à Rome la fin de l'année 1842 ; en avril 1843, il se mit en route pour rentrer en Haïti au dire du P. Georges Paddington, résidant alors à Rome au Collège de la Propagande, et qui remit à l'évêque divers souvenirs pour ses amis de Port-au-Prince. D'autres relations disent qu'il venait en France au devant des plénipotentiaires haïtiens ; mais le témoignage même de Paddington, confident du Prélat, tranche à nos yeux le différend. À Paris, il apprit la révolution qui exila Boyer, et dut s'arrêter.<sup>7</sup>

Malade, il reprit le chemin de Rome où il mourut le 27 septembre 1843.

Le P. Tisserant, un des fondateurs de la Congrégation du Saint-Coeur de Marie qui fusionnera avec la Congrégation du Saint-Esprit (Spiritains) en 1848, fils d'une famille d'origine haïtienne, fut désigné pour succéder à Mgr Rosati comme Préfet Apostolique.<sup>8</sup>

De Port-au-Prince il écrivait au Vénérable Libermann, Supérieur général de la Congrégation, le 7 février 1844 :

---

<sup>7</sup> CABON A., *Notes sur l'Histoire Religieuse d'Haïti*, p. 309.

<sup>8</sup> Eugène Nicolas Tisserant est né à Paris le 15 novembre 1814. Son père était un pharmacien français et sa mère la fille du Général haïtien Louis Beauvais. Cf. ARCHPAP, *Notes sur la mission haïtienne par le R. P. Tisserant*.

Veillez demander aussi au Préfet de la Propagande que revienne en Haïti un prêtre nommé Georges Paddington, Irlandais, homme de couleur, ordonné par Mgr England lors de sa mission en Haïti, qui était estimé ici pour ses vertus, et a quitté le pays parce que sa conscience ne pouvait se faire aux horreurs qu'il voyait. Ce prêtre, qui jouit de la considération du Préfet, est à Rome, où il est employé et a l'intention de revenir ici aussitôt que les choses iront mieux pour la religion. Dites un mot de cela, je vous prie, au Préfet, afin qu'il ait la bonté de prévenir le prêtre en question qu'il ferait du bien en venant ici, car il ignore que les choses vont mieux ; il nous serait fort utile, il est jeune encore.<sup>9</sup>

Le P. George Paddington se joignit à lui en France. Ils arrivèrent à Jacmel le premier mars 1845 et à Port-au-Prince le 6 du même mois.<sup>10</sup> Mal reçu par le nouveau Ministre des Cultes, Beaubrun Ardouin, il retourna en France. Il désirait que Paddington fut nommé curé de Port-au-Prince et l'avait demandé au Ministre dans une lettre le 11 mars 1845 :

Vous connaissez M. le Minisire, le P. Georges Paddington, notre compatriote si bien apprécié ici [...]. Je compte m'entendre avec vous sur le choix d'un curé par la Capitale. Le voeu du peuple semble désigner le P. Georges qui, comme haïtien et excellent ecclésiastique, mérite qu'on lui confie cette importante fonction.<sup>11</sup>

Beaubrun Ardouin préféra l'éloigner de la capitale comme l'annonce le P. Tisserant à la Propagande, le 5 juin 1845 :

Ces bons ecclésiastiques [PP. Lamache. Paddington et Casta] étaient toujours dans la plus vive affliction, en voyant que le Ministre des Cultes se montre de plus en plus ouvertement hostile à la religion et favorable aux protestants [...]. M. Georges parait aussi découragé :

---

<sup>9</sup> *Notes et documents relatifs à la Vie et à l'Oeuvre du Vénérable François-Marie-Paul Libermann, supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Coeur de Marie*, Tome V. Paris, Maison-Mère, 1936, p. 437. Dorénavant nous citerons cet ouvrage par l'abréviation LIBERMANN.

<sup>10</sup> Cf. *ibid.*, p. 343. Cf. aussi ARCHPAP, *Notes sur la Mission haïtienne par le R. P. Tisserant*.

<sup>11</sup> ARCHPAP, *Notes sur la Mission haïtienne par le R. P. Tisserant*.

cependant il se résigne jusqu'à ce qu'il connaisse les intentions de votre Éminence. Le Ministre vient d'éloigner de la capitale M. Georges, ainsi que M. Casta, qu'il a voulu déplacer; je présume que c'est à cause de l'intérêt que ces Messieurs prennent à la religion.<sup>12</sup>

Le 27 juin 1845 de La Neuville, en France, le P. Tisserant affirmait dans une lettre au Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande:

J'ai laissé, en quittant Haïti, quarante ecclésiastiques environ dans la Partie occidentale de l'île, répartis dans les cinquante-deux paroisses qu'elle renferme. Le plus grand nombre n'ont pas même conservé les livrées extérieures de leur saint état et déshonorent le caractère divin dont ils sont revêtus par une conduite impudique, qui a appris à ne plus rougir du crime et même à s'en glorifier, et par la simonie la plus révoltante, dont je n'oserais confier le détail au papier. Les désordres de quelques-uns, pour être plus cachés, n'en sont pas moins réels. Un petit nombre, c'est-à-dire une dizaine, sont exempts de blâme par rapport aux moeurs et de simonie grave.

En présence de la dépravation de leurs confrères, nous sommes réduits à appeler ces derniers nos bons prêtres, parce qu'ils ne se livrent pas à la prévarication, quoique ce ne soient à tout dire que des ecclésiastiques bien médiocres. Ces prêtres, dont les travaux sont sans fruit, pourraient devenir bons sous un supérieur ecclésiastique dont l'autorité ne serait pas une fiction. Mais il est inutile d'ajouter qu'ils manquent de zèle et cherchent avant tout et presque uniquement leurs intérêts pécuniaires. Je ne ferais exception, en tâchant d'être aussi indulgent que possible, que pour le pieux abbé Georges Paddington et trois autres que j'estime; mais sur la fidélité des trois derniers je n'oserais toutefois assurer à Votre Eminence qu'on aurait lieu de se confier entièrement. Tout ce que je puis prendre sur moi d'avancer, c'est que, d'après ce que j'ai pu remarquer, ils agiraient de concert avec l'autorité ecclésiastique dont ils seraient d'utiles auxiliaires; mais dans les circonstances actuelles on ne saurait se reposer sur eux soit pour la dispensation de la juridiction spirituelle, soit pour les employer comme correspondants. Le prêtre que je préférerais à tous les autres serait le P. Marc Aurèle Cacavelli, prêtre corse, desservant la paroisse de Miragoâne, petite ville à une quarantaine de lieues de Port-au-Prince. Cet ecclésiast-

---

<sup>12</sup> LIBERMANN, p. 622. Le P. Paddington indique dans sa lettre du 27 février 1847 au P. Cullen (voir plus loin, p. 98) qu'il serait arrivé à Saint Louis du Sud depuis un an et dix mois, donc vers la mi-mai 1845.

tique m'a parut bon, a du jugement et du talent ; mais je dois ne pas dissimuler que j'ai quelques inquiétudes sur la pureté de son zèle et son désintéressement, quoique je le préfère à tout autre.<sup>13</sup>

Ainsi le seul prêtre dont la piété et l'honnêteté étaient à l'abri de tout soupçon de tout le clergé d'Haïti, c'était l'ami de Pierre Toussaint. Mais il hésitait beaucoup avant de prendre des décisions et ne voulait pas briguer les honneurs. À l'heure de choisir un vice-préfet pour Haïti, le P. Tisserant conseilla plutôt de former une commission ecclésiastique composée des PP. Percin, Lamache et George, qui, au besoin, se consulteraient par lettres sur l'admission et le rejet des sujets car à son avis :

Pour Haïti, s'il faut un vice-préfet exerçant dans le pays, il faudra nommer M. Percin. Il a contre lui son inexpérience du saint ministère et sa grande activité ; mais il est de couleur, d'un âge mûr, connaissant parfaitement le caractère des gens. Le P. George Paddington étant incapable complètement, je ne suis pas d'avis de le mettre dans cette charge que, du reste, son humilité et ses goûts lui feraient refuser probablement; ce serait peut-être un second Mgr Barron<sup>14</sup> pour brouiller tout. Mais je souhaiterais qu'on patientât avant de rien faire, d'autant plus que l'autorité du vice-préfet ne sera pas reconnue, selon toutes les apparences.<sup>15</sup>

Les dernières informations que nous fournit le P. Cabon sur le P. Paddington sont les suivantes :

---

<sup>13</sup> CABON A., *Notes sur l'Histoire Religieuse d'Haïti*, p. 353-354 (Cf. LIBERMANN, p. 624-625). Quelques années plus tard, en 1861, le P. Pascal, responsable des Spiritains en Haïti écrivait à ses supérieurs : « Je vous remercie tout d'abord des paternelles observations que vous m'adressez dans votre lettre du 30 janvier, mais le besoin de quelques prêtres est si urgent, qu'il nous faut réunir nos efforts et faire une sainte violence au coeur divin de notre Seigneur, à celui de notre bonne Mère et à celui de St. Joseph pour obtenir le plus tôt possible quelques bons prêtres. Pour vous donner, mon T.R. Père, une idée des besoins pressants de ce pauvre et excellent peuple, je vous ferai connaître que pour 60 et quelques paroisses, il n'y a que 36 prêtres, et sur ce nombre, Dieu seul connaît ses véritables et dignes ministres. Je n'ose confier au papier les détails que je tiens de personnes dignes de foi » (Lettre du 23 février 1861), ARCHPAP, *Notes sur le P. Pascal*.

<sup>14</sup> Allusion aux ennuis que les hésitations de Mgr Barron créèrent en 1844 aux missionnaires de la Guinée.

<sup>15</sup> CABON A., *Notes sur l'Histoire Religieuse d'Haïti*, p. 375-376.

À Saint-Louis du Sud, le P. Georges Paddington, nommé par B. Ardouin en 1845, fit coup sur coup deux graves maladies. Se croyant à l'article de la mort, il appela son voisin, le curé de Cavaillon, pour recevoir de lui les derniers sacrements ; il n'en obtint même pas une visite.

*Je suis entouré de prêtres franc-maçons et déréglés d'autre façon encore*, écrivait le P. Georges ; *il n'existe pas entre nous de relations réciproques, il ne peut en exister. Je suis seul.*<sup>16</sup>

Ces informations proviennent de la correspondance du P. Paddington avec le P. Cullen du Collège des Irlandais. Il écrivait en latin dans le texte anglais de la lettre du 25 décembre 1845 : « *Quia circumdatus sum Sacerdotibus qui sunt concubinariis, lib[e]ri muratori etc. etc. Ecce quanto etiam in spiritualibus meis necessitatibus, tristis esse debes !* ». <sup>17</sup>

Le 30 août 1848, J. Chauveau annonce à Pierre Toussaint avoir expédié la lettre que ce dernier avait envoyée au P. Paddington à Saint Louis du Sud par Port-au-Prince. Puis nous n'avions plus aucune trace de ce digne prêtre dont la personnalité se laisse amplement découvrir dans sa correspondance avec le Recteur du Collège Irlandais. Il est d'une foi vive, d'un zèle ardent pour le salut des âmes et pris entre le feu de l'obéissance à ses supérieurs ecclésiastiques et les contre-coups d'une réalité politique et sociale dont il nous permet de suivre les méandres entre la chute de Jean Pierre Boyer comme président d'Haïti (1843) et la montée de Faustin Soulouque (1847). Dans l'intervalle, profitant de la crise politique, la partie de l'est a fait sécession proclamant son indépendance le 27 février 1844 sous le nom de République Dominicaine. Le P. Paddington souligne le rôle de certains ressortissants français dans les troubles de l'île.

Son départ de Saint Louis du Sud et son décès à la Dominique – que nous retracerons au prochain chapitre – ne lui permettront

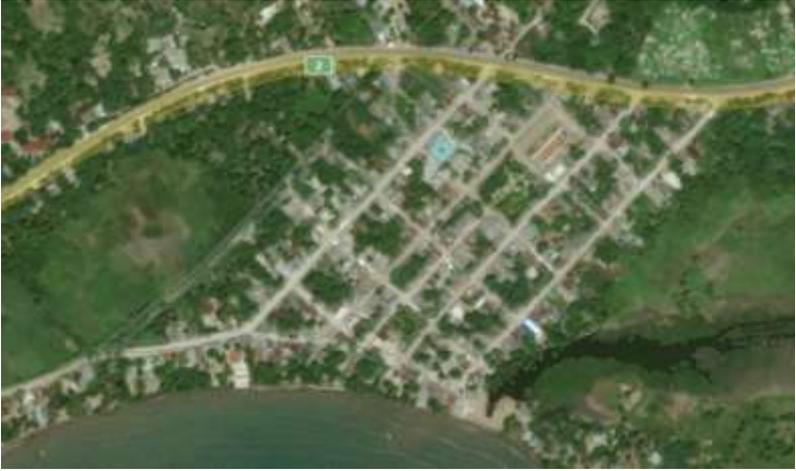
---

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 362-363.

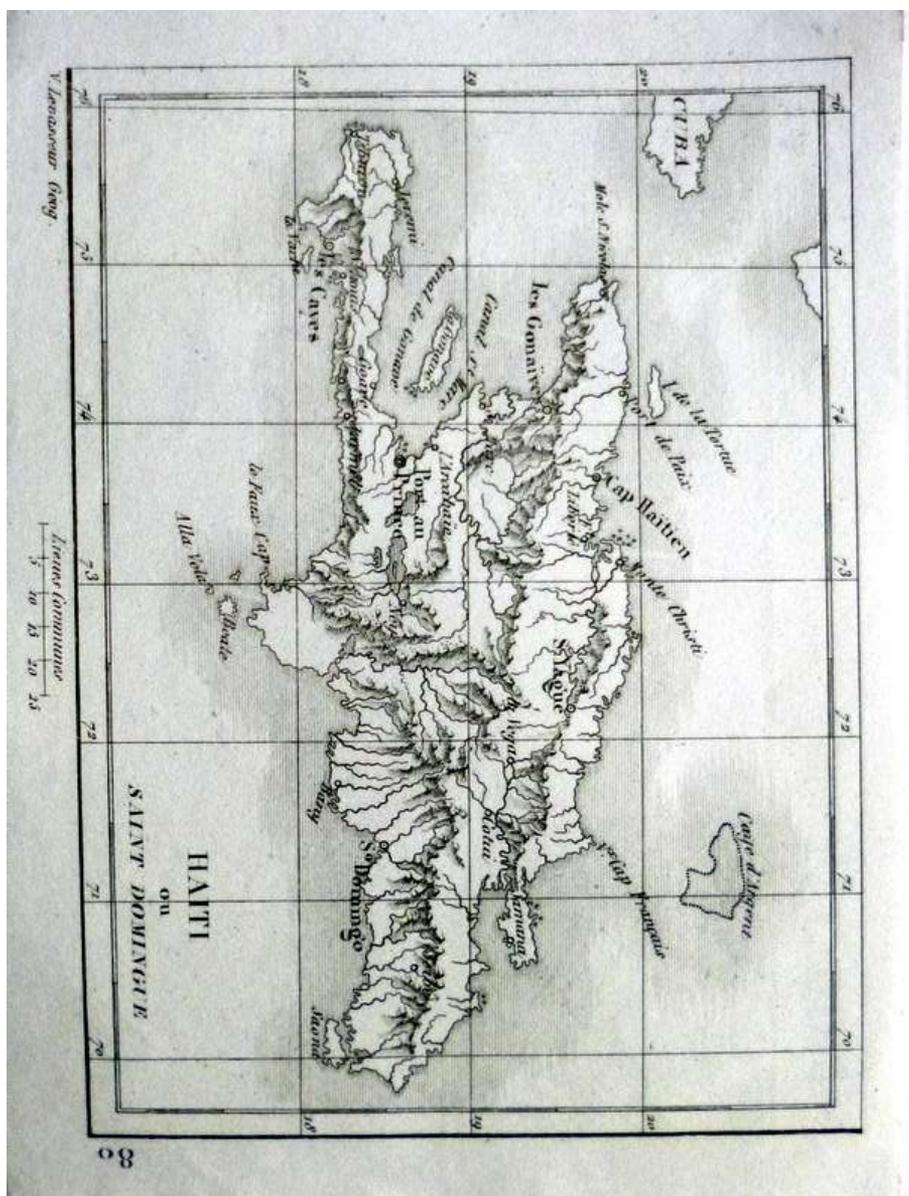
<sup>17</sup> Voir plus loin la lettre au R. P. Cullen en date du 15 décembre 1845, p. 68. « Car je suis entouré de Prêtres qui vivent en concubinage, franc-maçons, etc. etc. Voici mes difficultés même sur le plan spirituel. Tu dois être triste ! ».

pas de voir se concrétiser la normalisation des rapports entre le Saint-Siège et la République d'Haïti par la signature d'un Concordat, le 28 mars 1860, sous le pontificat du Pape Pie IX et la présidence de Fabre Nicolas Geffrard. Mais son dévouement à la cause de ses frères haïtiens au nom du Christ y aura contribué et aura laissé ces traces qu'il nous est permis de suivre encore aujourd'hui car « toujours on fera mémoire du juste » (Ps 112, 6).

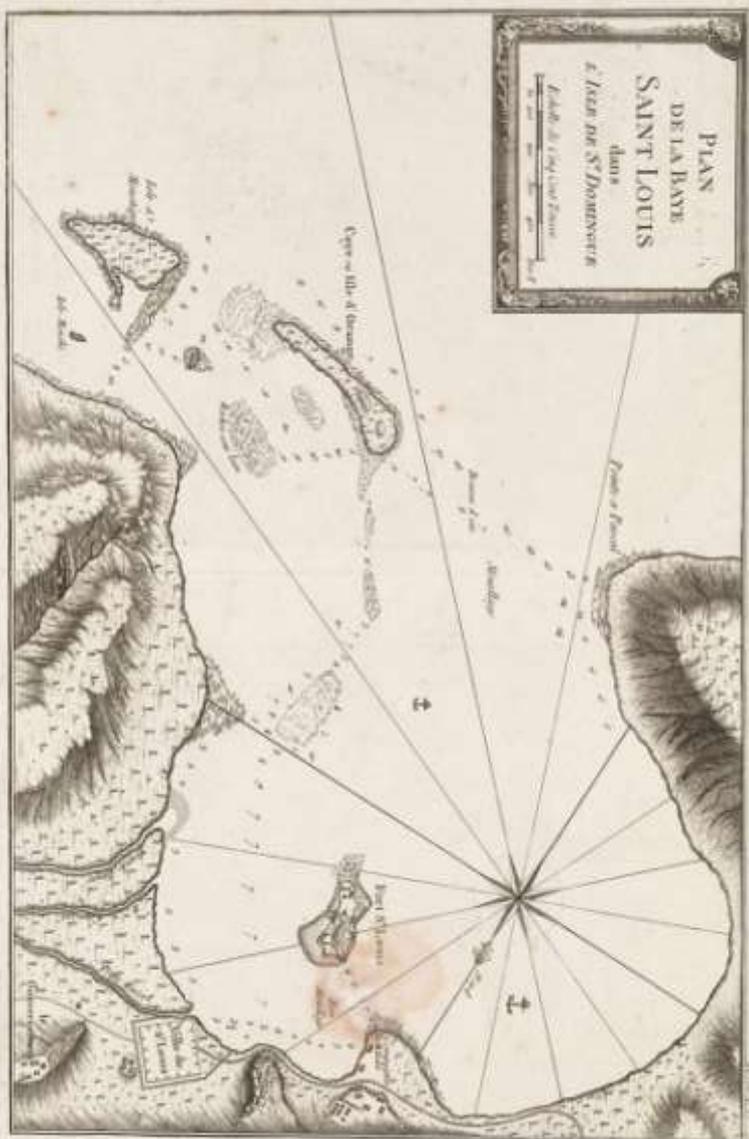




Vues aériennes actuelles de la baie, de la ville et de l'église paroissiale de Saint Louis du Sud



Haïti entre 1804 et 1844





Ruines des forts des Oliviers (ou Pointe de la Compagnie) et Saint-Louis dans la baie de la ville de Saint Louis du Sud, dernière paroisse du P. Paddington en Haïti de 1845 à 1849.

## 2

## **À LA DOMINIQUE RESPECTÉ ET APPRÉCIÉ, IL FAIT BEAUCOUP DE BIEN**

Pour cette dernière étape de la vie du P. Paddington nous puiserons dans les informations publiées par Bernard Lauwyck sur le site du diocèse de Roseau à la Dominique. Nous le remercions pour ce partage du résultat de ses recherches.

En février 1845, lors de son voyage de retour en Haïti avec le P. Tisserant, P. Paddington avait rencontré Mgr Richard P. Smith à l'île de la Grenade. Ce dernier effectuait une visite en qualité de Vicaire Apostolique de Port-of-Spain depuis 1844. Il devint Archevêque de Trinidad en 1850. Avec les énormes difficultés rencontrées en Haïti comme il les raconte au P. Cullen dans sa lettre du 27 février 1847,<sup>1</sup> le P. Paddington a probablement décidé de rejoindre l'évêque irlandais au siège du Vicariat apostolique à Trinidad.

Dans une lettre du 4 novembre 1849 envoyée au Cardinal Frasoni, Préfet de la Propaganda Fide, Mgr Smith annonce que le P. Paddington est arrivé de Saint-Domingue (Haïti) depuis environ deux mois et qu'en attendant les indications du Cardinal, il lui avait donné un poste à la Dominique.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Voir plus loin la lettre au R. P. Cullen en date du 27 février 1847, p. 98.

<sup>2</sup> Voici le texte cité par B. Lauwyck : « Abbé Paddington has arrived here from Santo Domingo, about two months ago. I advised him to write to your Eminence to inform you of everything relating to the Mission of Haiti, and to await orders from your Eminence. I gave him a post on Dominica while he waits. I have just learned that he is doing much good, and that he is respected and esteemed.

Alas! Since the month of January last, we have lost five excellent Missionaries, they unfortunately having been placed in very unhealthy locations, and too far from the care of doctors. But what can I do? In those very locations there are many large Catholic Congregations ».

<<https://dioceseser.wordpress.com/category/old-churches-and-chapels/st-peters-church-in-colihaut/>>.

Mgr John T. Hynes, qui visitait les îles, rapporte dans son journal qu'après avoir vu Mgr Smith le 20 août 1849 dans l'après-midi et repris le bateau dans la soirée pour Grenade, il a rencontré à bord le P. Paddington qui se rendait à la Dominique où il arriva le 28 août. Ce dernier lui confia 20 pièces d'or (« 20 gold pieces ») pour qu'il les remette à sa sœur à Cork. Il s'agit probablement de Miss Mary Ann S. Paddington (selon la lettre au R. P. Cullen en date du 25 mai 1845).<sup>3</sup>

Selon Mgr Smith, le P. Paddington s'est bien installé dans la mission qui lui a été confiée, il est respecté, apprécié et fait beaucoup de bien.<sup>4</sup> Ce jugement est confirmé par l'annonce mortuaire d'un journal local, *The Dominica Colonist*, qui n'était pas obligatoirement favorable aux catholiques, comme il l'était envers les Wesleyens et les Anglicans. Le 22 novembre 1851, on y lisait :

Nous annonçons avec infiniment de peine aujourd'hui la mort du révérend George J. Paddington, Curé catholique romain de la paroisse Saint-Pierre – âgé de 50 ans, survenue au presbytère de Roseau, aujourd'hui à 2 heures, après une courte maladie de huit jours.

M. Paddington était un homme de couleur originaire de Kerry en Irlande. Sa piété et ses vertus dès son plus jeune âge n'ont pas manqué d'attirer l'attention de plusieurs hauts dignitaires de son Église – parmi lesquels on peut citer les évêques de Cork et de Kerry. Plus tard, répondant à l'appel divin, il sacrifia sans hésiter les perspectives les plus favorables de succès mondain et rejoignit ce ministère, dont il fut, jusqu'à la fin de sa vie, un digne ornement et un ouvrier des plus méritants. Après avoir consacré une partie de sa vie à l'étude de la théologie à Rome, il se rendit à Saint-Domingue [aujourd'hui Haïti], mais à cause de la politique despotique et tyrannique du gouvernement de ce pays avec laquelle son esprit libéral et éclairé ne pouvait s'accorder, il partit faire un tour dans les îles, avec l'intention de se rendre ensuite dans son pays natal ; mais après avoir débarqué à Trinidad, il fut amené, à la demande de Sa Grâce l'archevêque de Port of Spain, le Dr. Smith, à modifier sa résolution et à accepter une mission dans cette île, où il est arrivé en septembre 1849. A partir de cette époque, son zèle pour la cause de son Maître fut inlassable, et ses efforts infatigables.

---

<sup>3</sup> Voir plus loin la lettre au R. P. Cullen en date du 25 mai 1845, p. 68.

<sup>4</sup> « I have just learned that he is doing much good, and that he is respected and esteemed ».

En fait, sans aucun doute, sa mort a été précipitée par l'effort pour répondre aux appels des mourants pendant la grippe dans sa paroisse, nuit et jour il les assistait, ayant souvent à parcourir de grandes distances à pied dans la région montagneuse pour administrer les derniers réconforts de la religion.

En tant qu'ecclésiastique, M. Paddington était sans reproche ; en tant qu'ami, il était sincère et dévoué. Pour ceux dont il avait la charge spirituelle, sa perte est irréparable, et pour ses amis, sa mort sera à jamais un sujet de triste méditation.

Le glas annonçant que son esprit avait pris son envol vers la région de l'immortalité n'avait pas plus tôt commencé à sonner qu'il était rejoint par le carillon funéraire solennel de l'église [anglicane] de S. George. C'est comme il se doit. Dans la mort, il n'y a pas de différence: un ministre du Christ est parti vers sa récompense et ses frères dans le Ministère, bien que d'une autre confession, se sont joints pour annoncer le triste événement pour eux mais heureux pour lui.

Ses obsèques seront chantées à l'église [catholique] de la ville, vendredi matin – après quoi sa dépouille sera transportée à Saint Pierre, ses paroissiens ayant demandé qu'il y soit enterré.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> <<https://dioceseser.wordpress.com/category/old-churches-and-chapels/st-peters-church-in-colihaut/>>: « It is with feelings of the deepest regret, that we have this day to record the death of the Revd. George J. Paddington, Roman Catholic Curate of the Parish of Saint Peter – aged 50 years, which melancholy event took place at the presbytery in Roseau, this day at 2 o'clock, after a short illness of eight days.

Mr. Paddington was a colored gentlemen and a native of Kerry in Ireland. His pious and virtuous habits in early life did not fail to attract the notice of several high dignitaries of his Church – among whom we may mention the names of the Bishops of Cork and Kerry. At a later period, yielding to the Divine call he unhesitatingly sacrificed the most favourable prospects of worldly aggrandizement and joined that ministry, of which, to the close of his life, he was a distinguished ornament and most worthy labourer. After having devoted a part of his life to the study of Theology in Rome, he proceeded to St. Domingo [present day Haiti], but in consequence of the despotic and tyrannical policy of the government of that country with which his liberal and enlightened spirit could not agree, he left on a tour through the islands, with the intention of proceeding afterwards to his native country; but having landed in Trinidad he was induced at the solicitation of His Grace the Archbishop of Port of Spain, Dr. Smith, to alter his resolve and to accept a mission in this island, where he arrived in September 1849. From that period this, his zeal in his Master's cause was unremitting, and his exertions indefatigable.

In fact there cannot be any doubt that his death was exacerbated by his exertion in responding to the calls of the dying, during the Influenza in his parish,

En novembre 1924, on pouvait lire dans le Bulletin ecclésiastique de Roseau (*Ecclesiastical Bulletin of Roseau*) :

Paddington devint curé de la paroisse S. Pierre à la Dominique ; mais selon un vague souvenir de la population, il résidait surtout à Dublanc, un assez grand hameau situé à deux ou trois miles au nord du village proprement dit. Son séjour, cependant, fut de courte durée. Deux ans après son arrivée en Dominique, il fut frappé d'incapacité par la maladie. Il mourut avant d'avoir pu recevoir une assistance médicale et fut enterré à l'ombre de la petite église paroissiale construite par son prédécesseur. Sa dépouille se trouve sous le maître-autel de l'actuelle église S. Pierre de Colihaut, construite par la suite.<sup>6</sup>

Si pendant longtemps le P. Paddington fut oublié, aujourd'hui il refait surface comme un témoin de l'Évangile dans nos îles.

« Le monde passe avec ses convoitises ; mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement » (1 Jn 2, 17).

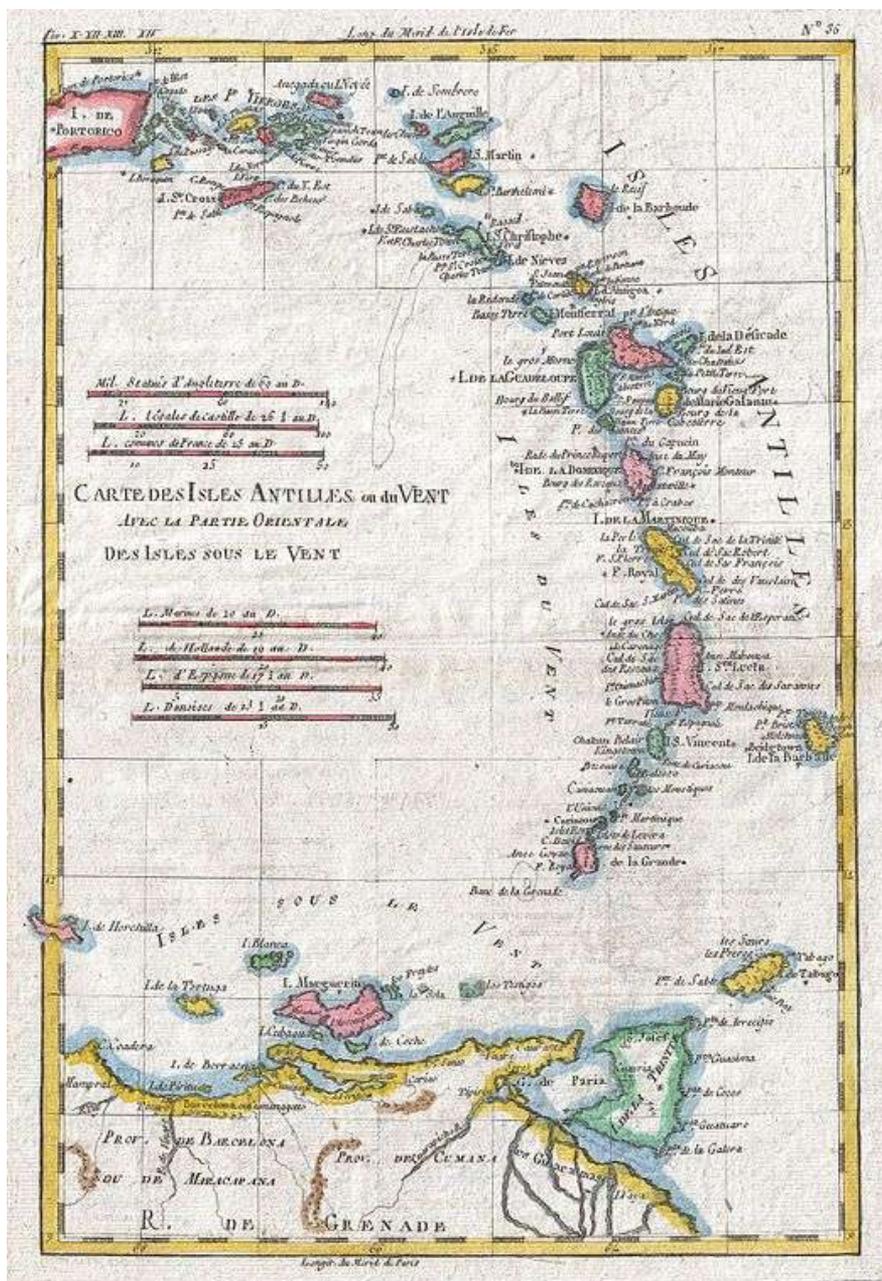
being night and day in attendance, and having often to travel at a great distance on foot to the mountainous parts to administer the last comforts of religion.

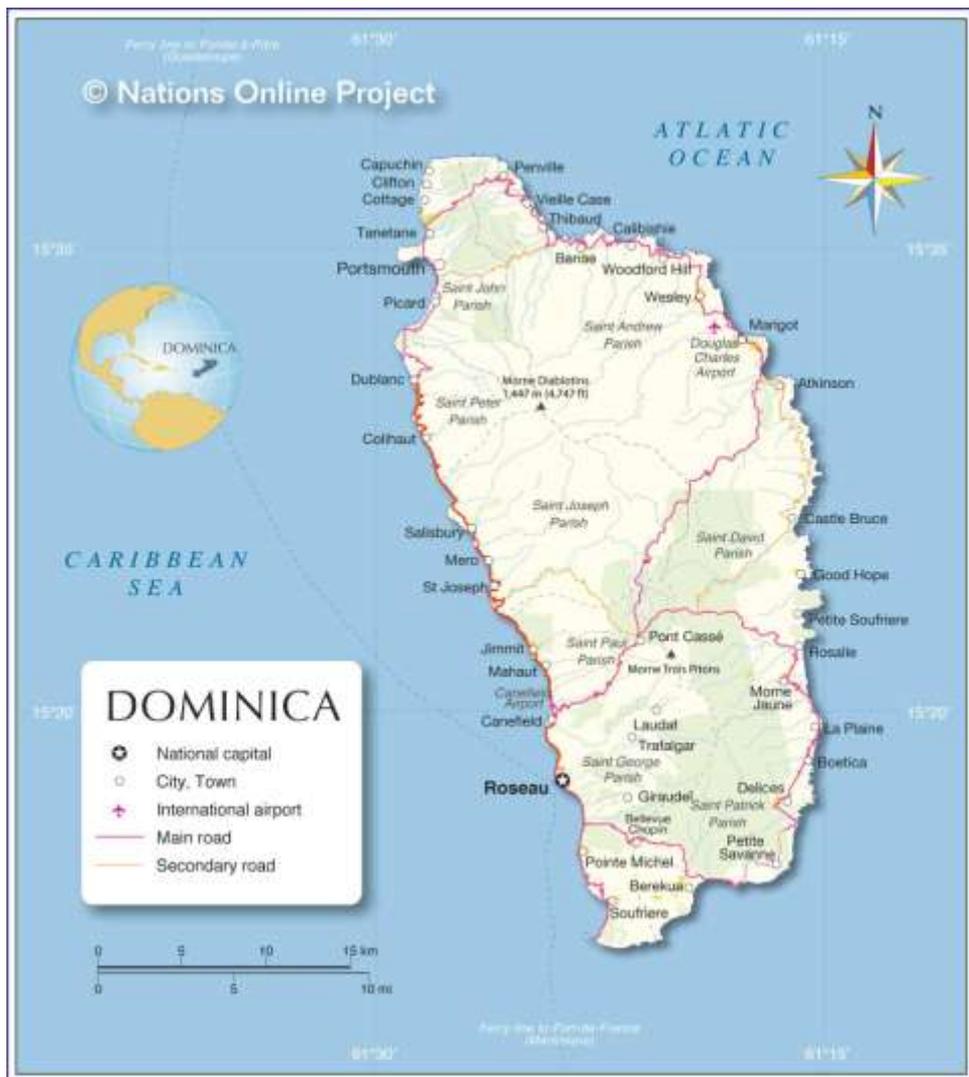
As a clergyman, Mr. Paddington was without blemish; as a friend he was sincere and devoted. To these who were under his spiritual charge, his loss is irreparable, and to his friends, his death must ever be a subject of mournful contemplation.

The Passing Bell announcing that his spirit had winged its flight to the region of immortality had no sooner commenced that it was joined by that of the St. George's [Anglican] Church and a solemn funeral peal was tolled. This is as it should be. In death there is no difference – A Minister of Christ had gone to his reward and his Brethren in the Ministry, although of another denomination, joined to announce to them the mournful but to him blissful event.

His funeral obsequies will be performed at the [Catholic] church in Town, on Friday morning – after which his remains will be conveyed to St. Peter's - His parishioners having requested that he should be there interred ».

<sup>6</sup> *Ibid.* : « Paddington became parish priest of St. Peter's [Parish in Dominica] ; but according to a vague souvenir of the population he mostly resided at Dublanc, a pretty large hamlet some two or three miles to the north of the village proper. His stay, however, was of short duration. Two years after his arrival in Dominica, he became incapacitated by illness. He died before he was able to receive medical assistance, and was buried in the shadow of the little parish church built by his predecessor. His remains are under the High Altar of the present St. Peter church in Colihaut, built in later years ».





# Dominica, Guadeloupe, and Martinique



©2004 J. W. DUKINS  
 Lambert Conformal Projection  
 Standard parallels: 14°42' and 18°12'  
 Scale: 1:1,100,000



L'actuelle église s. Pierre à la Dominique où reposent les restes du P. Paddington.

## 3

**GEORGE PADDINGTON  
VU PAR LES AMIS DE PIERRE TOUSSAINT**

À travers la correspondance de Pierre Toussaint nous pouvons suivre les étapes de treize années de la jeunesse et de la vie sacerdotale du P. George Paddington au service du Seigneur et de son Église en Haïti.

Les témoignages de ces laïcs sont d'une importance capitale pour se faire une idée de la vie réelle des catholiques dans une jeune République marquée par les reflets du gallicanisme de l'Abbé Grégoire, ami des noirs, et la Constitution civile du clergé de la Révolution française, mais surtout qui avait besoin de s'affirmer et de se protéger contre l'ingérence étrangère, tandis que les luttes intestines pour le pouvoir battaient leur plein rendant les investissements éphémères et la vie sociale très instable. Pourtant au fond, tous sont d'accord, il s'agit d'un bon peuple.

Les extraits qui suivent proviennent des lettres que les amis de Pierre Toussaint lui ont écrit et où ils lui parlent à cœur ouvert : Constantin Boyer, Diego Moya, P. J. Chauveau. En toute sincérité ils nous font découvrir le visage du P. Paddington tel que les gens simples et non prévenus le voyaient à l'œuvre dans l'Église.

Nous avons voulu transcrire les manuscrits conservés dans les *Pierre Toussaint Papers* à la Bibliothèque publique de New-York de façon à garder l'allure de l'original. Les folios des pages sont indiqués entre barres obliques recto (r) ou verso (v), les changements de ligne marqués par une barre verticale (numérotée selon les lignes de l'original), enfin des renvois alphabétiques pour les corrections placées à la fin de chaque extrait.

Nous les présentons dans l'ordre chronologique en indiquant aussi l'URL de la page du site internet *Notre-Dame du Perpétuel Secours Patronne d'Haïti* ([ndpshaiti.org](http://ndpshaiti.org)) où la transcription complète de la lettre peut être consultée.

1836 15 juin Lettre de Constantin Boyer

<[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_532\\_PTP\\_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_532_PTP_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf)>

/f1r/ Pt au Pce.<sup>a</sup> Le 15 juin 1836

Mr. et Ami.

[...] monsieur Padintong<sup>b</sup> et<sup>c</sup> souvent à la maison. c'est un charmant | garçon ; il vous fait des compliments. ainsi qu'à votre dame.<sup>d</sup> il a été fait | Prête<sup>e</sup> le mois de mai passé<sup>f</sup> par le Bishop<sup>g</sup> England qui et<sup>h</sup> venu |<sup>20</sup> au Pt au Pce.<sup>i</sup> sortant de Charleston, pour faire ses tournées ; de mission; | Quant à Latibonnite,<sup>j</sup> je ne peut<sup>k</sup> pas encore vous donné<sup>l</sup> des nouvelles, c'est | que ma commère Fine qui pourai<sup>m</sup> me donner des nouvelles de la.<sup>n</sup>

[/f1r/] <sup>a</sup> Port-au-Prince <sup>b</sup> Paddington <sup>c</sup> est <sup>d</sup> dame <sup>e</sup> Prêtre <sup>f</sup> passé <sup>g</sup> l'évêque <sup>h</sup> est <sup>i</sup> Port-au-Prince <sup>j</sup> L'Artibonite <sup>k</sup> peux <sup>l</sup> donner <sup>m</sup> pourrait <sup>n</sup> là.

1836 14 décembre Lettre de Diego Moya

<[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_447\\_PTP\\_Lettres-de-Diego-et-Titine-Moya.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_447_PTP_Lettres-de-Diego-et-Titine-Moya.pdf)>

/f1r/ Port au Prince dec<sup>a</sup> 14. 1836

Monsieur et ami

[...] |<sup>10</sup> J'ai vue<sup>b</sup> au<sup>c</sup> Revrand<sup>d</sup> Paddington<sup>e</sup> qui ma<sup>f</sup> prier<sup>g</sup> vous dire bien des choses | de sa part, et qu,il<sup>h</sup> n'a pas écrit car il y a rien de nouveaux,<sup>i</sup> mais | que à la prochaine occasion il vous écriras.-<sup>j</sup>

[/f1r/] <sup>a</sup> décembre <sup>b</sup> vu <sup>c</sup> le <sup>d</sup> Révérend <sup>e</sup> Paddington <sup>f</sup> m'a <sup>g</sup> prié de <sup>h</sup> qu'il <sup>i</sup> nouveau <sup>j</sup> écrira

1837 25 novembre Lettre de Diego Moya

<[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_648\\_PTP\\_Lettres-de-Diego-et-Titine-Moya.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_648_PTP_Lettres-de-Diego-et-Titine-Moya.pdf)>

/f1r/ Port-au-Prince ce 25 Nov.<sup>a</sup> 1837

Mon cher Ami [...]

/f1v/ [...]

| Mille respect<sup>b</sup> de la part de notre ami, l'abbé Paddington<sup>c</sup>

[/f1r/] <sup>a</sup> novembre

[/f1v/] <sup>b</sup> respects <sup>c</sup> Paddington

1838 8 avril Lettre de Diego Moya

[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_675\\_PTP\\_Lettres-de-Diego-et-Titine-Moya.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_675_PTP_Lettres-de-Diego-et-Titine-Moya.pdf)

/f1r/ Port-au-Prince 8 Avril 1838

A Mr. Piere Toussain<sup>a</sup>

Mon cher Mr ami

[...] le Père<sup>b</sup> Paddington<sup>c</sup> aussi a été bien charmée<sup>d</sup> de | la lettre que vous lui écrivit.<sup>e</sup> il ne saï<sup>f</sup> pas qu'il y a une |<sup>10</sup> occasion qui part. il<sup>g</sup> est a<sup>h</sup> la coupe<sup>i</sup> a<sup>j</sup> deux lieux | d'ici, mais aussitot qu,<sup>k</sup> il viendras<sup>l</sup> en ville sans doute il | vous écrira - il désire savoir<sup>m</sup> les nouvelles | de Lèveque<sup>n</sup> Inland.<sup>o</sup>

[/f1rv/] <sup>a</sup> Pierre Toussaint <sup>b</sup> Le Père <sup>c</sup> Paddington <sup>d</sup> charmé <sup>e</sup> écrivîtes <sup>f</sup> saït <sup>g</sup> Il <sup>h</sup> à <sup>i</sup> La Coupe <sup>j</sup> à <sup>k</sup> qu'il <sup>l</sup> viendra <sup>m</sup> savoir <sup>n</sup> l'évêque <sup>o</sup> England

1838 15 novembre Lettre de Constantin Boyer

[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_546\\_PTP\\_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_546_PTP_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf)

/f1r/ Port au Pce.<sup>a</sup> ~~27 Octobre~~ 15 Novembre 1838.

Mon cher Monsieur et Ami ; [...]

/f1v/ [...] L'abbé Pandington<sup>b</sup> se porte bien, il fait des compt.<sup>c</sup> |<sup>5</sup> à vous ainsi qu'à madame votre Épouse<sup>d</sup> ;

[/f1r/] <sup>a</sup> Port-au-Prince

[/f1v/] <sup>b</sup> Paddington <sup>c</sup> compliments <sup>d</sup> Épouse

1840 29 mars Lettre de Constantin Boyer

[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_554\\_PTP\\_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_554_PTP_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf)

/f1r/ Port au Pce.<sup>a</sup> 29 Mars 1840

Mon cher Monsieur et Ami [...]

/f1v/ [...] | l'abbé Pandington<sup>b</sup> vous fait des compt.<sup>c</sup> ainsi qu'à votre dâme<sup>d</sup> ;

[/f1r/] <sup>a</sup> Port-au-Prince

[/f1v/] <sup>b</sup> Paddington <sup>c</sup> compliments <sup>d</sup> dame

1840 22 avril

Lettre de Diego Moya

<[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_742\\_PTP\\_Lettres-de-Diego-et-Titine-Moya.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_742_PTP_Lettres-de-Diego-et-Titine-Moya.pdf)>

/f1r/ Port-au-Prince le 22 Avril 1840

Mon cher Toussaint

Vous revr<sup>a</sup> célsi<sup>b</sup> par notre ami l'abbé | George J. Paddington\* qui a quit<sup>c</sup> le |<sup>5</sup> Pays attendu<sup>d</sup> qu'il ne pouvais<sup>e</sup> pas exsérser<sup>f</sup> | ses fonctions comme le doi<sup>g</sup> faire un | ministre de Dieu son devoir sacré ce<sup>h</sup> trouve | antravé<sup>i</sup> par des articles de loi qui l'expose<sup>j</sup> | a<sup>k</sup> chaque instant au subordination<sup>l</sup> des juges |<sup>10</sup> qui d'après<sup>m</sup> la règle<sup>n</sup> de notre religion ne sont | pas compétant<sup>o</sup> pour régler un prétre<sup>p</sup> a légard<sup>q</sup> | de son devoir comme ministre de Dieu | cest<sup>r</sup> pour des raisons apeuprés<sup>s</sup> comme cela qui | lui a porté a<sup>t</sup> quitter<sup>u</sup> le Pays. lui meme<sup>v</sup> il poura<sup>w</sup> |<sup>15</sup> mieux vous informer a<sup>x</sup> ce sujet que moi,

[/f1r/] <sup>a</sup> recevrez <sup>b</sup> celle-ci <sup>c</sup> quitté <sup>d</sup> attendu <sup>e</sup> pouvait <sup>f</sup> exercer <sup>g</sup> doit <sup>h</sup> se <sup>i</sup> entravé <sup>j</sup> l'expose <sup>k</sup> à <sup>l</sup> à la subordination <sup>m</sup> d'après <sup>n</sup> règle <sup>o</sup> compétements <sup>p</sup> prêtre <sup>q</sup> à l'égard <sup>r</sup> c'est <sup>s</sup> à peu près <sup>t</sup> à <sup>u</sup> quitter <sup>v</sup> Lui-même <sup>w</sup> pourra

1840 27 mai

Lettre de Constantin Boyer

<[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_556\\_PTP\\_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_556_PTP_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf)>

/f1r/ Port au Pce.<sup>a</sup> 27 Mai 1840

Mon cher Monsieur et Ami.

[...]

/f2r/ Vous savez que l'abbé<sup>b</sup> Pandington<sup>c</sup> s'est | retournér<sup>d</sup> dans son Païs.<sup>e</sup> Je croit<sup>f</sup> quil<sup>g</sup> à passér<sup>h</sup> | à New York ; il est partir<sup>i</sup> sans que j'ai<sup>j</sup> sùe<sup>k</sup> ;

[/f1r/] <sup>a</sup> Port-au-Prince

[/f2r/] <sup>b</sup> abbé <sup>c</sup> Paddington <sup>d</sup> retourné <sup>e</sup> Pays <sup>f</sup> crois <sup>g</sup> qu'il <sup>h</sup> a passé <sup>i</sup> parti <sup>j</sup> j'aie <sup>k</sup> su

1840 22 août

Lettre de Constantin Boyer

<[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_558\\_PTP\\_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_558_PTP_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf)>

/f1r/ Port-au-Prince 22 Août 1840

Mon cher Monsieur et Ami

[...] C'est comme l'abbé | Pandington,<sup>a</sup> il à<sup>b</sup> une grande partie des gens qui la<sup>c</sup> bien régrétté<sup>d</sup> ;

[/f1r/] <sup>a</sup>Paddington <sup>b</sup>y a <sup>c</sup>l'a <sup>d</sup>regretté

1841 30 mars

Lettre de Constantin Boyer

<[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_562\\_PTP\\_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_562_PTP_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf)>

/f1r/ Port au Prince 30 Mars 1841

Monsieur et Ami

[...] Je suis charmé<sup>a</sup> que vous aviez<sup>b</sup> entendû<sup>c</sup> les | nouvelles de  
notre cher père Pantington.<sup>d</sup> Je désir<sup>e</sup> de tous<sup>f</sup> | mon cœur qu'ont<sup>g</sup>  
pourrai<sup>h</sup> lui<sup>i</sup> fait<sup>j</sup> Évêque ;

[/f1r/] <sup>a</sup>charmé <sup>b</sup>ayez <sup>c</sup>entendu <sup>d</sup>Paddington <sup>e</sup>désire <sup>f</sup>tout <sup>g</sup>qu'on  
<sup>h</sup>pourrait <sup>i</sup>le <sup>j</sup>faire

1848 30 août

Lettre de P. J. Chauveau

<[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R2\\_029\\_PTP\\_Lettres-de-P\\_J\\_Chauveau.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R2_029_PTP_Lettres-de-P_J_Chauveau.pdf)>

/f1r/ Port-au-Prince 30 Août 1848

Estimable Monsieur et ami

[...]

| Votre lettre adressée à l'abbé Paddington<sup>a</sup> a été de suite  
| acheminée par la voie de la poste, je pense quelle<sup>b</sup> a due<sup>c</sup> | lui être  
parvenue.

[/f1r/] <sup>a</sup>Paddington <sup>b</sup>qu'elle <sup>c</sup>du

## 4

**LETTRES DU P. PADDINGTON À PIERRE TOUSSAINT  
D'HAÏTI**

Nous transcrivons les manuscrits conservés dans les *Pierre Toussaint Papers* à la Bibliothèque publique de New-York de façon à garder l'allure de l'original, sauf quand il s'agit de la traduction française d'une lettre anglaise. Les folios des pages sont indiqués entre barres obliques recto (r) ou verso (v), les changements de ligne marqués par une barre verticale.

---

Port-au-Prince, le 30 mars 1836<sup>1</sup>

Mon cher ami,

Je prends, avec plaisir, quelques minutes pour vous écrire quelques lignes. Vous serez heureux d'apprendre que je me suis très bien acclimaté maintenant et que je jouis d'une très bonne

---

<sup>1</sup> Voici le texte anglais:

/f1r/ Port au Prince 30 March 1836

My Dear Friend,

I take with pleasure a few moments afforded | me of writing a few line to you. You will be please to hear | that the climate agree with me at present | extremely well and that I am enjoying the best | health. I hope in God you enjoy the same. | It would have given me much pleasure to see | you again in New York but the President | and the Bishop did not wish me to leave | the Country in order to finish my studies | in Rome nor in France. I was ordained | subdeacon on the 13 inct [?] and immediately after | my ordination the President sent to tell | the Bishop that he appoint me as Professor | in the new College at La Coupe, eight miles | from the City. The Bishop returned to | Charlston last week and I remain | here probably for the rest of my life. | The Bishop is to return in October next | and three other Bishop and many Clergy|man are to be appointed. When the Bishop | returns every thing will be regulated and | I believe in another year I am to receive | other orders for I will know something of | the french language in that time.

santé. J'espère, grâce à Dieu, qu'il en est de même pour vous. Cela m'aurait fait grand plaisir de vous revoir encore à New York mais le Président et l'Evêque n'ont pas voulu que je laisse le Pays pour terminer mes études à Rome ou en France.

J'ai été ordonné sous-diacre le 13 courant et immédiatement après mon ordination le Président a fait dire à l'Evêque qu'il m'a nommé professeur au nouveau Collège à La Coupe, à 8 miles de la ville. L'Evêque est retourné à Charleston la semaine dernière et je resterai ici probablement pour le reste de mes jours. L'Evêque doit retourner en octobre prochain avec trois autres Evêques et de nombreux prêtres seront nommés au retour de l'Evêque tout rentrera dans l'ordre et je pense qu'au bout d'un an je recevrai d'autres ordres car je saurai un peu le français à ce moment-là.

Le Pays et le peuple sont, je pense, des plus raffinés et aimables que j'aie jamais rencontrés et je ne doute pas que s'ils sont servis avec dévouement par de bons prêtres et autres maîtres, ils deviendraient le meilleur peuple que je connaisse.<sup>2</sup>

N'ayant plus de temps pour entrer dans les détails à présent, je dois me contenter de ce que j'ai dit mais je vous promets une longue lettre à la prochaine occasion que je trouverai. Je serais très content si vous pouviez venir tous les deux habiter ici! Cela me ferait vraiment plaisir. Vous souhaitant à tous deux tout le bonheur possible ici-bas et dans l'au-delà, je demeure,

Sincèrement vôtre,

Geo. J. Paddington

---

<sup>2</sup> /f1v/ the Country and the people are I think the finest | and the kindest [I] have met with, and I have | no doubt but that if faithfully served by good | ministers of Religion and other instructors they | would become the best people I know of.

As I have no more time to be particular | at present I must content myself with | what I have said but I promise to send | you a long letter the next opportunity | I can be upheld on. I should be very glad | if you both were to come and live here indeed | it would delight me.- Wishing you | both every happiness here and hereafter

I remain yours sincerely | Geo. J. Paddington

Mr. and Mrs. Toussaint |

I expect you will write to me at every | opportunity and Direct for me | at the Seminary La Coupe, to the care | of Revd Mr Casalto Presbetry Port-au-Prince.

J'espère que vous m'écrirez dès que vous en aurez l'occasion en m'adressant les lettres au Séminaire de la Coupe, aux soins du Révérend M. Casalto, au Presbytère de Port-au-Prince.

---

Pétion Ville, Séminaire, 25 juillet 1836<sup>3</sup>

Mon cher ami Toussaint,

J'ai reçu votre aimable lettre du 5 mai des mains de mon ami Guérin et j'y aurais répondu bien avant, mais je n'ai pas pu trouver une occasion avant celle-ci. Je vous suis vraiment reconnaissant et je vous dis mille fois merci à vous et à ma chère amie Madame Toussaint pour votre aimable sollicitude au sujet de ma santé. Dieu merci, elle continue d'être excellente et, en prenant soin, le climat me conviendra toujours.

Je sais que vous serez ravi d'apprendre que j'ai été ordonné prêtre le 21 mai dernier par le révérend Dr England dans l'église de Port-au-Prince. J'ai dit ma première messe le dimanche de la Trinité et soyez assuré que je n'ai jamais oublié mes amis et que je ne peux jamais les oublier chaque fois que je célébrerai les Divins Mystères, parmi lesquels je vous considérerai toujours avec Madame Toussaint comme particulièrement chers à moi.

---

<sup>3</sup> Voici le texte anglais :

/f1r// Pétion Ville Seminary, 25 July 1836

My Dear Friend Toussaint,

I received your affectionate of 5 May from the hands | of my friend Guérin and I would have answered it long | before but could not find an opportunity before this. I feel | really obliged and return a thousand to you and my Dear friend | Madame Toussaint for your kind solicitude about my health | wich thank God still continues excellent and by cared the | climate will always agree with me.

I know you will be delighted | to hear that I was ordained Priest on 21 day of last May by the | Rt. Revd. Dr. England in the Church of Port au Prince. I said my | first Mass on Trinity Sunday and you rest assured that | I did not nor can I ever forget my friends whenever I celebrate | the divine mysteries among whom I shall always consider | you & Madame Toussaint as particularly dear to me.

I now celebrate Mass every | day in the Church at Petion Ville where I remain at present till | the Bishop returns from Rome. I celebrated one Mass for you | and Madame T. about ten days ago.

Je célèbre maintenant la messe tous les jours dans l'église de Pétion-Ville où j'habite actuellement jusqu'au retour de l'Évêque de Rome. J'ai célébré une messe pour vous et Madame T. il y a une dizaine de jours.

Vous pouvez être sûr que j'ai été extrêmement désolé d'apprendre les difficultés de santé de mon cher ami le Dr Power, mais je suis heureux qu'il soit maintenant (je l'espère) tout à fait guéri, car il m'a écrit deux lettres aimables dans lesquelles il mentionne son rétablissement graduel.<sup>4</sup>

J'ai été désolé d'apprendre que le toit de votre Église préférée (Saint Pierre) s'était effondré, Dieu merci ni vous ni aucun de la Congrégation n'y étiez à ce moment, et j'espère que le peuple se manifesterà avec piété et libéralité pour construire un nouveau temple plus élégant à Dieu au même endroit, et sans tarder.

---

<sup>4</sup> You may be sure | that I was extremely sorry to hear of this bad health of my Dear Friend | Dr Power but am glad that he is now (I hope) quite recovered, for | he wrote me two kind letters in which he mentions his gradual | recovery.

I was sorry to hear that the roof of your favorite | Church (St. Peters) had fallen in, thank God that neither | you nor any of the Congregation were in it at the time, | and I hope that the people will come forward with piety & liberality | to build a new and more elegant temple to God in the | same place, and that quickly –

I gave your good wishes to Mr | Constantin Boyer and family his son had a slight fever last | week but is getting better his family send | you their best respects | I never saw Mr. Benoit /f1v/ since I came to Port-au-Prince. I was told that he and his family | left this Country about three weeks ago and returned to live again | in New York, or in some other part of that cursed Land of Slavery N. America |

I have sent an "Imitation of Christ" to Madame Toussaint as a | small tribute hoping it may be acceptable to so good a Friend. I | would also send you something as a memorial of my friendship for | you, but as yet I have seen nothing that I think would please you | but I won't forget some little matter for you as soon as I can | meet it. I pray you to make my best respects to all friends in | New York who may enquire about me –

I hope you will write to me | every time you have an opportunity, and I won't fail to answer | your letters should I get them. And now my dear friend, sending | you and your kind Lady my best wishes and begging the continuance | of your prayer for me. I beg of God to bless you both, and am

Sincerely your friend

Geo. J. Paddington | P.S.

J'ai transmis vos bons vœux à M. Constantin Boyer et à sa famille. Son fils a eu une légère fièvre la semaine dernière, mais il va mieux. Sa famille vous envoie ses meilleurs respects. Je n'ai jamais vu M. Benoît depuis que je suis arrivé à Port-au-Prince. On m'a dit que lui et sa famille avaient quitté ce pays il y a environ trois semaines et qu'ils étaient revenus vivre à New York, ou dans une autre partie de cette maudite terre d'esclavage qu'est l'Amérique du Nord.

J'ai envoyé une « Imitation du Christ » à Madame Toussaint comme un petit hommage dans l'espoir qu'il sera accepté par une si bonne amie. Je vous enverrai aussi quelque chose en souvenir de mon amitié pour vous, mais jusqu'à maintenant je n'ai rien vu qui, à mon avis, vous plairait, mais je n'oublierai pas un petit geste pour vous dès que je pourrai le trouver. Je vous prie de présenter mon meilleur respect à tous les amis de New York qui demandent pour moi.

J'espère que vous m'écrirez à chaque fois que vous en aurez l'occasion, et je ne manquerai pas de répondre à vos lettres si je les reçois. Et maintenant, mon cher ami, vous envoyant, ainsi qu'à votre gentille Dame, mes meilleurs vœux et vous suppliant de continuer à prier pour moi, je prie Dieu de vous bénir tous les deux, et je suis

Sincèrement votre ami,  
Geo. J. Paddington

---

Pétion Ville, le 28 novembre 1837<sup>5</sup>

Mon cher ami,

J'ai été très surpris par le fait que vous ayez négligé de m'écrire pendant si longtemps et ce n'est que récemment que j'ai appris que vous n'écrivez qu'en réponse aux lettres que vous recevez. Je suis désolé que vous ayez pris une telle résolution car elle doit vous priver de beaucoup de contacts, à part la difficile tâche que vous imposez à vos amis d'être toujours les premiers à vous écrire les forçant ainsi à attendre vos réponses qui, quoique très agréables, ne peuvent pas toujours être ce que l'on souhaite le plus. Chacun est obligé par politesse de répondre à une aimable lettre, mais les amis doivent toujours s'écrire à tour de rôle, sans s'astreindre à des formalités.

J'ai longtemps attendu une lettre de vous mais je suis jusqu'à présent déçu. Cependant j'ai été heureux d'apprendre que des lettres adressées par vous sont parvenues à Port-au-Prince et que vous et Madame Toussaint vous portez bien et que vous vous êtes

---

<sup>5</sup> Voici le texte anglais:

/f1r/ Pétion Ville 28<sup>th</sup> Nov. 1837

My dear Friend,

I am not a little surprised that you should have neglected | writing to me for so long a time, and it is only lately that I have | been told that you never write except when written to. I am sorry | that you should have formed to yourself such a resolution, as | it must deprive you of many communications, besides the | hard task you impose upon your friends of always beginning a | correspondance, and thereby forcing them to rest with your replies, | which though ever so agreeable, cannot always be what is most | desired. Everyone is bound in civility to answer a kind letter, but | friends neglect always to write and answer each other alternately | without waiting for formalities.

I have then long expecting a letter from you but am up to this | moment disappointed. However I was rejoiced to hear a few days ago | that there were letters from you in Port-au-Prince, and that you | and Madame Toussaint | were well and remembered me.

I beg to return you sincere thanks for your kind inquiries and | wishes for me, and rest assured that I am equally solicitous | for your health and happiness and of my kind friend Mrs | Toussaint. As to myself, my health, thank God, is excellent, but I am by no | means satisfied with the State of the Church here, and I am | long and anxiously waiting to see if Dr. England exertions | can be effective in bringing about the most desired and

enquis de moi. Je vous remercie sincèrement de votre intérêt et de vos vœux. Soyez assuré que je suis aussi soucieux de votre santé et de votre bonheur, vous ainsi que ma bonne amie, Madame Toussaint.

Quant à moi, ma santé est excellente, grâce à Dieu, mais je suis loin d'être satisfait de l'état de l'Eglise ici et j'attends avec impatience de voir si les efforts du Dr. England réussiront à apporter les changements tant désirés et souhaités, mais desquels je commence maintenant à désespérer. Si ce changement ne devait pas avoir lieu, je ne pourrais évidemment pas rester ici.<sup>6</sup> Je suis anxieux d'avoir des nouvelles du Dr. Power ou à son sujet. Je lui ai écrit il y a environ trois mois ainsi qu'une autre lettre, que je lui avais adressée longtemps auparavant mais il n'a répondu ni à l'une ni à l'autre. J'espère qu'il a bien reçu mes lettres et qu'il n'était pas malade. Je lui écrirai à nouveau aujourd'hui et, par crainte qu'il n'ait pas reçu mes lettres, je vous prie de lui en parler et de lui présenter mes respects et mes meilleurs vœux.

N'oubliez pas que je compte sur vous pour m'écrire chaque fois que vous trouverez un bateau en partance pour Port-au-Prince et, pour l'amour de Dieu, n'attendez pas que je vous écrive pour le faire. Mes responsabilités et mon éloignement de Port-au-Prince m'empêchent d'écrire aussi souvent que je le souhaiterais aussi bien à ma famille que pour mes affaires. Je n'ai pas eu des nouvelles de ma famille depuis six mois.

---

<sup>6</sup> /flv/ most wanted, but of wich I now beging almost to despair. Should | this change not take place, I of course cannot remain here.

I am much anxious to hear of or from Dr Power. I wrote to him | about three months ago, and another letter to him a long time before, but | he has not answered either. I hope he got my letters safe and that | [he] was not ill. I write to him again today, and for fear he should not | have received my letters, please to tell him and present him my best | respects and wishes.

Remember that I expect you will write to me, whenever you find | a vessel coming to Port-au-Prince and for goodness sake don't be | waiting for me to write to you – My duties and my distance | from Port-au-Prince hinder me from writing even to my family | and about business as often I wish – I have not heard from | my family for the past six months.

Please give my best respect to Mr John Plêt, his mother, [...] | and family, also to Mr Martin Crass and all who may inquire for | me. Mr and Mrs Moya send you and Mrs Toussaint their | respects. Their little girl is very bad in health.

Présentez mes respects à M. John Plêt, à sa mère et sa famille, ainsi qu'à Monsieur Martin Crass et à tous ceux qui demanderont de mes nouvelles. Monsieur et Madame Moya vous envoient, à vous et à Madame Toussaint, leurs meilleurs souvenirs - leur petite fille est très malade.

Donnez-moi toutes les nouvelles que vous pouvez et aussitôt que vous le pourrez, concernant la façon dont la situation évolue ou semble vouloir évoluer aux États-Unis.<sup>7</sup>

Je suis anxieux d'apprendre que vous et votre famille jouissez d'une bonne santé et que vous êtes heureux - et je vous le souhaite sincèrement.

Je demeure, cher ami, sincèrement vôtre,

Geo. J. Paddington

Je vous promets, s'il plait à Dieu, que ma prochaine lettre sera en français car je commence à le comprendre et à le parler passablement quoique n'ayant pas l'occasion de l'apprendre et que le créole dans les montagnes de La Coupe m'embrouille.

---

---

<sup>7</sup> Give me all the news you can and as soon as you can, about how | things are going on, or likely to go in the United States.

I am much anxious to hear that you and your family are in good | health and happiness. Earnestly wishing you all this |

I remain, Dear Friend, |

Very sincerely yours |

Geo. J. Paddington. |

I promise you please God that my next letter to you shall be in | French for I am beginning to understand and speak it tolerably though | I have no opportunity of studying it, and the Creole confuses me here in the mountains of La Coupe.

/f1r/<sup>8</sup>

Port au Prince 8 Mai 1838

Mon cher Ami,

Je apprend<sup>a</sup> le petit moment que l'occasion | me donne de vous écrire deux ou trois mots en | réponse a votre très agréable lettre de 4 avril que J'ai |<sup>5</sup> le plaisir d'avoir reçu - À le<sup>b</sup> moment de m'arrivé a<sup>c</sup> | Port au Prince vers midi aujourd'hui J'étais informé de<sup>d</sup> | départ d'un navier<sup>e</sup> pour New York et Je pris<sup>f</sup> l'occasion | avec plaisir de vous souhaiter le bonheur.

Je suis bien content d'attendre<sup>g</sup> la nouvelle de votre |<sup>10</sup> bonne santé et celle-ci<sup>h</sup> de votre bonne femme - Je | suis certain de votre amitié pour moi et J'espère | que vous trouverais<sup>i</sup> toujours que cette amitié n'est | pas mal placée quoique Je n'ai pas d'autre moins<sup>j</sup> | de vous convaincre<sup>k</sup> de cela<sup>l</sup> que par mes très humbles |<sup>15</sup> prières et par l'expression de ma bonne volonté envers | vous et amie<sup>m</sup> Madame Toussaint - Je suis bien | triste d'attendre<sup>n</sup> la nouvelle de l'état faible de ~~Mr Power~~ | la santé de M. Power. J'ai lui écrit<sup>o</sup> deux fois depuis | le commencement de l'hiver, mais Je n'ai pas reçu [...] |<sup>20</sup> aucune réponse - il me semble à cause de sa mauvaise | santé - Je vous prie d'aller auprès de lui et de por[ter] | les expressions de mon regret a<sup>p</sup> ses sufferances.<sup>q</sup> Dites [lui] | mille des choses pour moi - Je serais bien aise de | recevoir des nouvelles de lui même s'il est possible - [peut-] |<sup>25</sup> être il peut vous donner quelque<sup>r</sup> nouvelles de Docteur England /f1v/ pour moi - car depuis le dernier départ de Port au Prince Je | n'ai pas reçu aucune nouvelle de l'Evêque - Je vous prie de | faire passer à Charlston<sup>a</sup> la lettre ici enveloppée pour le Docteur | England - ou si vous la donnais<sup>b</sup> à Docteur Power il la |<sup>5</sup> ferais<sup>c</sup> passer au plutôt possible. |

J'ai présenté vos compliments a<sup>d</sup> M. Constantin Boyer - lui | et M. Moya vous ont écrits<sup>e</sup> et vous ont donné toutes les | nouvelles

---

<sup>8</sup> Lettre rédigée directement en français comme promis à la fin de la précédente du 28 novembre 1837. Nous la reproduisons telle quelle sans retouches. Corriger la syntaxe serait réécrire la lettre, nous notons seulement les écarts orthographiques. Les « J » majuscules pour le pronom « je » sont un réflexe anglophone. Cette remarque vaut pour les autres lettres du P. Paddington rédigées directement en français.

d'ici par conséquence<sup>f</sup> vous m'excuseras<sup>g</sup> de vous | dire de<sup>h</sup> plus  
pour le moment.|<sup>10</sup>

Quant<sup>i</sup> votre négligence Je le<sup>j</sup> pardonnera<sup>k</sup> si vous m'écriviez |  
plus suivant<sup>l</sup> - a<sup>m</sup> toute occasion - et celle-ci est la seule condition |  
Mille des<sup>n</sup> choses à Madame Toussaint et croyez-moi que |

Je suis toujours |  
votre dévoué |<sup>15</sup>

Geo J. Paddington |

Dites mille des<sup>o</sup> choses pour moi a<sup>p</sup> M. Plet et a<sup>q</sup> tous ses<sup>r</sup>  
familles<sup>s</sup> Je veux | répondre à son agréable lettre, mais je n'ai pas  
un autre | moment. J'embracera<sup>t</sup> un autre time<sup>u</sup> pour cett<sup>v</sup> objet.

[/f1r/] <sup>a</sup>Je prends <sup>b</sup>Au <sup>c</sup>mon arrivée à <sup>d</sup>du <sup>e</sup>navire <sup>f</sup>j'ai pris <sup>g</sup>d'ap-  
prendre <sup>h</sup>celle <sup>i</sup>trouverez <sup>j</sup>moyen <sup>k</sup>convaincre <sup>l</sup>cela <sup>m</sup>mon amie  
<sup>n</sup>d'apprendre <sup>o</sup>ai écrit <sup>p</sup>à <sup>q</sup>souffrances <sup>r</sup>quelques

[/f1v/] <sup>a</sup>Charleston <sup>b</sup>donniez <sup>c</sup>ferait <sup>d</sup>à <sup>e</sup>écrit <sup>f</sup>par conséquent  
<sup>g</sup>m'excuserez <sup>h</sup>rien de plus <sup>i</sup>Quant à <sup>j</sup>la <sup>k</sup>pardonnerai <sup>l</sup>souvent <sup>m</sup>à  
<sup>n</sup>Mille choses <sup>o</sup>mille choses <sup>p</sup>à <sup>q</sup>à <sup>r</sup>toute sa <sup>s</sup>famille <sup>t</sup>J'embrasserai  
<sup>u</sup>temps <sup>v</sup>cet

## 5

**LETTRES À PIERRE TOUSSAINT  
DE ROME**

Nous transcrivons les manuscrits conservés dans les *Pierre Toussaint Papers* à la Bibliothèque publique de New-York de façon à garder l'allure de l'original, sauf quand il s'agit de la traduction française d'une lettre anglaise. Les folios des pages sont indiqués entre barres obliques recto (r) ou verso (v), les changements de ligne marqués par une barre verticale.

---

/f1r/

Rome 20. Décembre 1840

Mon très cher Ami

Sans doute vous êtes bien étonné de n'avoir | pas reçu aucune nouvelle de moi depuis mon départ |<sup>5</sup> de Nouvelle York, mais Je vous assure que ce n'était | pas par oubli de vous et de votre chère épouse bien au | contraire Je pensais de vous constamment mais | la nature de mes fatigues par toute ma longue voyage<sup>a</sup> | et après cela les engagements continuels parmi ma |<sup>10</sup> famille et mes amis quand J'étais arrivé chez moi | étantes<sup>b</sup> telles que de me déranger un peu et de me | m'empêcher de vous écrire jusqu'à présent. Voilà donc | m'excuse<sup>c</sup> et de vous contenter de plus Je vous assure | que aujourd'hui est la première fois que J'ai pri<sup>d</sup> la plume |<sup>15</sup> pour écrire généralement à mes amis depuis que Je | vous ai quitté.- Eh bien donc pour commencer vous | serez bien aise, Je suis certain, de savoir que ma | santé grace<sup>e</sup> à Dieu n'était pas jamais melieur<sup>f</sup> et elle | a continué dans le même bon état depuis que J'ai quitté |<sup>20</sup> New York jusqu'aujourd'hui. - J'espère le mê[me] de la votre<sup>g</sup> | et de cellelui<sup>h</sup> de madame Toussaint. - J'ai aussi trouvé | toute ma famille et presque tous mes anciens amis dans | le melieur<sup>i</sup> santé. - la pleasir<sup>j</sup> de me voir parmi eux | encore était grande et la plus affectionnée possible et de<sup>k</sup> les |<sup>25</sup> six voulaient que Je restais<sup>l</sup> en Cork Je n'avais pas même | trois jours

entiers pour jouer entre ma famille chez moi /flv/ J'étais si engagé dehors parmi mes amis à leurs déjeunés<sup>a</sup> | leurs dinnés<sup>b</sup> etc - tous les Prêtres aussi de ma ville m'ont | reçu avec tout le respect possible et l'Evêque aussi bien que le | Vicaire Général à leur déjeunés<sup>c</sup> et leurs dinnés<sup>d</sup> et J'ai |<sup>5</sup> célébré la Sainte Messe avec une permission general<sup>e</sup> dans | tous<sup>f</sup> les Eglises mêmes<sup>g</sup> dans les couvents pendant tous | les tems<sup>h</sup> que J'étais en Cork et d'aillieurs<sup>i</sup> dans sa<sup>j</sup> voisinage. | Malgré tous<sup>k</sup> les requetes<sup>l</sup> de mes amis Je quittais Ireland | le 8 septembre pour Angleterre. Je passais par Bristol |<sup>10</sup> Londre<sup>m</sup> South-hampton et de là au Havre par Rouen à | Paris, Lyons, Avignon, Marseilles, Genoa (Gene),<sup>n</sup> Livourne | Civitavecchia et de là à Rome où J'étais<sup>o</sup> arrivé le | 29 septembre. Je passais presque trois jours en Paris et | j'étais bien reçu la par des Prêtres respectables qui m'ont |<sup>15</sup> gardé chez eux sans me laisser faire aucune dépense | pendant que j'étais là. - Je célébrais la Sainte Messe aussi | en Paris il est just<sup>p</sup> de vous dire que mon plus bon ami en | Paris était un Prêtre Irlandais, un bien brave homme et | très respectable. - En arrivant à Rome J'étais bien reçu |<sup>20</sup> aussi et dirigé par des amis d'Ireland et dans tous les | collèges et couvents des Irlandais en Rome. |

Quand J'étais présenté à la Propaganda J'étais reçu | par son Eminence Le Cardinal Fransoni et Monsignor Le | L'Archevêque Cadolini avec beaucoup d'attention et de respect. |<sup>25</sup> J'étais offri<sup>q</sup> d'autres missions mais Je ne voudrais pas accepter aucune mission pour quelque tems<sup>r</sup> encore et, à ma requete,<sup>s</sup> | Je suis permis de rester en Rome et de renouveler mes études | dans le College Romain pour un ou, peut être, deux ans encore, | mais Je suis logé dans Le College conventuel de les douze |<sup>30</sup> Apôtres et la Propaganda depayera<sup>t</sup> toutes la dépense pendant | que Je serai ainsi situé en Rome. - Aujourd'hui pour la première | fois Je met<sup>u</sup> sur moi l'habit ecclésiastique de Rome. /f2r/

J'ai aussi reçu quelques jours passés le brevet de Le Cardinal | Vicaire Général de Le Pape pour célébrer la Sainte Messe dans | toutes les Eglise<sup>a</sup> de Rome. Dans cette grande ville il y a, Je crois, | quatre cents Eglises ~~les plus~~ et plusieurs de ces Eglises sont |<sup>5</sup> de les plus grandes et de les plus magnifiques du monde afin<sup>b</sup> | sont des petits cieux sur la terre ornés de tout que l'imagination | peut opérer en or et en argent en draperie de soie et de satin en | marbre en sculpture et en peinture et particulièrement les trois | Eglises de

Saint Pierre, Saint Jean Lateran et Sainte Marie |<sup>10</sup> Majeur. Je suis  
 fâché que je ne puis pas vous donner une | description plus  
 détaillée.- Je vous en prie de faire tous | mes respects et mes  
 souhaits à le très Rvd. Dr. Power (à qui J'ai | écrit<sup>c</sup> par ce post<sup>d</sup>).  
 - Vous aurez la bonté de faire le meme<sup>e</sup> pour | moi à Mr. Jean Plet  
 et à toute sa famille et ferez aussi a Madme. |<sup>15</sup> Miler et à sa  
 famille et à tous<sup>f</sup> qui vous demanderont pour moi | en New York. -  
 Quant à vous meme<sup>g</sup> et à votre aimable é[ponse] | Je vous assure  
 que je vous tienn<sup>h</sup> dans ma mémoire [avec] | les bons souhaits  
 pour votre bonheur éternel et temp[orel] [en] | meme<sup>i</sup> tems<sup>j</sup>  
 permettez<sup>k</sup> moi de me suscrire<sup>l</sup> |<sup>20</sup>

Votre très sincère ami |

Geo J. Paddington |

Adressez<sup>m</sup> votre réponse pour moi aux soins de Le très |  
 Révérend M. Rynolds guardian<sup>n</sup> de le Collee de Saint Isidore | à  
 Rome. |<sup>25</sup>

A l'avenir si Je vous n'écrirai pas<sup>o</sup> | aussi souvent comme je  
 vous l'avais promis soyez vous sure<sup>p</sup> | ça ne sera pas par la  
 négligence de ma part.- car maintenant | Je suis sans Paroisse, sans  
 aucun revenu pendant que Je serai | ici et conséquemment sans  
 beaucoup argent quoique furnie<sup>q</sup> |<sup>30</sup> de tout autre chose et les  
 dépense<sup>r</sup> des lettres d'ici à l'Amérique | et tout autre lieu éloigné  
 demande<sup>s</sup> trop pour ma petite Burse<sup>t</sup> | néanmoins je vous écrirai de  
 tems à tems.<sup>u</sup>

[/f1r/] <sup>a</sup> tout mon long voyage <sup>b</sup> étant <sup>c</sup> je m'excuse <sup>d</sup> pris <sup>e</sup> grâce  
<sup>f</sup> meilleur <sup>g</sup> vôtre <sup>h</sup> celle <sup>i</sup> meilleur <sup>j</sup> plaisir <sup>k</sup> tous <sup>l</sup> reste

[/f1v/] <sup>a</sup> déjeûners <sup>b</sup> dîners <sup>c</sup> leurs déjeûners <sup>d</sup> dîners <sup>e</sup> générale <sup>f</sup> toutes  
<sup>g</sup> même <sup>h</sup> temps <sup>i</sup> d'ailleurs <sup>j</sup> son <sup>k</sup> toutes <sup>l</sup> requêtes <sup>m</sup> Londres <sup>n</sup> Gênes  
<sup>o</sup> je suis <sup>p</sup> juste <sup>q</sup> On m'a offert <sup>r</sup> temps <sup>s</sup> requête <sup>t</sup> paiera <sup>u</sup> mets

[/f2r/] <sup>a</sup> Églises <sup>b</sup> enfin <sup>c</sup> écris <sup>d</sup> poste <sup>e</sup> même <sup>f</sup> tous ceux <sup>g</sup> même  
<sup>h</sup> tiens <sup>i</sup> même <sup>j</sup> temps <sup>k</sup> permettez <sup>l</sup> souscrire <sup>m</sup> adressez <sup>n</sup> gardien <sup>o</sup> ne  
 vous écrirai pas <sup>p</sup> sûr <sup>q</sup> fourni <sup>r</sup> dépenses <sup>s</sup> demandent <sup>t</sup> bourse <sup>u</sup> de  
 tems en tems

---

/flr/

Rome 15 octobre 1841

Mon très cher Ami,

C'est avec beaucoup de plaisir que Je prene<sup>a</sup> l'occasion | de vous écrire cette courte lettre lorsque Je n'ai pas de tems<sup>b</sup> de <sup>5</sup> vous écrire beaucoup et Je ne sais pas si la règle de ma manière | d'agir doit vous accorder même si tam<sup>c</sup> parce que vous toujours et<sup>d</sup> sur | des obligations,<sup>e</sup> demandez des nouvelles de votre ami mais de vous même | c'est très rare d'avoir aucune nouvelle. Maintenant c'est tems<sup>f</sup> de me | écrire quelque mot s'il ne serait pas plus que sur l'état de |<sup>10</sup> votre chère santé sur laquelle Je suis bien intéressé Je vous | assure.- Vous voyez donc que je suis fâché<sup>g</sup> de vous (et cela n'est | pas pour la première fois), et en conséquence J'avais encore pris | la plume pour vous ainsi gronder, mais ma grande colère - | ma fois<sup>h</sup> c'est encore presque toute évaporée parce que Je le trouve |<sup>15</sup> assez difficile de me mettre en colère avec vous et de plus | Je n'ai pas du temps d'être en grande colère. - C'est finie<sup>i</sup>.- | J'ai vous écrit<sup>j</sup> plusieurs mois passées<sup>k</sup> à le commencement de | cette année je crois, mais vous n'avez pas répondu, quoique | Je bien désirais toute nouvelle de vous de votre chère famille |<sup>20</sup> et de mes amis en New York, cependant vous m'avez laissé | sans aucun mot. - Mais c'est encore finie<sup>l</sup>.- Vous serez bien | aise, Je le crois bien, de savoir que Je suis toujours, grace<sup>m</sup> à Dieu, | en très bonne santé charmé de la splendeur de notre sainte religion et de les Eglises en Rome. Quelque deux mois | après mon arrivée en Rome la Sainte Sièg<sup>n</sup> a commencé encore ses |<sup>25</sup> efforts pour arranger, si ta<sup>o</sup> serais<sup>p</sup> possible, les difficultés dans | les affaires ecclésiastiques d'Haïti.- pour cet objet le Docteur | Rosati, Eveque de Saint Louis en Amérique est délégué par | le Saint Père pour visiter le gouvernement d'Haïti afin d'y traiter | avec le Président sur le sujet. - Plait à Dieu qu'il réussirait<sup>q</sup> pour |<sup>30</sup> la gloire du ciel et pour tout le bien spirituel et moral de le pauvre | mais bien disposé peuple de cet<sup>r</sup> pays ! - L'Evêque est déjà parti | de Rome pour la France de sort<sup>s</sup> que à la fin de le mois prochain, il | me semble il sera arrivé en New York, d'où il doit se transporter | pour Port au Prince, - nous espérons le résultat avec des prières cont[...]<sup>t</sup> |<sup>35</sup>

Quant à moi Je resterais à Rome un autre an encore ou | deux ans. Je ne suis pas disposé de prendre la mission /f1v/ encore si les affaires ecclésiastiques là ne peuvent s'arranger. |

Je vous en prie de presenter<sup>a</sup> mes bons souhaits bien sincèrement<sup>b</sup> | à madame Toussaint, aussi bien que de les accepter pour vous-meme<sup>c</sup> | afin<sup>d</sup> divisez les entre vous et pour tous vos besoins spirituels et tem<sup>5</sup>porels.– N'oubliez<sup>e</sup> pas de faire mes souvenirs et mes respects au reste de | votre famille, à les Messieurs et dames Wiler, Plats et à tous<sup>f</sup> qui vous | demanderaient pour moi. - En espérant d'avoir des bonnes nouvelles de vous | tous et des les affaires en New York, bien vite et en grande et pleine | feuille, Je suis comme toujours |<sup>10</sup>

Votre dévoué Ami |

George Jn. Paddington |

P.S. | Je n'ai pas reçu aucune nouvelle de M. Moya depuis mon départ | de Haïti, cela m'attonne<sup>i</sup> beaucoup. - Laissez moi savoir laquelle<sup>ii</sup> chose |<sup>15</sup> de lui si vous en avez des nouvelles.- Je écris aussi ce jour à | le Docteur cependant vous aurez la bonté de le lui présenter mes | souhaits. - J'envoy<sup>iii</sup> cett<sup>iv</sup> lettre par les mains d'un Mr. Knowd qui doit | partir de Rome demain matin pour New York. |

G. J. P. |<sup>20</sup>

Si vous auriez la bonté de m'envoyer les publications ou Pamphlets | de Mr. Stinges et de M. Le Juge Jay sur le sujet de L'Esclavage des | Américains” par les mains de quelqu'un qui vienne de New York | à Rome J'en serais très obligé, parce que pour les envoyer par la | Poste serait trop pour dépenser. - Peut être Le Docteur Power vous trouverait |<sup>25</sup> une bonne occasion pour les envoyer sans dépense à vous ou à moi. |

Adressez, votre réponse aux soins de Le T. Rev Docteur Cullen | Recteur de Le College Irlandais, Rue Saint<sup>v</sup> Agathe, pour | Le Rev. George J. Paddington. - Rome.

[/f1r/] <sup>a</sup> prends <sup>b</sup> temps <sup>c</sup> ce temps [?] <sup>d</sup> êtes <sup>e</sup> obligations <sup>f</sup> temps <sup>g</sup> fâché <sup>h</sup> ma foi <sup>i</sup> fini <sup>j</sup> Je vous ai écrit <sup>k</sup> passés <sup>l</sup> fini <sup>m</sup> grâce <sup>n</sup> le Saint Siège <sup>o</sup> ça <sup>p</sup> serait <sup>q</sup> réussisse <sup>r</sup> ce <sup>s</sup> sorte <sup>t</sup> continuelles

[/f1v/] <sup>a</sup> présenter <sup>b</sup> sincèrement <sup>c</sup> mêmes <sup>d</sup> enfin <sup>e</sup> N'oubliez <sup>f</sup> tous ceux <sup>g</sup> étonne <sup>h</sup> quelque <sup>i</sup> j'envoie <sup>j</sup> cette <sup>k</sup> Sainte

## 6

**LETTRE DE ROME AU SÉNATEUR PIERRE ANDRÉ**

Cette lettre extrêmement intéressante termine les Notes du sénateur Pierre André sur l'Histoire de l'Église en Haïti.<sup>1</sup> Nous y découvrons un beau témoignage de l'attachement du P. Paddington à Haïti et à ses frères noirs. C'est aussi un témoignage qui nous fait comprendre la trame des relations qui permettait à Pierre Toussaint d'être, à travers ses amis, au coeur de la réalité sociale et ecclésiale haïtienne même en vivant hors du pays.

Rome 11 décembre 1843

Mon cher ami,

Votre intéressante lettre du 3 mars dernier, m'était arrivée le 1er juin. Elle a été laissée par quelqu'un au collège des Irlandais, et le très Révérend Recteur me l'avait envoyée immédiatement. Mais il ne savait point ni le nom, ni l'adresse de celui qui l'avait apporté et vous n'avez rien dit de lui dans votre lettre. De cela j'étais un peu fâché, car sachant donc qu'elle m'était parvenue par les mains de quelqu'ami, j'avais bien désiré de le voir. Je faisais toute diligence pour le trouver, mais inutilement. J'avais déjà entendu avant le reçu de votre lettre quelques bruits dans les feuilles publiques sur la révolution et ses conséquences dans votre pays; mais je n'étais pas certain de la nature et de l'étendue ni de l'un ni de l'autre jusque votre lettre me l'avait annoncé, car je pose très peu de confiance dans les nouvelles d'Haïti qui me viennent par les journaux d'Etats-Unis et de France. J'aurais répondu à votre intéressante lettre promptement, mais je le crus mieux faire en espérant quelques temps, pensant d'avoir reçu de vous et d'autres amis quelques nouvelles de plus en détail et certaines sur la nature et les effets de la révolution à Haïti, mais jusqu'ici, (voilà six mois), je n'ai pas reçu d'aucune autre intelligence de vous, ni

---

<sup>1</sup> ARCHPAP, *Notes de Monsieur André sur Haïti. Cahier de 1791 (environ) à 1843*, p. 111-118.

même une ligne de notre ami, le juge Le Sage. Donc n'ayant pas de patience à espérer de plus, j'écris maintenant sur l'impression que ces raisons vous auraient plaidé mon excuse pour ce retardement de ma réponse.

J'étais surpris à la rapidité du progrès et de la termination de cette révolution, connaissant bien la position et les ressources actuelles de les deux partis qui ont été opposés ; mais lorsque cette révolution a eu lieu je rends des remerciements à Dieu qu'elle était effectuée sans l'effusion du sang. J'avais toujours anticipé et craignais quelque termination funeste ou déshonorable au gouvernement de Monsieur Boyer, voyant qu'il avait laissé la religion, la moralité et les autres vrais Intérêts du pays aller trop loin à la décadence sans aucun vrai effort effectif (si absolument nécessaire) pour arrêter cette décadence et pour faire marcher ses intérêts. Maintenant j'espère qu'il penserait bien sérieusement et effectivement de son pauvre propre, car il est temps, spécialement lorsqu'il n'a pas a présent d'autres choses pour s'occuper.

Ce n'est pas nécessaire que je donne ici encore d'expressions à mes sentiments sur l'influence et les mauvais exemples de ces personnes qui depuis le commencement de l'indépendance jusqu'à nos jours semblèrent être la principale cause de ces grands manques dans l'ordre moral, dans l'organisation sociale et dans l'administration légitime de la religion d'Haïti, puisque vous les avez, bien sentis vous-même tous leurs malheureux effets et que mes sentiments réitérés ne seraient qu'une courte et imparfaite répétition de cela que j'avais si souvent prêché et prédit quand j'étais parmi vous sur toutes leurs tristes conséquences. Pouvons-nous maintenant espérer de voir un vrai changement pour le mieux et le règne d'ordre social en Haïti avec le changement du gouvernement et du système? Pouvons-nous espérer que le patriotisme généreux (si ce terme est connu) sans envie, sans orgueil, sans ambition (que celui-là du bien public) deviendra le bouclier d'Haïti et de son indépendance? Pouvons-nous maintenant espérer de voir solidement établis les grands et sacrés intérêts de la République et de la Religion Catholique? Seront-ils ces deux forts liens de l'harmonie interne<sup>2</sup> et de l'union fraternelle parmi les gouverneurs et les gouvernés et parmi toutes les classes en Haïti?

---

<sup>2</sup> Sic. Pour « interne » vraisemblablement.

comme il devrait être parmi un peuple d'une même commune origine, d'un même commun pays et qui avec la raison en tête et la crainte de Dieu au coeur doit être tout animé par la haute émulation de la civilisation morale et religieuse, même depuis leur naissance nationale. Tout cela est un des plus ardents désirs de notre coeur qui avait toujours tant d'envie d'assister à son accomplissement. Nous avons le droit non seulement de l'espérer tout, mais encore de le voir réalisé, de l'obtenir et de le posséder, puisque tout cela était déclaré dans une manière solennelle à tout le monde d'être le seul objet de la révolution - Hé bien nous le verrons - et si tel était le seul objet et lorsqu'elle avait eu lieu, nous prions sincèrement pour son entier succès.

Maintenant le yeux d'Europe jettent ses regards de temps en temps sur le peuple et le gouvernement d'Haïti, mais je ne puis pas vous dire avec quels sentiments, ces regards sont entretenus par une grande partie qui se tiennent encore à l'ancien préjugé. En conséquence, ils croiraient d'avoir eu une belle occasion dans ces événements pour vous décrier et ainsi pour calomnier notre race en général devant tout le monde, tellement avide est leur désir de nous voir tenus toujours sur le juge<sup>3</sup> d'un vil préjugé et de l'oppression. C'est pourquoi qu'ils veulent triompher de notre desorganisation et d'aucun manque d'union et d'énergie morale qui aurait dû se démontrer dans le nouveau système en Haïti et en ce cas je n'ai point de doute que l'imbécillité et l'immoralité seraient encore le cri en général soulevé par ces vils gens contre nous tous. Mais Dieu ne veuille pas qu'ils en seront jamais encore gratifiés dans leurs abominables désirs, car le haut caractère naturel de notre classe se développe constamment par la civilisation et devienne d'être plus reconnue tout le jour par la partie sans préjugés et la plus éclairée de toute l'Europe, qui se déclarent d'en trouver toutes les nobles qualités qui forment et distinguent les plus beaux traits de la nature humaine. Nous nous flattons donc et nous prions sincèrement que les honnêtes gens du gouvernement actuel et du peuple d'Haïti auraient réalisé toutes nos espérances, les espérances de tous les amis de notre classe en Europe. Encore je dis, nous le verrons bientôt.

---

<sup>3</sup> Sic. Peut-être : « sous le joug ».

Au départ de Rome de Monseigneur l'Evêque Rosati pour Haïti, dans le mois d'avril dernier, je vous écrivais par lui et à quelques autres amis et en même temps, je vous envoyais par lui un crucifix en argent et un chapelet (béni par le Très Saint Père le Pape) pour Madame André, mais le bon Evêque en arrivant à Paris a été saisi par une grande maladie de la poitrine qu'il avait eue peu de temps avant cela, ici à Rome ; en conséquences il s'était arrêté à Paris pendant tout l'été, et à la fin, la maladie devenant très dangereuse, il se faisait transporter encore à Rome ou en deux ou trois semaines près il mourut. Peu de temps après sa mort, je trouvais que mes lettres pour vous et mes amis avec les crucifix pour Madame André et d'autres bonnes dames étaient encore dans son porte-manteau. Je suppose que le vénérable Prélat, n'avait pas trouvé une sûre occasion pour vous les remettre lorsque sa grande maladie et le renversement du gouvernement de Monsieur Boyer lui avait tout à fait déconcerté et lui avait empêché la prosécution de son voyage à Haïti. Je crois aussi que sa maladie était toujours trop forte pour le laisser s'occuper d'aucune chose temporelle, car il paraît d'être presque toujours au lit depuis son arrivée à Paris et constamment jetant du sang de sa poitrine. Quand je l'ai vu à son retour à Rome, il avait perdu presque entièrement sa voix et cela avait continué jusqu'à sa mort. Je retiens donc encore le crucifix etc., mais je me propose de vous les envoyer par la prochaine sûre occasion qui se présentera.

Les feuilles françaises, peu de temps d'ici, ont donné les nouvelles de l'arrivée à Paris du Général Boyer disant aussi que : le gouvernement français se proposait à demander du gouvernement Haïtien une pension annuelle pour l'ex-président Boyer qui alors se préparait à prendre son départ de Paris pour l'Italie, de sorte que je suppose, il est déjà arrivé à son beau Château à Florence; si tout le bruit de ce Château est vrai, - dites-moi qu'a-t-il fait, M. Boyer, de tout le terrain et les châteaux qu'il avait en Haïti?

J'entendais que la malheureuse Mademoiselle Joute<sup>4</sup> est morte sur sa route à l'isle de Cube je suis étonnée qu'elle n'avait pas suivi toutes les fortunes de M. Boyer jusqu'à son beau Château à Florence. Mais il me semble que tous les deux avaient bien senti

---

<sup>4</sup> Il s'agit de Joute Lachennais, concubine de Pétion puis de Boyer.

que les mœurs élevées d'Europe morale, ne seraient pas tout à fait d'accord ni contentes de leurs voisinages à cause de leur manière de vivre ensemble dans le ... J'espère que cette pauvre femme avait fait toute la préparation nécessaire pour sa mort et que Dieu lui avait accordé sa miséricorde.

Les gazettes de Paris ont publié aussi les nouvelles d'une autre révolution soulevée en Haïti contre les blancs et de quelques discussions et préjugés entre les Haïtiens mêmes et qu'en conséquence, tous les Anglais avaient commencé d'abandonner l'isle et son commerce. Si tout cela est vrai, sans aucun doute, nous aurions cause d'en être bien fâchés, car les conséquences deviendraient très funestes pour les intérêts généraux et particuliers d'un tel pays qui demande si fortement l'union fraternelle et parfaitement sincère entre toutes les classes de ses habitants et la bonne intelligence et l'amitié avec les empires d'industrie et d'entreprise commerciale des nations étrangères.

Je suis fort étonné de voir que votre gouvernement provisoire n'a pas encore annoncé au monde la nouvelle constitution d'Haïti, qu'il n'a pas encore élu le nouveau président et de plus qu'il n'a pas encore fait aucune démarche pour l'ajustement et la ratification du Concordat avec la Cour de Rome. Ce sont les premières et les principales barrières qu'il devait établir et opposer aux désordres sociaux et religieux qui existent ou qui pouvaient s'élever pour déranger plus tristement que jamais le pauvre pays. La triste expérience nous a fait voir et nous a fait sentir bien vivement que les délais en faisant du bien sont vraiment très dangereux.

Quant aux affaires ecclésiastiques d'Haïti, je suis toujours convaincu qu'un de ces premiers objets de son gouvernement doit être l'adoption des mesures promptes et effectives pour rectifier et purifier l'Eglise chez vous, pour donner au peuple des pasteurs légitimes et vraiment autorisés qui auraient soin de veiller fidèlement sur les besoins spirituels de leurs âmes, pour l'éclairer dans les solides principes de la religion et la moralité et ainsi pour tenir en bride les mauvaises passions des hommes par la vraie connaissance de la loi sacrée et la crainte salutaire d'un juste Dieu, enfin pour mettre le pays et le peuple tout ensemble sur la Providence et la protection spéciale de leur divin Maître ; En faisant cela, toutes les autres choses suivront bientôt dans leur tour, avec l'aide divine ; sans cela, il n'aura jamais aucune stabilité

ni pour aucun gouvernement qu'on va établir, ni pour l'ordre moral ni social ni même industriel ; sans cela enfin, le pays sera toujours assujéti au bouleversement et à la prostration de tous ces principes qui éclairent, qui élèvent et qui font respecter les nations et leur donnent une attitude morale et Imposante devant le monde civilisé.

Vous aurez la bonté de m'écrire au reçu de cette lettre et de m'en donner des nouvelles sur tous les sujets que j'ai touchés ici en passant, car je désire bien savoir l'état actuel d'Haïti et de tous nos amis là et quels sont les membres et les vues aussi bien que les intentions du gouvernement actuel spécialement sur le sujet de la religion et les principaux changements qu'on va proposer dans la constitution.

Vous ferez mes souhaits très sincères à Madame André et à tous les membres de votre bonne famille, aussi à Monsieur le Sénateur Viallet, M. Daguerce, M. Courtois et à tous mes amis de Port-au-Prince et à Ville-Pétion ; je voudrais bien les nommer tous, mais vous ferez, ce devoir pour moi que leur nombre et le manque d'espace dans cette lettre m'empêchent à remplir.

Priant Dieu sincèrement pour vous tous et pour relever pauvre Haïti bientôt de tous les tristes effets de ces terribles visitations et détresses, je suis très sincèrement

Votre dévoué ami

George J. Paddington

S'il y a dans cette lettre aucun seul mot qui vous déplaie, je vous prie de m'en excuser, car je l'ai écrite avec quelques sensations de tristesse en réfléchissant sur toutes les malheureuses positions que, depuis que je vous ai laissé à votre Port ; Haïti et son pauvre peuple et nos amis là, sont présents à nos pensées. Je vois la main de Dieu très clairement dans tout cela, maintenant cela est trop évident à tous qui forment d'aucunes réflexions sur les voies du Suprême. Cependant comme je l'ai dit, tout sera pour le mieux, si les gens de bien et tous dans l'autorité continueront fidèles à leur Dieu, fidèles à leurs devoirs chrétiens et fidèles à l'intérêt général de leur pauvre pays, autrement je crains que les malheurs du pays ne finissent point avec les passés. Que Dieu dans sa miséricorde protège Haïti contre toutes les autres tristes conséquences qui pouvaient s'élever encore à cause du passé et

nous écoute favorablement pour sa conservation et son bonheur à l'avenir. Encore adieu.

GJP

J'entends que quelques bons prêtres français partiront bientôt d'Amiens en France pour votre pays. Quand aurions-nous des prêtres indigènes en Haïti et des séminaires établis pour leur éducation en Haïti ou ici à Rome? Si le Sénateur George et son neveu M. Goulard sont retournés à Port-au-Prince vous leur ferez mes souhaits, aussi à M. Bureau et sa famille, M. Couret et sa famille, notre bon ami M. Moya, Madle. Ardoin et sa famille, aussi aux demoiselles Signeau et leur famille pour moi.

Adressez votre réponse aux soins du très rev. docteur Cullen recteur du Collège des Irlandais à Rome.

## DOCUMENTS AUX ARCHIVES DU COLLÈGE IRLANDAIS À ROME

Les Archives du « Pontificio Collegio Irlandese » à Rome sont disponibles en ligne et contiennent bien des documents utiles pour comprendre certains aspects de l'histoire de l'Église en Haïti. En particulier la correspondance de P. George Paddington avec le Recteur est une source intéressante, soit pour suivre son parcours soit pour découvrir les déboires de ses dernières années en Haïti.

D'autres documents de ces Archives traitent de l'histoire de l'Église en Haïti et mériteraient un examen attentif. En particulier des procès-verbaux des rencontres de la Sacrée Congregation pour la Propagation de la foi, nous montrent comment la situation d'Haïti est sérieusement considérée. Par eux nous pouvons identifier 4 aspects problématiques en ce temps-là qui demeurent des nœuds pour l'annonce de l'Évangile et la croissance de l'Église dans notre pays : 1) La nécessité de défendre jalousement la liberté et l'indépendance du pays contre l'ingérence étrangère. 2) Le refus de se laisser considérer comme une terre de mission. 3) La méconnaissance du christianisme authentique en fonction du faux témoignage qu'ont été le système esclavagiste, la religion superficielle des colons, la franc-maçonnerie etc. 4) Le manque de compréhension du sens du sacré véhiculé par notre culture venue d'Afrique et disposé à s'ouvrir à la vérité et à l'amour du Ressuscité effectivement rencontré.

Nous reviendrons sur ces points après la transcription et traduction de la correspondance de Mgr England et du P. Paddington avec le P. Cullen du Collège Pontifical Irlandais.

Nous présentons le texte original en anglais en note ou après la traduction française. Le catalogage signalé sur le site est indiqué. Une ligne horizontale marque les changements de ligne de l'original. Nous avons parfois inséré des paragraphes pour faciliter la lecture.

**LETTRES DE MGR ENGLAND ET DU P. PADDINGTON  
AU P. PAUL CULLEN**

602a <sup>1</sup>

/f1 r/

New-York, 2 juin 1840

Révérénd et cher Monsieur,

La présente vous sera remise par le révérend George Paddington, que j'ai ordonné prêtre à Port-au-Prince, et qui a quitté cette île pour le moment, inquiet des petites manigances des mesquines autorités civiles.

Il vient à Rome suivant mes conseils dans le but de rendre compte du système d'oppression de la religion là-bas, tel qu'il l'a vécu lui-même ; d'étudier, puisqu'il en a eu très peu d'occasion ici ou en Haïti ; et de se mettre au service de la Propaganda [Fidei] en vue de toute mission pour laquelle il peut être qualifié.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> item: 602A 2 June 1840 Holograph letter from + John of Charleston, New York, to Cullen: Introduction, Rev. George Paddington of Port au Prince. | 2pp

<<http://san.beniculturali.it/web/san/dettaglio-oggetto-digitale?pid=san.dl.SAN:IMG-00517516>>

<sup>2</sup> Voici la transcription du texte anglais :

/f1 r/ New-York, June 2<sup>nd</sup> 1840

Rev and Dear Sir

This will be handed to you by the Rev | George Paddington, whom I ordained Priest in | Port-au-Prince, and who has left that island | for the present, being worried by the little | plaguings of the petty civil authorities.

He proceeds by my advices to Rome for the | purpose of giving an account of the system of | oppressing religion there, as experienced by him-|self, of studying, as he had very little oppor-|tunity here or in Hayti, and of placing him-|self under the Propaganda to serve upon any | mission for which he may be qualified.

I have every reason to be pleased with him, | and request that you will have the good-|ness to take him under your guidance and | accompany him to the Prefect of the Propa-|ganda, to whom he has my letter. Perhaps | his Holiness may be gratified at having | him presented to him, as he has taken so much | interest in Hayti.

J'ai toutes les raisons d'être satisfait de lui, et je vous prie d'avoir la bonté de le prendre sous votre conduite et de l'accompagner auprès du Préfet de la Propaganda, pour lequel je lui ai remis une lettre. Peut-être que sa Sainteté voudra qu'on le lui présente, puisqu'il a pris tant d'intérêt à Haïti.

Je vous prie de me présenter humblement au Saint-Père pour demander sa bénédiction.<sup>3</sup>

Croyez-moi, avec estime et respect  
Vôtre très sincèrement,  
+ John, Évêque de Charleston

---

/f1 r/ 266<sup>4</sup>

28 février 1844

Cher Révérend Monsieur,

Suite à mon intention de consacrer une heure ou deux désormais, pendant environ deux mois au moins, le dimanche matin à l'étude de l'italien, cela me gênerait de continuer à célébrer la dernière messe à Sainte-Agathe.<sup>5</sup>

---

<sup>3</sup> [marge inférieure]

The Rev. Doctor Cullen | President of the Irish College, Rome.

/f1 v/ Will you present me, humbly to the Holy | Father for his blessing ?

Believe me to be, with esteem and regard

Yours very sincerely

+ John, Bishop of Charleston

/f2 r au milieu/ The Reverend | Doctor Cullen | President of the Irish College |  
Sta Agata dei Goti | Rome | Forward by | Rev Geo. Paddington

<sup>4</sup> Holograph letter from George Jn. Paddington, to Kirby: arranging about Sunday Masses in S. Agatha's. 28 February 1844. Page: 2

<<http://san.beniculturali.it/web/san/dettaglio-oggetto-digitale?pid=san.dl.SAN:IMG-00680815>>

<sup>5</sup> Voici la transcription du texte anglais :

/f1 r/ 266 | 28 feby. 44.

Dear Rev. Sir,

Ayant passé un accord avec un gentilhomme italien pour un échange d'instruction mutuelle dans nos langues respectives, je ne voudrais pas perdre cette occasion (la seule jusqu'à présent qui m'ait été offerte) d'acquérir au moins un peu de connaissance de l'italien avant de quitter Rome.

J'espère que cela ne vous dérangera pas à Sainte-Agathe. Si une messe supplémentaire un peu plus tôt est souhaitée ou désirée, je la célébrerai avec plaisir, occasionnellement et gratuitement comme par le passé.

Je demeure sincèrement vôtre,  
Geo. J<sup>n</sup> Paddington  
Au Révérend Dr. Kirby

---

/f1 r/ 979 <sup>6</sup>

Paris 10 novembre 1844

Très Révérend et cher Monsieur,

---

In consequence of my intention | to devote an hour or two henceforward | for some two months at least on Sunday | morning to the study fo the Italian | I shall find it inconvenient to continue | to celebrate the last mass at St. Agatha's.

Having made an arrangement | with an italian Gentleman for an | interchange of mutual instruction | in our respective languages I don't | wish to lose this opportunity (the only | one hitherto afforded me) of acquiring | at least some little knowledge of italian | before leaving Rome.

I hope this will not inconvenience | you in any way at St. Agatha's, if an | additional early mass be wanted or | desirable I shall with pleasure celebrate | it for you occasionally and gratis as heretofore, | and remain very truly Yours

Geo. J<sup>n</sup> Paddington

To | Rev. Dr. Kirby.

/f2 v/ [au milieu] Rev. Geo Paddington | 28 feb. 44 | Rev. Dr. Kirby | Irish College

<sup>6</sup> item: 979 10 November 1844 Holograph letter from G.J. Paddington, Paris, to Cullen: Seeking help from Propaganda for Haiti mission. | 4pp

<<http://san.beniculturali.it/web/san/dettaglio-oggetto-digitale?pid=san.dl.SAN:IMG-00517656>>

À cause de la longueur, nous avons placé la transcription du texte anglais de cette lettre après la traduction française.

Suite à mon arrêt et retard innattendu ici, je trouve que je peux et dois vous écrire quelques lignes, ne serait-ce que pour vous faire savoir comment les choses se sont passées avec moi ici où je suis arrivé le 1<sup>er</sup> du courant.

Contrairement à ce que j'ai d'abord été amené à croire, mes lettres de Propaganda à Rome n'ont pas été adressées au secrétaire de la Propaganda à Paris, mais au Nonce du Pape, Monseigneur Fornari, et écrites par son Éminence le cardinal Franson lui-même, et non par Monseigneur Brunelli. J'en suis très heureux, car c'est une autre preuve de la gentillesse du Cardinal et de son grand intérêt pour moi, que ne semble pas manifester l'actuel Secrétaire.

Son Excellence le Nonce m'a reçu de la manière la plus courtoise et s'est immédiatement engagé à me procurer l'argent que je voulais pour défrayer mes dépenses pour l'Irlande me renvoyant à l'abbé Libermann à Amiens pour ce qui peut être nécessaire pour me transporter de Southhampton à Haïti, telles étaient les instructions du cardinal, bien que j'aie toujours cru (selon ce qui m'a été dit à Rome) que toute la somme nécessaire me serait fournie immédiatement ici à Paris ; avec cet arrangement, je ne devrais pas être mécontent, bien qu'il me soumette à quelques ennuis supplémentaires, mais au cours de l'arrangement et de la conversation son Excellence le Nonce m'a dit que l'Abbé Tisserant, « Préfet Apostolique d'Haïti » était passé par Paris sur son chemin vers Rome quelques jours avant mon arrivée ici. C'était une étrange nouvelle pour moi, et une cause de beaucoup de regrets le fait de ne pas l'avoir rencontré ici, car cela m'aurait épargné beaucoup d'ennuis et de désagréments.

À cause de ces informations, j'ai dû bien sûr interrompre d'autres procédures et, suivant le conseil du Nonce, écrire au cardinal Franson pour obtenir de nouvelles instructions et attendre sa réponse ici à Paris. Monseigneur Fornari ayant également écrit à son Eminence sur le même sujet, j'attends une réponse rapide, soit directement, soit par l'intermédiaire de son Excellence..

L'objectif principal de l'arrêt de mon itinéraire était de savoir si je devrais attendre le retour de l'abbé Tisserant à Haïti et sinon que la Propaganda puisse m'envoyer les facultés nécessaires à l'exercice de mon ministère sacré en Haïti, car vous savez qu'on

ne m'a pas donné ces facultés à Rome, mais qu'on m'a référé à l'abbé Tisserant comme supérieur de la Mission en Haïti ; d'où l'inutilité d'y aller en son absence de la mission et la nécessité fâcheuse de m'arrêter ici « sans argent ni marbres », car le secrétaire, Monseigneur Brunelli, ne m'a donné que 70 dollars romains pour me rendre à Paris, sans faire de calcul pour vingt petites choses nécessaires que je voulais en quittant Rome, ni même pour les incidents qui pourraient me gêner « en cours de route ». La conséquence c'est qu'entre le tarif régulier pour les voyages en autocar et en bateau à vapeur, même en seconde classe, et les nombreuses impositions éhontés de leurs gestionnaires et employés subalternes, il ne me restait plus que vingt francs en entrant à Paris, étant obligé, entre-temps, de laisser ma malle de livres à Marseille pour qu'on me la fasse suivre faute de moyens, et pour le récupérer cela me coûtera quarante francs de plus, voilà pour l'économie et les aimables considérations qu'on a eues à mon égard. Mais grâce à une Providence toujours clémente, aucun accident de maladie ou d'autres incidents ne s'est produit pour prolonger mon itinéraire et augmenter mes dépenses sur la route et la gentillesse de son Excellence Monseigneur Fornari l'a incité à subvenir à mes dépenses pendant mon retard à Paris, sinon, comme vous le voyez, je serais tombé dans bien des difficultés.

J'ai été reçu avec beaucoup de gentillesse et d'hospitalité au Collège irlandais. Le Révérend M. Sheehan (Économe) m'a donné sa propre chambre et tous les autres Supérieurs ont manifesté les mêmes sentiments et attentions à mon égard. J'ai donc passé quatre jours à prendre le repas et à me loger avec eux, puis, à regret, ils m'ont laissé aller prendre logement dans une communauté très respectable des Jésuites à côté du Collège. Le très révérend W. Sweeny est maintenant en Irlande et n'est pas attendu ici avant le début du mois prochain.

Le révérend Dr Moriarty de Philadelphie (États-Unis) vient de partir pour l'Irlande, il nous a donné un triste compte rendu de l'État d'Amérique et de ses souffrances et pertes à Philadelphie : il pensait que la Propaganda ici se manifesterait pour le sortir de ces difficultés, du moins en partie, bien qu'il semblait n'avoir que peu d'espoir de réussir avec eux jusqu'à un jour ou deux de son départ, pourtant, ils auraient pu probablement faire quelque chose pour

lui ; il va en Irlande pour recueillir des dons, après quoi il a l'intention de visiter Rome.

Comme je ne sais que très peu de choses sur l'objet de la visite de l'Abbé Tisserant à Rome, je serai impatient d'en entendre parler, soit par la réponse du cardinal, soit par vous, si vous m'accordez la faveur de m'en informer avant mon départ de Paris. Je suis fortement d'avis que l'Abbé est venu avec quelques bonnes nouvelles du gouvernement d'Haïti, si oui la Propaganda devrait faire tout pour arriver à un arrangement rapide et amical et même conférer la mitre à l'Abbé et l'envoyer de Rome comme évêque d'Haïti.

Le révérend Gentilhomme a fait une demande à la Propaganda ici pour des fonds qui, d'après ce que j'ai compris, lui seront fournis pour les missions d'Haïti. Il envisage également d'emmener avec lui des missionnaires. Il est très probable qu'il m'ait apporté des lettres de certains de mes amis d'Haïti. Vous m'obligeriez beaucoup en les obtenant de lui et en les faisant suivre pour moi au Collège irlandais, ou peut-être qu'il pourrait me les envoyer, sans frais, en passant par Amiens.

Mes respects et mes meilleurs vœux au révérend Kirby, au révérend. M Maher, au révérend Messr Norris et Cullen et à tous mes amis de l'Irish College avec tout le respect et les bons voeux pour votre bonheur.

Je reste, très révérend et cher Monsieur,  
Votre plus fidèlement et obligé en C.  
George J. Paddington

Très révérend Dr Cullen,

P.S. Peut-être que le Père Norris aurait la chance d'appeler au Sancti Apostoli ou d'y envoyer pour demander si l'Abate Vaspasiani a envoyé là pour moi la pierre d'autel portative consacrée, ou si le Dr Donovan en a acheté une pour moi à S. Jean de Latran comme je lui ai demandé de le faire au cas où l'Abate n'en aurait pas envoyé. Si ni l'un ni l'autre n'a été fait alors je vous prie de m'en envoyer une et l'adresser pour moi au Collège Irlandais ici, comme aussi une copie de Brarsanvidio, et des dissertations sur la Sainte Écriture de Padre Patrizzio qui sont maintenant imprimées, je crois, à l'atelier de Mérinos tout près du Collège romain. Comme j'ai l'intention de continuer à lire le

*Divinum Officium a Clero Romano faciendum* – vous me ferez également la gentillesse de m’envoyer l’Ordo de 1845 car il y a quelques copies imprimées maintenant. Comme le secrétaire de la propagande m’a déçu aussi en ne me procurant pas les reliques sacrées qu’il m’a d’abord fait croire qu’il me procurerait, et comme le bureau où on peut les obtenir avait été fermé à mon départ de Rome, de sorte que je n’ai pas pu les obtenir, peut-être le Père Norris s’efforcera de me procurer quelques reliques montées dans une demi-douzaine de petites images ornées pour l’autel les jours de fête, comme vous en avez pour votre maître-autel : et aussi une douzaine, au moins, montées dans autant de petites custodes d’argent de trois à quatre pouces chacun, et de me les envoyer comme ci-dessus, en indiquant la dépense de toutes ces petites choses, et je remettrai le montant, s’il plaît à Dieu, à la première occasion. Si l’Abbé Tisserant retourne à Paris, comme je suppose qu’il doit le faire, il pourrait m’apporter ces petites affaires.

---

/f1 r/ 979

Paris 10th November 1844

Very Rev and dear Sir,

In consequence of my unexpected interruption and delay here | I find that I can and ought to write you a few lines, if for nothing | more than to let you know how matters have gone on with | me here where I arrived on 1st inst.

Contrary to what I was first | led to believe, my letters from the Propaganda at Rome were not | addressed to the Secretary of the Propaganda at Paris but to the | Pope’s Nuncio, Monseigneur Fornari, and written by his | Eminence Cardinal Fransoni himself, and not by Monseigneur | Brunelli. At this I feel much pleased, as it is another proof | of the Cardinal’s kindness and of his being more interested | about me than the present Secretary seems to have been.

His Excellence the Nuncio received me in the most courteous | manner and immediately undertook to procure me what | money I wanted to defray my expences to Ireland refering me | to Abbé Libermann at Amiens for what may be necessary to | transport me from Southhampton to Haïti, such were his | instructions from the Cardinal, though I had all along believed | (according to what was said to me at Rome) that the whole sum | necessary would be furnished me at once here at Paris ; with this arrange-|ment I should not be displeased, | though subjecting me to some | additional troubles, but in the course of arrangement and conversation | his Excellence the Nuncio told me that the « Abbé Tisserant, | Prefet Apostolique d’Haïti » had passed through Paris on his | way to Rome a few days before my arrival here. This was strange | news to me,

and cause of much regret at not having met him here, | as it would have saved me much trouble and inconvenience.

In consequence of this information I of course had to interrupt | further proceedings and under advice of the Nuncio to write to the | Cardinal Fransoni for new instructions and await his answer | here in Paris. Monseigneur Fornari having also written to his | Eminence upon the same subject, so that I expect a speedy | answer either directly or through his Excellence.

/f1 v/

My principal object in arresting my route was to know whether | I should wait for the return to Haïti of the Abbé Tisserant and | if not that the Propaganda may send me the faculties necessary | for the discharge of my sacred ministry in Haïti, as you are aware | they did not give me those faculties at Rome, but referred me to | Abbé Tisserant as Superior of the Mission in Haïti ; hence the inutility of my going there in his absence from the mission | and the untoward necessity of stopping here « without money | or marbles », for the Secretary Monsignore Brunelli gave me only 70 | roman Dollars to bring me to Paris, without making any calculation | for twenty little necessary matters that I wanted on leaving Rome, nor | even for the incidents that might inconvenience me « en route ». The | consequence is that between the regular fare for Coach and steam boat | travelling, even in second rate places, and the many barefaced impositions | of their Managers and inferior employés, I had only twenty francs left me | on entering Paris being obliged, in the meantime to leave my trunk | of books at Marseilles to be sent after me for want of means, ant to release | which will cost me forty francs more, so much for the economy and the | kindly considerations exercised in my case. But thanks to an ever kind | Providence, no accidents of ill health or others incidents occurred to prolong | my route and increase my expences on the road and the kindness of his Excellence | Monseigneur Fornari has prompted him to meet my expences during | my delay in Paris, otherwise, as you see, I should have been thrown into | some difficulties.

I was most kindly and hospitably received at the Irish College here. | The Rev. Mr Sheehan (Econome), giving me his own room and all the other | Superiors manifesting the same kindly feeling and attentions to me. | I thus spent four days dieting and lodging with them, when, with regret, | they let me go to my lodings among a very respectable community of the | Jesuits next door to the College. The very Rev. Dr. W. Sweeny is now | in Ireland and not expected here before the beginning of next month.|

Rev. Dr. Moriarty of Philadelphia (U.S) has just left here for Ireland, he | has given us a sad account of the State of America and of his sufferings and | loss in Philadelphia : he thought the Propaganda here would come forward | to bring him out of these difficulties, at least in Part, but though he seemed | to have but little hope of succeeding with them up to within a day or two of his departure, | Yet there is every likelihood of their doing something for him ; he goes to | Ireland to make collections, after which he intends visiting Rome

/f2 r/ As I know very little of the object of Abbé Tisserant's visit to Rome, I shall | be anxious to hear something of it either through the Cardinal answer or | through you should you favour me with a line upon hearing of it before | I leave Paris. I am strongly of opinion that the Abbé is come with some | good news from the government of Haïti, if so the Propaganda ought to do | every thing to come to

a speedy and amicable arrangement and even confer | the mitre on the Abbé and send him from Rome as Bishop of Haïti.

The Rev. Gentleman made application to the Propaganda here for some funds | which I am given to understand will be furnished him for the missions | of Haïti. He also contemplates bringing out some missionaries with him | as it is very probable he has brought some letters for me from some | of my friends in Haïti you would very much oblige me by getting | them from him and forwarding them for me to the Irish College, or perhaps | he could send them to me, free of expence, by way of Amiens.

My respects and best wishes to Rev. Dr. Kirby, Rev. M. Maher, | Rev. Messr Norris and Cullen and all friends at the Irish College | with every sentiment of respect and good wishes for your happiness.

I remain, very Rev. and dear Sir,

Your most faithfully and obliged in C.

George J. Paddington

Very Rev. Dr. Cullen

P. S. Perhaps Father Norris would be kind enough to call at the | Sancti Apostli or send there to inquire whether the Abate Vaspasiani | had sent there for me the consecrated portable altar stone, or if not whether Dr Donovan | had purchased one for me at St. John Lateran's as I requested him to do in case | the abate had not sent one. If neither has been done then I beg of you to | send me one and have it directed for me to the Irish College here, as | also a copy of Brarsanvidio, and of Padre Patrizio's Scripture dissertations | now printing at, I believe, Merino's office close to the Roman College | as I intend to continue to read the Divinum Officium a Clero Romano faciendum | you will also kindly forward me the Ordo for 1845 as there are some | copies of it printed by this time, as the Secretary of the Propaganda disappointed | me also in procuring me the sacred relicks which he at first led me to believe he would | procure for me, and as the office whence they are to be had was closed on my leaving Rome, | so that I could not get them, perhaps Father Norris would endeavour to get me a | few relicks fitted into half a dozen small ornamented stamps for the altar on festivals, | such as you have for your high altar : and also about a dozen, at least, fitted | into as many small silver thecas of from three to four pauls each, and to | have them forwarded to me as above stating the expense of all these little matters, | and I shall remit the amount, please God, upon the first opportunity, if the | Abbé Tisserant be returning to Paris, as I suppose he must, he could bring | me these little affairs to me.

/f2 v au milieu/

[sceau : Paris, 11 nov. 44]

Illus.imo e Rev.mo Monsignore Cullen | Rettore del Collegio Irlandese | Sant'Agata | à Roma

---

/f1 r/ 994<sup>7</sup>

Paris, 30 novembre 1844

Très Révérend et cher Monsieur,

Le Révérend Gentleman qui vous remet la présente vous dira à certains égards comment est encore ma situation à Paris car il est en partie au courant des circonstances, étant lié à certaines affaires du très révérend Tisserant par rapport à notre mission en Haïti. Il va mandaté par l'Abbé Tisserant, avec des instructions pour le cardinal préfet Franson et je vous prie si possible d'accélérer ses affaires auprès de son Éminence le Cardinal ou de Mgr Brunelli car son retour rapide de Rome servirait à faciliter les affaires très urgentes d'Haïti.

Si le Révérend M. Norris n'a pas déjà envoyé ou obtenu pour moi les reliques etc. dont je vous ai parlé dans ma précédente lettre, j'espère qu'il ne me décevra pas maintenant en saisissant cette bonne occasion de me les envoyer par ce Révérend Gentilhomme. En plus des reliques que j'ai mentionnées dans mon dernier courrier, je le supplie de me procurer une relique de la Sainte Croix incluse dans une petite croix d'argent séparée et de la valeur au moins d'un Scudo, ou dans une custode ou de toute autre manière respectable mieux adaptée pour être exposée certains jours à la vénération des fidèles. La pierre d'autel privilégiée, les six petits caisses ou stands de reliques pour l'autel ainsi que le Brunisanvideo, les explications imprimées des Écritures de P. Patrizzi et la Philosophie de P. Dmoskey, la dernière ou la meilleure édition peuvent tous être emballés dans une petite boîte commune et confiés au Révérend Gentilhomme, les autres reliques dans de petites caisses en argent ou des boîtes qu'il peut apporter dans sa poche ou dans une petite boîte de pastelboard.

---

<sup>7</sup> item: 994 30 November 1844 Holograph letter from G.F. Paddington, to Cullen: Commissions. | 3pp

<<http://san.beniculturali.it/web/san/dettaglio-oggetto-digitale?pid=san.dl.SAN:IMG-00517672>>

À cause de la longueur, nous avons placé la transcription du texte anglais de cette lettre après la traduction française.

Si le Père Norris n'a pas le loisir de me les procurer, alors j'espère que vous aurez la chance de demander au Père Molony de le faire en lui donnant l'argent nécessaire et en me faisant connaître le montant que je vais, s'il plaît à Dieu, vous envoyer immédiatement, ou je le laisserai entre les mains de l'Abbé Tisserant qui vous le remettra avec de grands de remerciements.

Je pense qu'il est tout à fait inutile de demander ces objets à la Propaganda car ils m'ont déjà déçu à leur sujet et à propos d'autres questions encore plus importantes. Bien que je ne dispose que du strict nécessaire pour mes dépenses de voyage, j'assumerai volontiers les frais de ces objets, quitte à endurer des privations sur mon parcours.

J'espère donc vivement ne pas être déçu et de les avoir avec moi comme petits compagnons sacrés et consolations dans mon exil solitaire et laborieux sur la mission d'Haïti.

Je vous écrirai dans deux ou trois jours pour vous faire connaître l'état de mes affaires depuis mon arrivée à Paris et du fait de découvrir ici assez heureusement M. l'Abbé Tisserant Préfet Apostolique d'Haïti mon nouveau Supérieur. Je l'aurais fait maintenant, mais le Rev porteur part à quatre heures pour Rome, il est maintenant près de trois heures et il vit à une grande distance d'ici. Je ferme donc à contrecœur pour le moment.

Avec mes respects à tous les amis du Collège Irlandais et mes meilleurs vœux de bonheur. Je demeure

Très Rev et cher Monsieur

Votre sincère et très obligé serviteur dans le Christ

George J. Paddington

Très Révérend Dr Cullen

Comme le Révérend Abbé Sezwendennazmer, le porteur, est tout à fait étranger à Rome et comme il a beaucoup de petites choses à y arranger, toute petite aide ou direction que vous voudrez bien lui donner sera considérée comme un service et une gentillesse envers moi. Je viens également de m'entendre avec lui pour qu'il prenne en charge les dépenses des petits articles mentionnés au verso, de sorte qu'il vous paiera immédiatement, quel qu'en soit le montant.

---

/f1 r/ 994

Paris, 30 November 1844

Very Rev. and dear Sir,

The Rev Gentleman who hands you this will tell you | in some respects how circumstances are still with me in Paris | as he is partly aware of them, he being connected with some of | the affairs of Very Rev. M. Tisserant relative to our mission | to Haïti. He goes commissioned by L'abbé Tisserant with | instructions for the Cardinal Prefect Frasoni and I would | pray you if possible to get his affairs expedited by his Eminence | the Cardinal or by Monsignore Brunelli as his speedy return | here from Rome would serve to facilitate the very urgent affairs | of Haïti.

If Rev. Mr Norris has not already forwarded or | obtained for me the relicks etc. which I mentioned to you | in my former letter, I hope he will not disappoint me now | in taking this fair opportunity of sending them to me by the | this Rev Gentleman. In addition to the relicks which I mentioned | in my last, I beg of him to procure me the relick of the Holy Cross | inclosed in a small silver cross separate and of the value at | least of a Scudo, or in a theca or in any other respectable manner | best suited to be exposed on certain days to the veneration of the | faithful. The privileged altar stone, the six little cases or stands | of relicks for the altar together with the Brunisanvideo, P. Patrizzi's | printed Scripture explications and P. Dmoskey's Philosophy, the | latest or best Edition can all be packed in a small common box and | given in charge to the Rev Gentelman, the other relicks in small | silver cases or thecas he can bring in his pocket or in a small | pastelboard box.

Should Father Norris not have leisure to | procure me these then I hope you will be kind enough to commis-|sion Father Molony to do so giving him the requisite money and | by letting me know the amount I will, please God, immediately | send it to you, or leave it in the hands of the Abbé Tisserant to | remit it to you with many thanks.

I think it altogether useless | to ask the Propaganda for these as they have already disappointed me | in them and other matters even of more importance. Though | reduced to the strictest means for my traveling expences yet I | willingly undergo the expense of these even at the hazard of incurring | privations on my route. I therefore most anxiously hope not to be  
/f1 v/

I therefore much anxiously hope not to be disappointed in having them | with me as little sacred companions and consolations in my lonely and | labourious exile on the mission of Haïti.

I shall write you in two or three days hence to let you know the | issue of my affairs since I arrived in Paris and of the finding here rather | fortunately enough M. L'abbé Tisserant Prefet Apostolique d'Haïti my | new Superiour. I would do so now but the Rev Bearer parts at | four oclock for Rome it is now near three and he lives at a great distance | from I therefore reluctantly close for the present.

With kind respects to all friends at the Irish College and | best wishes for all  
your happiness. I remain

Very Rev and dear Sir

Your sincere and most oblige Servant in Christ

Gorge J. Paddington

Very Rev Dr Cullen.

/f2 r/ [vide]

/f2 v en bas/

As the Rev Abbé Sezwendennazmer the bearer is quite a stranger | to Rome  
and as he has many little matters to arrange there any little | assistance or  
direction you may please to have rendered to him will be | considered as a service  
and kindness done to myself. I have also just | arranged with him about meeting  
the expenses of the little articles | mentioned on the other side so that he will pay  
you at once whatever | they may come to.- G. J. P.

/au milieu/

Il Reverendissimo Monsignore Cullen | Rectore del Collegio Irlandese | Via  
di Sant'Agata | à Roma.

---

/f1 r/ 1062<sup>8</sup>

Saint Louis du Sud, 25 Mai 1845

Vous aurez sans doute entendu parler, avant que cette lettre ne vous parvienne, de l'échec de la mission de l'Abbé Tisserant en Haïti. Je vous aurais écrit par lui, mais son départ a été si précipité et inattendu, comme vous pouvez le constater ici, que je n'ai pas eu le temps d'écrire par lui, même à ma famille et à d'autres amis en Irlande que je savais être dans une telle anxiété au sujet de mon arrivée en toute sécurité ici, à la suite de mon naufrage il y a quelque temps à bord du « Vanguard », lors de mon passage de Dublin à Cork vers la mi-décembre dernier, alors que je revenais de Rome. Je m'étais proposé de vous écrire avant de quitter Southampton pour Haïti le 3 février dernier car j'avais alors beaucoup à vous communiquer mais j'ai été obligé d'aller à bord du bateau à vapeur Packet Thames, on disait alors qu'il était prêt à partir à trois heures de l'après-midi. Je n'étais arrivé qu'à deux heures ce matin-là à Southampton en provenance d'Irlande et j'étais tellement fatigué et occupé pendant l'intervalle avec quelques petits arrangements que je n'avais pas assez de force d'esprit ni une heure de repos ou de loisirs ; j'ai donc dû renoncer à toute tentative de vous écrire à partir de là.

Nous n'avons pas largué nos amarres dans la baie, à quelques miles de la ville de Southampton, avant le lendemain après-midi. J'ai entamé alors mon troisième voyage à travers l'Atlantique.

Il y avait plus de cinquante passagers de cabine les plus respectables tous à destination des différentes îles des Antilles ainsi que de Panama et d'autres parties de l'Amérique du Sud. Notre voyage a été pour moi le plus agréable que j'aie jamais fait

---

<sup>8</sup> item: 1062 25 May 1845 Holograph letter from G. Paddington, St. Louis du Sud, to Cullen: Distress of Haiti mission. Mainly due to government opposition. | 8pp.

<<http://san.beniculturali.it/web/san/dettaglio-oggetto-digitale?pid=san.dl.SAN:IMG-00524733>>

En réalité il y a deux lettres en une seule, celle du 25 mai et celle du 15 décembre 1845. À cause de la longueur, nous avons placé la transcription du texte anglais de cette lettre après la traduction française.

et tous les passagers ainsi que le capitaine et les officiers, la plupart des personnes courtoises à tous égards, ont déclaré qu'ils avaient fait la même expérience.

Nous n'avons eu qu'une nuit et une partie du lendemain de ce que j'appellerais le « mauvais temps » dans le célèbre golfe de Gascogne (Bay of Biscay). Notre navire était un grand double decker d'une puissance immense et élégamment aménagé dans tous les départements et l'hébergement. Nous étions tous comme une seule famille sociale, gaie et heureuse.- Pas un signe de distinction en raison de la couleur, ni aucun de ces abominables et pénibles désagréments dus aux préjugés et à l'arrogance diaboliques auxquels j'avais si souvent été soumis jusqu'ici dans les navires et dans société de ces vils et détestables Yankees et Français sans principes. J'ai été respecté non seulement en tant que gentilhomme, mais aussi en tant qu'ecclésiastique catholique par tous les Anglais et les étrangers à bord, dont beaucoup étaient des officiers de l'armée et de la marine britannique, avec un baron néerlandais nommé Bulock un catholique de famille distinguée et beaucoup d'autres personnes d'égale respectabilité et intelligence parmi lesquels j'ai été heureux de rencontrer beaucoup de personnes de ma propre couleur évoluant dans la sphère de la respectabilité et manifestant un esprit et des manières éclairés autant que les plus accomplis de leurs compagnons de voyage. Nous avons donc passé notre temps de la manière la plus agréable qui soit dans toutes les socialités d'une famille unie. Il faut remercier pour cela au moins les principes de la liberté britannique et de la puissance britannique qui, bien observés et pratiqués, exercent une influence salutaire faisant respecter les droits et les revendications de l'humanité et de la vie sociale.

Le très Révérend Préfet Tisserant, l'Abbé Lamache (notre collègue missionnaire) et moi-même avons eu la consolation de célébrer la très sainte Messe deux fois chacun pendant le voyage, à laquelle beaucoup de passagers qui étaient catholiques et huit ou dix marins qui étaient irlandais et catholiques, ont également participé avec la plus grande dévotion tandis que la partie protestante des passagers et de l'équipage a célébré son propre « service religieux » avec décorum le dimanche.

Nous nous sommes arrêtés une nuit et jusqu'à dix heures le lendemain matin à Madère et une journée entière à la Barbade où

le Préfet, l'abbé Lamache et moi avons dîné avec le révérend M. Rogers P. P. dans cette île, il fut autrefois curé de Carey's Lane Chapel, Cork. Arrivés à la belle île de Grenade, nous y avons passé toute la journée et avons eu le plaisir de rencontrer le révérend Dr Smith à St. George's. Il était en visite dans les îles sous sa juridiction et il nous a quittés avant le dîner parce que son bateau à vapeur était sur le point de partir. Nous nous sommes arrêtés pour dîner avec le révérend W. Coyle P. P. et trois ou quatre autres ecclésiastiques du vicariat. Ici, nous avons changé de navire quittant le Thamer et la plus grande partie de nos respectables compagnons de voyage et membres d'équipage avec un regret mutuel, et avons embarqué dans la Clyde un autre grand et beau bateau à vapeur pour Haïti. Ici, nous sommes arrivés tous en sécurité grâce à Dieu, à Jacmel le port maritime le plus proche pour nous le 1<sup>er</sup> mars. Nous avons célébré la Sainte Messe le lendemain matin qui était un dimanche, et à 8 heures lundi matin nous avons chevauché dans ces profonds vallons et sur d'immenses montagnes pour Port-au-Prince où nous sommes arrivés à 7 heures le mardi soir fatigués et tannés par un soleil brûlant et un pays accidenté mais par ailleurs si beau et sublime.

À notre arrivée dans la capitale, nous avons constaté que Son Excellence le Président était absent à S. Marc, ville à une distance considérable de Port-au-Prince, où il continuait à résider, comme on le disait, pour le bien de sa santé. Néanmoins, notre Révérend Préfet a ouvert les communications avec le « Ministre des Cultes », nouveauté française comme vous pouvez le remarquer.

Le lendemain, le Révérend Préfet, l'abbé Lamache et moi-même avons rendu visite à ce ministre. Il nous a reçu avec toute la bonne grâce d'une politesse française et m'a immédiatement reconnu en me serrant amicalement la main et en exprimant gentiment son plaisir de me voir revenir en Haïti. L'entretien a duré plus d'une heure et a tourné principalement autour d'un compte rendu de ce que le préfet avait fait pour la mission d'Haïti au cours de sa visite en Europe et il s'est terminé par la demande du ministre au préfet de rédiger un rapport de ce qu'il avait alors déclaré, de ses intentions et projets pour l'avenir. C'est ce qui a été fait, et quelques jours après le Préfet a été officiellement informé qu'il ne pouvait être reconnu par le Président et gouvernement d'Haïti que sous certaines conditions jusqu'ici proposées mais non

décidées, parmi lesquelles celle de reconnaître le droit du Président d'Haïti de nommer et de nommer les curés dans les différents paroisses ou districts. J'en parle car c'était le premier sujet sur lequel le préfet et le ministre n'étaient pas d'accord ; il y avait d'autres conditions proposées, plus ou moins opposées à la juridiction et à la discipline ecclésiastiques et à aucune d'entre elles, semble-t-il, M. Tisserant n'avait le pouvoir de consentir. Même son titre de « Préfet Apostolique d'Haïti » a été considéré comme peu convenable et on a donc refusé de le reconnaître pour des raisons qui ont également été données dans les revues de Port-au-Prince et, par conséquent, je suppose dans les revues françaises.

Toutes ces conditions ont été proposées au Préfet lors d'une autre occasion avant son premier départ pour l'Europe à ce qu'il paraît et par un ancien « Ministre des Cultes » (M. Féry) qu'à notre retour en Haïti nous avons trouvé « hors fonction » et remplacé par l'actuel ministre M. Ardouin. Ce dernier faisait partie de la commission chargée autrefois par l'ex-président Boyer de traiter avec notre regretté ami, le Dr England, des affaires ecclésiastiques d'Haïti.

De leurs conditions et difficultés, je ne savais rien jusqu'au retour du Préfet à notre presbytère après sa dernière entrevue avec le ministre. Il a alors convoqué un conseil de tous les ecclésiastiques dans le Presbytère, huit au total, à qui il a énoncé la nature de ces propositions et l'obstination de l'actuel ministre et du Gouvernement à insister pour que ces propositions soient une condition « sine qua non alia » à toute autre disposition. Il avait donc, comme il l'a dit, décidé de quitter l'île immédiatement et nous avait ordonné à tous de partir avec lui le lendemain, car un navire de français (le Malabar) était alors au port et prêt à partir pour la France le lendemain. Je fus étonné devant cet état de nos affaires et par la réserve jusque-là manifestée par le Révérend Préfet, il y avait là une grande fermeté dans sa manière. Je n'aurais jamais pu prévoir une chose pareille car, au contraire, il m'a toujours laissé croire que tout avait été bien compris et arrangé entre la Cour de Rome et le Gouvernement d'Haïti pour ce qui le concernait lui-même et la mission de ce pays en général, telle était aussi l'impression qui m'avait été donnée, comme vous vous en souvenez peut-être, lorsque j'ai fait mes petits arrangements avec les membres de la Propaganda à Rome, et lorsque j'ai consenti

dans un esprit d'obéissance et de zèle (je n'ai pas d'autre encouragement) à me réengager dans cette mission, qu'autrement je n'aurais jamais entreprise une deuxième fois.

Toutefois, toutes ces circonstances décourageantes n'ont pas atténué mon désir de faire tout le peu que je pouvais et que j'ai jugé être le meilleur dans les circonstances de cette mission confuse et douloureuse et pour ces pauvres gens à un moment si critique.

En conséquence, en voyant les journaux publics adopter un ton pointu et un caractère quelque peu opposé à la mission du Révérend Préfet et appréhendant les conséquences les plus graves et fatales pour l'avenir ainsi que pour l'état actuel de notre Sainte Religion, déjà trop accablée dans ce pays troublé, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour dissuader le Révérend Préfet de prendre une résolution si précipitée ; lui demandant de renvoyer les difficultés à Rome et d'attendre ici sa décision finale, et exhortant qu'il puisse, entre-temps, exercer sa compétence sur la partie fidèle du clergé de la manière la plus avantageuse pour la religion dans les circonstances, en permettant sous condition et pour l'instant seulement, au Président de nommer aux paroisses vacantes et de demander au Préfet les prêtres qu'il (le Préfet) souhaitait recommander et parmi lesquels le Président pouvait choisir et disposer du nombre requis pour les Paroisses vacantes. Cela, je pensais, pourrait être facilement arrangé de façon à le rendre presque équivalent à la nomination directe et immédiate par le Préfet à la fois des paroisses et des prêtres. Cela ne répondant pas aux vues et aux conditions du Préfet, comme on dit, je l'ai ensuite supplié d'aller « in Propria Persona » à Rome et de rendre compte verbalement de l'état de nos affaires, nous laissant continuer les travaux de la mission jusqu'à ce que d'autres instructions nous parviennent de lui-même ou de la Propagande. Par ce moyen, une grande partie du pays que nous pourrions servir serait fidèlement et légitimement administré et exempté des schismatiques et irréguliers. Par là aussi, le Préfet écarterait les conséquences fatales que j'appréhendais du danger évident d'une séparation formelle et déclarée de l'Église par le parti influent ici avec les mauvais prêtres à leur tête si une telle occasion de rupture leur était donnée par notre départ « en masse ».

Une autre considération que j'ai proposée était les besoins spirituels des habitants de Port-au-Prince et de la foule de très bonnes âmes, probablement environ deux mille, qui des différentes parties de la ville et du pays environnant, aussi bien que de mon ancienne Paroisse, se préparaient à faire leurs Pâques et leur première communion. L'idée de laisser tous ces gens sans un seul ecclésiastique pour les diriger et les instruire à un moment si critique était à mon avis la chose la plus répugnante à tout ce qu'indiquaient le devoir et le bon sens surtout quand, par un peu de patience et de discrétion, comme nous l'avons suggéré, ce mal au moins pourrait être facilement évité sans compromettre aucun principe ou nous lier à tout ce qui pourrait, par quelque possibilité, être opposé aux souhaits ou à la décision future du Saint-Siège ou de la Propaganda ; j'ai aussi essayé de faire réfléchir sur la peur de l'agitation ou de l'effusion de sang, celles-ci et quelques autres, j'ai continué respectueusement à m'opposer pour ma part à notre petit Conseil jusqu'à douze heures ce soir-là. Deux autres ecclésiastiques séculiers, Lamache et Casta, étaient en grande partie de la même opinion que moi et soutenaient la plupart de mes objections, mais la volonté du Préfet étant déclarée consciencieusement déterminée, et tous les autres membres de sa Congrégation ou société étant de son côté, la question fut tranchée, ce à quoi les deux ecclésiastiques susmentionnés et moi-même avons immédiatement acquiescé en esprit d'obéissance. Nous avons donc tous décidé de partir pour l'Europe le lendemain ou le surlendemain. Tôt le lendemain matin, l'Église et ses environs étaient envahis de gens parmi lesquels se trouvaient beaucoup des plus respectables et des plus religieux qui avaient déjà une vague idée de notre intention de quitter le pays et, comme je l'avais appréhendé, leur agitation et leur trouble étaient trop évidents. Afin d'éviter autant que possible toute occasion d'inquiétude et de mécontentement de part et d'autre, j'avais l'intention de partir en privé et à cette fin je suis allé faire mes adieux seulement à deux amis intimes (le colonel Lesage et le sénateur Pierre André), mais la foule à mon retour avait déjà tellement augmenté autour de l'Église, surveillant chacun de nos mouvements et beaucoup d'entre eux, en larmes, me pressaient de questions tellement angoissées qu'il me fut difficile de passer au milieu d'eux ; bien que l'armée leur ait ordonné de se séparer et de partir, ils sont restés si indifférents à

ces ordres que j'ai pris peur, car il était évident que toute provocation de part et d'autre occasionnerait de l'agitation et peut-être un bain de sang, car les soldats ont stationné tout autour de l'Église et du Presbytère jusqu'au soir.

En entrant dans le Presbytère, j'ai constaté que le Préfet était déjà monté à bord après avoir laissé l'ordre pour moi et les ecclésiastiques restants de le suivre dès que possible. Nous nous sommes alors préparés à obéir, mais les circonstances émouvantes ci-dessus racontées et les motifs sérieux m'encourageaient à essayer encore une fois pour voir si je pourrais porter le Révérend Préfet à changer sa décision initiale ou au moins de laisser quelque deux ou trois ecclésiastiques, soit de sa Congrégation, soit des deux ecclésiastiques séculiers et moi-même, pour répondre aux besoins spirituels des fidèles jusqu'à ce que tout le temps et les devoirs [de Pâques] soient passés. À cette fin, après avoir convaincu ces deux Messieurs de m'accompagner, nous sommes immédiatement montés à bord et avons raisonné à nouveau avec le Préfet. Il consentit alors et s'arrangea pour me laisser, moi et les deux ecclésiastiques séculiers ci-dessus (« les Pères Lamache et Casta »), le second, un Italien ou plutôt un Corse, le premier un Français pour prendre en charge les affaires jusqu'à ce que nous ayons reçu de nouvelles instructions de lui-même ou de la Propaganda après son arrivée à Paris. Je crois qu'il a l'intention de visiter Rome et qu'il fera son rapport en personne selon ma suggestion.

Je suis donc de nouveau laissé ici dans un état de purgatoire, au service de la condition de l'Église dans ce Pays, assailli de tous côtés par des difficultés et l'affliction de l'esprit à cause de cet état de choses. Comme je l'avais prévu depuis longtemps et même fait connaître à la Propaganda, les méthodistes et les anabaptistes ont fait des progrès considérables partout dans l'île, d'après ce qu'on m'a dit et surtout à Port-au-Prince où je constate qu'ils ont établi de nouvelles Églises et congrégations depuis mon départ pour l'Europe. Et le plus grand malheur est qu'ils sont plus confiants et nombreux par la faveur et le soutien qu'ils reçoivent du Gouvernement et de nombreuses personnes influentes ici. Le caractère ni l'influence du Sacerdoce ne sont non plus tels pour opposer une barrière effective à leur progrès, car, comme je l'ai également dit à la Propaganda, les préjugés contre les prêtres

corses et français sont plus forts que jamais et, malheureusement pour notre Religion sacrée, la conduite de la grande majorité de ces prêtres qui sont entrés jusqu'ici dans cette mission a été tout sauf ce qu'elle devrait être ; les membres des ordres religieux, congrégations ou sociétés de n'importe quelle dénomination ne seraient pas non plus mieux estimés ici, dans les circonstances actuelles, que le Français et le Corse susmentionnés ; en effet, il existe encore des clauses dans le Code constitutionnel d'Haïti qui s'y opposent expressément. Tout cela, je l'ai explicitement laissé entendre à la Propaganda il y a cinq ans et, depuis lors, je dois regretter que mes humbles suggestions n'aient pas été un peu plus soigneusement prises en compte, car sur ces points et sur d'autres événements le Concordat proposé par feu le Dr Rosati semble avoir été défectueux et, par conséquent, susceptible d'être contesté et rejeté dans sa mise en application finale même s'il avait été finalement ratifié.

Ce que l'abbé Tisserant m'avait rapporté à Paris au sujet de l'état du pays, des perspectives brillantes de la Religion, de la création d'écoles libres, de la bonne disposition du Gouvernement à son égard et à s'engager dans la direction qu'il indiquera pour ce qui concerne l'Eglise etc. etc. tout cela n'est nullement confirmé par la situation réelle comme la suite même de sa mission le prouvera « de facto ». Les quelques écoles mal établies par le gouvernement avant la première arrivée de l'abbé Tisserant dans ce pays, il y a environ 18 mois, ont complètement disparu dans certains cas, et les autres sont dans un piètre état de fonctionnement ; le respect de notre sainte religion a évidemment et sérieusement diminué dans de nombreux cas sur tout le territoire appelé la partie française de l'île. Toutes les paroisses d'un certain intérêt sont généralement encore possédées par des ecclésiastiques irréguliers et licenciés tandis que les autres pour la plupart sont « similes illis » comme vous le savez, et les exceptions sont en effet peu nombreuses, comme me le révèlent toutes ces situations qui se dressent en face de nous et dans toutes les directions où se porte notre regard : c'est une immoralité et une apathie générales à l'influence et aux préceptes de la religion, même parmi les personnes éclairés tout comme parmi la masse des gens ; en outre, les hauts fonctionnaires et le « Conseil Communal » ou les gardiens d'église avec l'actuel « Ministre des Cultes » à leur tête se

joignent en un mépris de toute discipline ecclésiastique et peuvent maintenant se vanter d'une vile subordination des ordonnances les plus sacrées à leur volonté et caprice. Les ecclésiastiques les mieux disposés eux-mêmes étant souvent douloureusement obligés de se soumettre à bon nombre de leurs lois et règlements contraires aux canons afin de sauver de la profanation totale ce qui reste de la foi et de la sainteté de notre Religion sacrée.

Ainsi, avec vos sentiments d'ecclésiastique d'esprit hautement éclairé et pieux, vous pouvez facilement concevoir ma position et ma lutte sous un système de politique encore si aveuglément opposé à une administration sage et sainte de l'Église, ainsi qu'à l'illumination morale et à l'élévation du peuple. Avec une simonie générale et la profanation des allocations cléricales, des casuels et des offrandes des fidèles comme une « partie intégrante » principale de ce système - avec une opposition continue et ennuyeuse à tous les efforts des très rares bons ecclésiastiques qui se trouvent ici - avec l'absence et l'exclusion de tout ce qui semblerait une autorité spirituelle légitime et l'obéissance qui lui est dûe - avec une guerre civile suscitée et fomentée, comme je suis amené à le croire, par des émissaires étrangers et cachés, nous menaçant chaque jour avec toutes ses horreurs - des troupes marchant et contre-marchant dans toutes les directions et le pays entier comme s'il était sous la loi martiale - tout cela a placé toute l'île, l'Église et nous-mêmes dans une position très pénible et précaire - Cette dernière agitation civile a été excitée principalement ou du moins ostensiblement par M. Rivière, - un président qui a immédiatement succédé à Boyer, mais qui a été peu de temps après déposé et M. Guerrier nommé pour lui succéder, - il s'était rendu à la Jamaïque où il est resté, guettant une occasion, semble-t-il, et faisant des préparatifs pour réaffirmer sa revendication au Gouvernement du Pays. Il se serait donc embarqué de la Jamaïque pour ce pays il y a une semaine ou dix jours avec plusieurs centaines d'armes pour ses nombreux partisans dans ce pays, et donc si possible pour effectuer un débarquement et reprendre la rébellion. Le débarquement il l'a finalement fait ; mais jusqu'à maintenant, il n'a pas été en mesure de mettre la rébellion en mouvement.

En plus de ce qui précède, le président Guerrier est mort à S. Marc il y a quelques jours et un autre nommé Pierrot a été déclaré président. Immédiatement après, sa nomination est reconnue

comme telle par les autorités de Port-au-Prince. Je ne sais pas quelles seront les conséquences ultimes de tout cela et je crains de me livrer à une anticipation autre que celle que l'espérance en la sage et miséricordieuse Providence de Dieu, toujours présente aux esprits angoissés mais confiants fermement en Lui.

Les choses étant ainsi, vous pouvez facilement juger de ma position et de mes sentiments aussi bien pour la Religion sacrée dont je suis en effet le plus humble avocat et le moins doué de ses ministres, que pour moi-même et ce pauvre peuple dont je suis l'avocat très inefficace et le plus indigne aux Autels de notre Dieu. Mais comme j'ai déjà rempli la feuille précédente et que j'ai d'autres affaires à vous communiquer, je ne dois pas m'attarder plus longtemps sur les détails et les particuliers.

Comme je l'ai dit, l'Abbé Tisserant s'est embarqué de ce Port pour la France durant la semaine de la Passion laissant les ecclésiastiques nommés ci-dessus et moi-même à Port-au-Prince en charge de la mission jusqu'à ce qu'il nous écrive de France ou jusqu'à ce que nous aurions des instructions directement de Rome avec une injonction de sa part et une promesse de la nôtre que nous devrions tous quitter le pays si un schisme qui, comme il l'a dit, nous menaçait manifestement, aurait lieu ou si nous devions encore endurer des insultes et des vexations qui nous ennuyaient et nous entravaient dans l'exercice de nos douloureux devoirs. Il nous a donc laissé « viva voce » toutes les facultés qu'il avait lui-même (personnelles exceptées bien sûr) avec l'espoir que nous serions en mesure de vivre ensemble ou près les uns des autres, ou par une communication et une consultation constantes pour agir de concert au moins jusqu'à ce que nous aurions reçu des instructions de lui-même ou de la Propaganda. Mais cela est aujourd'hui rendu extrêmement difficile, voire impossible, car nous sommes nommés par le « Ministre des Cultes » susmentionné à différentes paroisses très éloignées les unes des autres, et entre lesquelles toute communication régulière et sûre, en particulier en ce moment, est extrêmement difficile et pourrait nous soumettre à de nombreux et sérieux inconvénients. Pour ajouter à ces difficultés et à notre chagrin, l'abbé Lamache s'est montré beaucoup plus enclin à consulter et à concerter avec le dit « Ministre des Cultes » qu'avec nous, de sorte que nous avons maintenant perdu une grande partie de notre confiance en lui. Il semble que le ministre l'ait retenu

comme « Premier Vicaire » de Port-au-Prince, et l'abbé Casta est nommé curé de Verettes, un district à une distance considérable de la capitale et dans la partie nord de l'île, tandis que je suis nommé Curé de Saint-Louis, un quartier encore plus éloigné de la capitale dans la partie sud de l'île et jusqu'à présent la partie la plus turbulente. Ainsi, il semble évident que nos plans et notre intention de coopérer pour le bien de la religion ont été secrètement connus du ministre et il a adopté ce moyen d'en prévenir les effets parmi le peuple et les autres membres du clergé qui autrement et nécessairement auraient été très bientôt influencés, du moins indirectement, de cette façon. Cette information je l'ai reçue de l'abbé Casta et d'autres qui semblent bien informés de cette malveillante intrigue.

Dans ces circonstances et craignant que la décision sur le rapport abbé Tisserant à la Propaganda puisse être suivie comme d'habitude avec trop de retard, je vous prie de consulter son Éminence le Cardinal Fransoni sur ce que je dois faire de plus recommandable face à toutes les difficultés de ma position. Priez-le de me faire savoir si c'est la volonté de la Propaganda que je reste plus longtemps en mission dans ce pays, étant donné que je suis actuellement sans Supérieur spirituel à consulter et pour diriger mes démarches en cas de difficulté et de doute et que dans l'état où je me trouve maintenant, je ne devrais pas me sentir justifié d'agir tout à fait de mon propre chef. Par conséquent, pour satisfaire parfaitement mon propre esprit, ainsi que pour répondre à toutes les circonstances inhérentes à ma douloureuse position. Dans cette mission très difficile, je devrais être pourvu de toute l'instruction et de tous les documents nécessaires de l'autorité, et ne pas être renvoyé ainsi à des facultés « viva voce », chose dont tous les prêtres renégats et vagabonds se vantent ici en plus de leurs lettres de créance contrefaites et de leurs témoignages mensongers. Par conséquent, si la Propaganda décide que je dois rester ici, je m'efforcerais de le faire aussi longtemps que possible, mais alors dans ce cas, comme en effet en tout cas, son Éminence ou la Propaganda doit m'envoyer les facultés d'un missionnaire apostolique, ou toutes les facultés qui, dans tous ces cas, sont généralement réservées à l'Ordinaire, mais sont habituellement concédées à de simples prêtres pour des missions moins difficiles que la mienne. Ces facultés, il sera assez aimable de mes les

envoyer le plus rapidement possible sinon les difficultés qui me pressent maintenant de toutes parts rendront la mission tout à fait intenable.

Son Éminence décidera aussi s'il est permis à un ecclésiastique d'unir diverses petites offrandes et à satisfaire toutes les intentions des donateurs par une seule messe, ou, comme modification plus définitive et à mon avis moins répréhensible, si un ecclésiastique est autorisé à décharger ou à satisfaire toutes les intentions de ces petites offrandes reçues chaque jour par la messe de ce jour ou du lendemain suivant le cas ?

Le renouvellement de ces questions déjà décidées, généralement par la négative, ne peut se référer qu'à cette mission et aux cas et lieux où les honoraires du Saint Sacrifice sont si faibles et les dépenses si élevées qu'il faudrait six sur huit d'entre elles pour soutenir un ecclésiastique, même modérément et pour moi, ces autres petites dépenses quotidiennes qui arrivent fréquemment font qu'il n'y ait d'autres moyens de subsistance. Le bon vin ici adapté au saint Sacrifice est comparativement aussi cher qu'en Irlande. Ces questions englobent également ces cas où il faudrait un changement dans l'esprit du peuple dans le système actuel d'ici (de réunir ainsi les différentes intentions des donateurs et de les satisfaire par une seule messe) et où il faudrait un effort pour élever l'honoraire à un montant plus élevé afin de donner à l'ecclésiastique par cette Messe basse ce qui serait suffisant pour un bon dîner au moins, et limiter l'intention à celle de chaque donateur individuel impliquerait beaucoup d'inconvénients et de problèmes car il n'y a aucun Ordinaire ici dont l'autorité serait nécessaire pour proposer et effectuer un tel changement.

Le Cardinal me fera également savoir comment je vais gérer les messes de requiem et les services funéraires pour les franc-maçons car tous ceux qui occupent les plus hautes fonctions de l'État en font partie, ainsi que presque tous ceux qui occupent une position importante. Ceux-ci soumettent le clergé consciencieux à beaucoup d'ennuis en insistant sur l'exécution de ces services et le plus souvent avec tous les dispositifs et insignes maçonniques publiquement dans l'Église. L'ecclésiastique de la paroisse voisine de la mienne est franc-maçon. Et il en est de même pour beaucoup d'autres dans tout le pays en plus de leurs autres bonnes qualités.

Son Éminence me procurera la faculté de dupliquer la messe le dimanche et les fêtes d'obligation, tout comme d'instituer et d'inscrire à la Confrérie du Rosaire de B.V.M. et les dispenses nécessaires dans tous les cas de Mariage etc etc etc. Je les mentionne simplement de peur qu'aucun d'entre eux ne soit omis car ils sont les plus nécessaires parmi les urgences récurrentes du ministère ici. Toutes ces facultés que le très Révérend Préfet Tisserant m'a données, comme je l'ai dit « viva voce » et en outre, il m'a permis et conseillé, ainsi qu'aux autres ecclésiastiques, et semble-t-il par recommandation de Rome, d'accomplir les services et messes susmentionnés et d'adopter l'unité des intentions dans les circonstances actuelles, mais j'ai besoin d'une décision à leur sujet et d'une ratification par écrit de ces facultés et des autorités supérieures afin d'être ainsi plus conforme à la règle et répondre aux machinations que le clergé mal disposé est toujours disposé à manœuvrer contre nous afin de détruire autant que possible les effets et l'efficacité de notre Ministère Sacré.

D'autre part, si la Propaganda en considérant toutes les circonstances et les difficultés de cette mission décide que je doive l'abandonner et quitter tout à fait l'île, alors je supplie son Éminence le cardinal Fransoni ou la Propaganda de m'envoyer dès que possible les facultés nécessaires d'un missionnaire ordinaire et de m'assigner une autre mission aussi près que possible de ma terre natale (l'Irlande) et où la morale et les habitudes sociales des Gouverneurs (au moins) peuvent être plus élevées et moins disposées à résister aux efforts et à l'influence des ministres fidèles dans la propagation des vérités et de la discipline salutaire de l'Évangile. Même pour une telle mission, les facultés d'un missionnaire apostolique sont toujours nécessaires pour s'acquitter efficacement et rapidement de leurs fonctions si, à partir de là, une demande à Rome ou à l'Ordinaire est sujette à un retard ou à un inconvénient fâcheux comme ici à Haïti. S'il me conseille ou me permet de démissionner de cette mission, le Cardinal aura l'amabilité de me procurer aussi et de me transmettre les moyens nécessaires pour défrayer mes dépenses vers la mission qui peut m'être assignée, car je n'ai plus aucune possibilité de le faire moi-même. Dans ce cas, son Éminence verra, je l'espère, qu'il est juste de ne pas être à nouveau soumis à cet embarras pécuniaire et à cette négligence humiliante que, à ma sortie en ce dernier voyage,

etc. j'ai vécu à la Propaganda de Paris et par la suite à sa succursale [d'esclaves] de Dublin ; de sorte que j'ai été obligé de payer toutes les dépenses de mon retard en Irlande, et de là à Southampton, de mes propres ressources privées ainsi que de me fournir tous les vêtements, etc. nécessaires pour le changement de climat. En effet, la Propaganda de Paris (ou Lyon) ne m'a accordé que le prix de mon passage de Southampton à Haïti, somme qu'il a placé entre les mains de l'Abbé Tisserant parmi ses articles pour la mission d'Haïti. À Dublin, le Dr O'Connell et son comité n'ont rien fait pour moi ! alléguant qu'ils ne pouvaient rien me donner sans un ordre de (leurs Maîtres à) Paris. Alors que, comme vous le savez, la Propaganda à Rome ne m'a même pas donné assez pour mes petites dépenses à Paris. À mon départ de Paris, le Nonce là-bas, après toute son apparente sollicitude m'a seulement fourni une somme bien minutieusement calculée pour payer à peine mon logement et la pension pendant que j'étais à Paris et pour terminer mon voyage à Dublin et aux dépens, comme je l'ai appris par la suite, de la Propaganda. Pour cette petite somme, il m'a demandé de donner un reçu dicté par lui-même et dont, si je me souviens bien, il semblerait qu'une telle somme m'ait été donnée par lui à d'autres fins aussi comme par générosité : en tout cas je l'ai laissé ainsi, et ce reçu, m'a-t-il alors dit devait être transmis à la Propaganda à Rome ! Ainsi ai-je été envoyé pour un long, dangereux et coûteux voyage missionnaire sans un sou de plus que ce que je vous déclare, avec les accidents du naufrage, le retard de la maladie et un millier d'autres incidents à affronter sans aucune disposition pour cela de la part de ceux qui détiennent les offrandes des fidèles à cette fin ; et tous ces incidents de la nature la plus sérieuse et la plus dangereuse, je les ai réellement subis et j'n ai subi les conséquences à mes propres frais, et tout cela sans tenir compte des grandes dépenses personnelles que j'ai faites en allant d'abord avec le Dr. England et de mon retour en Europe après presque six ans de travail en mission et pour lesquelles je n'ai jamais reçu un seul penny ni de lui ni de la Propaganda. Vous voyez donc comment j'ai été traité et malmené parmi eux tandis qu'ils comblent les autres de moyens, d'honneurs et de facultés qui – mais peu importe – quoi qu'il en soit – j'espère seulement que le Cardinal me verra maintenant pourvu de moyens suffisants pour quitter ce pays, s'il me le demande.

Comme vous le savez, le Cardinal Préfet et le Secrétaire de la Propaganda m'ont envoyé ici de Rome sans lettres dimissoriales et les facultés nécessaires me renvoyant à Tisserant pour cela et comme l'Abbé Tisserant nous a laissés ici « en statu quo » comme je l'ai dit sur une simple autorité verbale à la suite de son départ précipité et de sa position embarrassante avec les autorités d'ici, vous pouvez facilement concevoir le désagrément de ma position à cet égard aussi. J'ai anticipé toutes ces inconvenients et beaucoup d'autres et j'ai mentionné au Cardinal et au Secrétaire Brunelli la prudence et la nécessité de me fournir eux-mêmes quelques petits fonds et des facultés personnelles et particulières pour les exigences embarrassantes qu'implique cette pénible mission. Mais ils pensaient bon de me référer à l'Abbé Tisserant, qui était lui-même sans reconnaissance ni stabilité dans le pays et n'avait été que six ou huit mois l'année dernière dans cette mission ; même si sa mère était originaire de ce pays et de couleur, depuis sa petite enfance elle a résidé et s'est mariée à Paris. Les suites de l'Abbé Tisserant en rapport avec cette [...] mission d'Haïti prouveront à nouveau le bien-fondé de chaque petite demande que je leur ai faite (à la Propaganda) non pas pour un motif ou une considération personnelle quant à nous [...], loin de moi cette idée – mais pour l'accomplissement plus efficace de mes fonctions, pour le plus grand bénéfice du peuple parmi lequel je suis placé, de plus cela prouvera à nouveau au Cardinal et au Secrétaire la vérité de tout ce que je leur ai dit concernant cette mission. J'ai maintenant fait tout mon devoir en ce qui concerne cette mission et je suis prêt à démissionner ou à y travailler aussi longtemps que je peux, si telle est leur volonté, aux conditions susmentionnées. Vous aurez donc la bonté de communiquer l'objet de cette lettre et mes désirs à son Éminence le Cardinal Frasoni et de me transmettre ses instructions le plus rapidement possible. Vous me ferez également part des dépenses liées à cette communication et de votre réponse aussi et s'il plait à Dieu je saisira la première occasion pour vous rendre soit par Paris, soit par Leghorn, le montant de celle-ci et de toute autre communication que je pourrais avoir à vous faire ainsi que le montant de ce que vous avez pu dépenser en me procurant les petites affaires pour lesquelles je vous ai écrit depuis Paris. Bien que le très Révérend Préfet Tisserant devait faire un rapport en personne ou par écrit à la Propaganda de Rome et m'envoyer une

de là confirmation régulière des facultés qu'il m'a données et de toute autre jugée nécessaire, cependant, craignant trop de retard et pour d'autres raisons, je préfère et je tiens à ce que vous soyez l'intermédiaire de mes désirs auprès du Cardinal Préfet. Je n'ai pas vu le rapport que le Préfet Tisserant doit présenter car il n'a pas eu le temps d'en dresser ne serait-ce qu'une ébauche avant de quitter Port-au-Prince. C'est ce qu'il devait faire lors de son passage en France et n'ayant pas d'alternative polie à sa demande sérieuse, nous lui avons donné nos signatures sur un « carte blanche » dépendant bien sûr de son honneur pour l'exactitude des déclarations qu'il devrait faire.

Je sais que je n'ai pas besoin de m'excuser auprès de vous pour les ennuis que je vous impose par la présente et que l'amitié aimable que vous avez toujours manifestée pour moi ainsi que vos désirs sincères pour la régénération spirituelle des pauvres de ma mission ardue seront une incitation suffisante pour vous intéresser à toute communication que je peux, de temps en temps, vous faire pendant mon séjour sans joie et isolé sur cette mission douloureuse.

Désirant ardemment que vous jouissiez d'une bonne santé et soyez heureux ici-bas et après,

Je demeure, très Révérend et cher Monsieur,

Votre ami et serviteur le plus humble et le plus dévoué dans le Christ

George J. Paddington

P.S. Vœux et souvenirs les plus aimables au Dr Kirby, au Révérend M. Norris, à tous les étudiants en particulier à M. Ford Camarata et M. J. Parker, au très Révérend M. Wormington, au très Révérend Dr. ODonovan et à tous les amis « chez vous » ainsi qu'à tous ceux qui pourraient s'enquérir de moi auprès de vous dans la Ville Éternelle, sans oublier bien sûr mes profonds respects et mes meilleurs vœux à son Éminence le Cardinal Fransoni.

Très Révérend Paul Cullen D. D.

Mon très Révérend et cher ami. J'ai écrit cette lettre à la première date indiquée. Elle est restée entre mes mains pendant trois semaines en attendant de trouver une occasion sûre pour l'envoyer à mes amis à Port-au-Prince afin qu'ils puissent le

transmettre en toute sécurité par le Packet. - Entre-temps, j'ai été saisi par une fièvre des plus violentes et dangereuses qui m'a confiné à mon lit six ou sept semaines. J'étais préparé à la mort, mais il a plu à Dieu Tout-Puissant de me restaurer à nouveau. - Il m'a fallu cependant quelque temps avant de me reprendre totalement ou de pouvoir m'occuper de quoi que ce soit. Même une messe occasionnelle in loco c'est avec beaucoup de difficulté que je l'ai célébrée - j'ai continué ainsi jusqu'au mois d'août où j'ai repris activement mes devoirs sacrés, mais j'ai trouvé l'état de ma paroisse ainsi que de mes propres petites affaires privées dans une telle confusion et nécessitant une telle attention que cela m'occupait à chaque heure - cette angoisse et cette fatigue pénibles (surtout sous un soleil brûlant et un climat des plus pernicious, comme Saint-Louis) m'ont vite remis dans une autre fièvre et une autre fièvre paludéenne presque aussi dangereuse et violente que la première - elle s'est poursuivie cinq semaines - ce n'est que depuis quelques jours que je suis sorti du lit et en convalescence mais encore très faible - ainsi, sur les sept mois écoulés depuis mon arrivée dans ce district, j'ai passé quatre mois dans des fièvres qui m'ont amené deux fois « portes de la mort », sans même un médecin pour me prescrire des médicaments car il n'y a aucun médecin dans cette partie du pays - ni prêtre légitime pour me préparer à la mort !

*Quia circumdatus sum Sacerdotibus qui sunt concubinarii, lib[er]i muratori etc etc. Ecce quanto etiam in spiritualibus meis necessitatibus, tristis esse debes ! -*

Cela m'a empêché tout ce temps de vous envoyer cette lettre - Je l'ai maintenant regardée à nouveau et constaté que malgré la date ancienne tous les sujets qui y sont traités peuvent encore être très nouveaux pour vous et qu'ils sont dans la même situation pour ce qui me concerne que lorsque je les ai écrits et nécessitent plus que jamais [...] votre aimable attention et une réponse rapide - d'autant plus que M. Abbé ne m'a jamais encore écrit une ligne depuis son départ de Haïti, après toutes ses promesses volontaires

et répétées d'ajuster chaque chose à ma satisfaction avec la Propaganda et de m'écrire immédiatement.<sup>9</sup>

Il n'y a rien de nouveau, que ce soit au sujet de la religion ou de la politique ici depuis la date ci-dessus, à l'exception d'une révolution partielle il y a six semaines en faveur de Rivière - elle était dirigée par un général Paul, mais ce général a été tué avec beaucoup de ses principaux adhérents et son armée a été dispersée et il a pris la fuite dans les bois.- Depuis lors, nous avons eu une apparente tranquillité en ce qui concerne cette partie de l'île, mais pas encore pour nos relations avec ce qu'on appelle la partie espagnole, à cause d'une proclamation du Gouvernement qui a récemment émis des ordres pour que tous les habitants masculins capables de porter des armes se préparent le 1<sup>er</sup> février près du Cap-Haïtien à marcher immédiatement contre la partie espagnole afin de la réduire à l'obéissance au gouvernement général et à conserver l'intégrité de l'île contre laquelle elle s'était révoltée il y a environ deux ans et s'était déclarée indépendante.- Quelles seront les conséquences de cette expédition militaire c'est pour le moment entre les mains de la Divine [Providence], mais je crains que si les affaires ne s'arrangent pas à l'avance, qu'elles seront tristes et peut-être fatales - car des circonstances importantes peuvent avoir lieu après l'expédition. Je vais très probablement, s'il plaît à Dieu, écrire immédiatement après au cardinal Fransoni.

Encore une fois le plus sincèrement vôtre, etc.

George J. Paddington –

Saint-Louis du Sud 15 décembre 1845.

Si le révérend Norris m'a acheté les reliques, les livres, la pierre d'autel privilégiée (pour laquelle je vous ai écrit de Paris, par un ecclésiastique français), s'il vous plaît veuillez bien les emballer tous et me les envoyer à l'adresse indiquée dans cette lettre - ou avec quelques lignes explicatives, à l'adresse de ma sœur à Cork – en me faisant savoir par votre lettre les dépenses engagées pour cette communication, incluant les vôtres, et je vais, s'il plaît à Dieu, vous remettre le montant de tout cela par quelque

---

<sup>9</sup> Entre-temps, le P. Tisserant avait été nommé Préfet Apostolique pour la Guinée en 1845. Il est parti de Toulon à la fin de novembre de la même année et mourut dans un naufrage à l'âge de trente-et-un ans.

français ou un marchand Leghorn ayant des transactions avec mes amis commerçants à Port-au-Prince.

Adresse

Aux soins obligeants de Messrs. Herne et Co. - Port au Prince pour le Rev. George J. Paddington - Curé de Saint Louis du Sud - Haïti.

---

/f1 r/ 1062

Saint Louis du Sud, 25 May 1845

Very Rev. and dear Sir,

You, no doubt, will have heard before this reaches you, of the failure | of the Abbé Tisserant's mission to Haïti. I would have written to you by him but | his departure was so hurried and unexpected as you may here perceive that I had | not time to write by him even to my family and other friends in Ireland whom | I knew to be in such anxiety about my safe arrival here, in consequence of my | shipwreck on a former occasion that is on board « The Vanguard » on my passage from | Dublin to Cork about the middle of last december on my way home from Rome.

I had proposed to my self to write to you before my leaving | Southampton for Haïti on 3rd february | last as I had then much to communicate to you but I was obliged to go on board the | steam Packet Thames, then reported as ready to start at three oclock that afternoon. I had | only arrived at two o'clock that morning at Southampton from Ireland and I was so | fatigued and taken up during the interval [?] with some little arrangements that | I had not sufficient energy of mind nor one hour of repose or leisure ; I had therefore to give up | every attempt to write to you from thence.

We did not start from our moorings | in the Bay at some miles distant from the Town of Southampton until the afternoon | of next day when I commenced my third voyage across and recrossing the Atlantic. |

There were over fifty most respectable cabin Passengers all bound to the different Isles | of the West Indies as well as to Panama and other parts of South America. Our passage was to me | the most agreeable I had ever before made and all the Passengers as well as the Captain and | officers most gentlemanly persons in every respect declared the same as to their own experience.

We had but one night and part of next day of what I would call « rough weather » in the celebrated | Bay of Biscay. Our vessel was a large double decker of immense power and elegantly | fitted out in every department and accomodation. We were all as one family social, | gay and happy.- Not a symptom of distinction on account of colour, nor of any of those | abominable and galling annoyances from the diabolical prejudice and prides to | which I had

so often heretofore been subjected in the vessels and society of the base and | detestable Yankee and unprincipled french. I was respected not only as a Gentleman | but also as a Catholic Clergyman by all the English and foreigners on board many | of whom were officers of the Brittish Army and Navy with a dutch Baron named Bulock | a Catholic of distinguished family with many others of equal respectability and intelligence | among whom I was happy to meet many of my own colour moving in the sphere of | respectability and manifesting the same enlightenment of mind and of manners | as the most accomplished of their fellow passengers. We therefore passed our time | most agreeably in all the socialities of one united family. Thanks for this at least | to the principles of Brittish Liberty and Brittish Power thus justly carried out and | exercised with salutary influence enforcing the rights and claims | of humanity and of social life.

The very Rev. Prefect Tisserant, the Abbé | Lamache (our fellow missionary) and myself had the consolation of celebrating the | most Holy Mass twice each of us during the passage and at which many of the Passengers | being Catholics and eight or ten of the Sailors being Irishmen and catholics also assisted | with most devotion whilst the protestant portion of th passengers and crew went | through their own « Church Service » with decorum on the Sunday.

We stopt one night and until ten oclock next morning at Madeira and one entire | day at Barbadoes where the Prefect, the Abbé Lamache and I dined with Rev. Mr. Rogers P. P. | in this Island and formerly Curate of Carey's Lane Chapel, Cork. Arrived at the beautiful | Island of Grenada we passed the whole day then and had the pleasure of meeting with Rt. Rev | Dr Smith at St. George's, he was on his visitation through the Isles under his jurisdictions and | he left us before dinner as his steamer was then on the start. We stopt to dine with | Rev. W. Coyle P. P. and three or four other Clergymen of the vicariate. Here we changed vessels | leaving the Thamer and the greater part of our respectable fellow Passengers and Crew

/f1 v/ with mutual regret and embarked in the Clyde another large and beautiful steamer for Haïti | here we arrived all safe thanks to God, at Jacmel the nearest seaport to us on 1st of March. | We celebrated the Holy Mass next morning being Sunday, and at 8 oclock Monday morning | started on horseback this deep glens and over immense mountains for Port au Prince | where we arrived at 7 oclock on Tuesday evening fatigued and scorched from a burning | sun and a rugged though otherwise so beautiful and sublime country.

On our arrival at the Capital we found that his Excellency the President was | absent at St. Marks a City at a considerable distance from Port au Prince and where he | continued to reside as it was sait for the benefit of his health. Nevertheless our Rev. Prefect | opened communicatoin with the « Ministre de Culte » a french nouveauté as you may | perceive.

On the following day the Rev. Prefect, the Abbé Lamache and I paid this minister a | formal visit. He received us with all the ease of french politeness and immediately recognised | me with utmost friendly shake of the hand and kindly expressions of pleasure at seeing me | again returned to Haïti. The interview lasted over an hour occupied chiefly with an | account of what the Prefect had done for the mission of Haïti by his visit to Europe and it terminates | by the minister requesting the Prefect to draw up a report of what he had then stated and of his future | intentions and plans. This was accordingly done, and in a few day

after the Rev. Prefect was | officially apprised that he could not be recognised by the President and Gouvernement of | Haïti except upon certain conditions heretofore proposed but not decided and one of which | was that of recognising the right of the President of Haïti to nominate and appoint the Parish | Priests to the different Parishes or districts. I mention this as it was the first subject upon which | the Prefect and the Minister disagreed there were other conditions proposed in some degree opposed | to ecclesiastical jurisdiction and discipline and to none of which it seems, hat M. Tisserant the | the power of consenting. Even his title of « Prefet Apostolique d'Haïti » was objected to as uncongenial | and consequently refused to be recognised for reasons which were also given on the journals of Port au Prince | and in consequence I suppose on the french journals.

All these conditions were proposed to the | Rev. Prefect upon a former occasion previous to his first departure for Europe as it appears and | by a former « Ministre de Culte » (M. Féry) whom upon our return to Haïti we found « out of office » | and replaced by the present Minister M. Ardouin. This latter happens to be one of the commission | deputed upon a former occasion by Exc. President Boyer to treat with our ever to be regretted friend | Dr. England upon the ecclesiastical affairs of Haïti.

Of their conditions and difficulties I knew | nothing until the return to our Presbetry of the Prefect from his last interview with the Minister | when he called a council of all the Clergymen then in the Presbetry, eight in number and | to whom he stated the nature of these | propositions and the obstinacy of the present Minister | and Gouvernement in insisting on them as a « sine qua non alia » condition to any further arrange-|ments. He consequently, as he said, had resolved to leave the Island immediately and | ordered us all to depart with him next day as a french vessel (the Malabar) was then in port | and ready to sail for France next day. My astonishment at this state of our affairs and at | the hitherto studied reserve of the Rev. Prefect, there on was really great as firm his manner | all through. I could never have anticipated such for on the contrary he all along led me fully to | believe that all had been well understood and arranged between the Court of Rome and the | Gouvernement of Haïti respecting himself and the mission of this country in general, such also | was the impression given me, as you may recollect, when I made my little arrangements | with the members of the Propaganda at Rome, and when I consented in the spirit of obedience | and zeal (I having no other encouragement) to re-engage myself on this mission, which | otherwise I would never have undertaken this a second time.

However all these discouraging circumstances did not abate my desire to do all the | little which I possibly could and which I judged to be the best under the circumstances for | this distracted and painful mission and for these poor people at a moment so critical.

Accordingly seeing the public journals assume a pointed tone and character somewhat averse to the | mission of the Rev. Prefect and apprehending the most serious and fatal consequences to the future | as well as to the present state of our Holy Religion, already too lowly prostrated in this distracted country | I did all I could to dissuade the Rev. Prefect from a determination so precipitate ; requesting | him to refer the difficulties again to Rome and wait here for its final decision, and urging | that he in the interim, could exercise his jurisdiction over

the faithful portion of the Clergy in | the manner most advantageous to Religion under the circumstances, by allowing conditionnaly | and for the time being only, the President to name the vacant Parishes and apply to the Prefect | for the Priest whom he (the Prefect) wished to recommend and among whom the President | could select and dispose of the number requisite for the vacant Parishes. This, I thought | could be easily so arranged as to rende rit nearly tantamount to the Prefect's direct and | immediate nomination both of Parishes and Priests. This not meeting the views | and circumstances of the Prefect, as the said, I next entreated himself to go « in Propria Persona »

/f2 r/ to Rome and report verbally the state of our affairs, leaving us to continue the labours of the mission | until further instructions from himself or from the Propaganda. By this means so much | of the Country as we could serve would be faithfully and legitimately adminstered and exempted | from schismatics and irregulars. By this also the Prefect would parry off the fatal conse-|quences wich I apprehended from the evident danger of a formal and declared separation | from the Church by the lending party here with the bad Priests at their head should such an opportunity | of a rupture be given them by our departure « en masse ».

Another consideration which I proposed | was the spiritual wants of the inhabitants of Port au Prince and of the crowds of really good | souls probably about two thousand who from the different parts of the City and surrounding | Country, as well as from my ancient Parisch were preparing for their easter duty and | first Communion. The idea of leaving all these without a single Clergyman | to direct and instruct the mat a time so critical was to my view of the matter | most repugnant to every dictate of duty and good sense especially when by a little | patience and discretion, as above suggested, this evil at least could be easily | averted without compromising any principle or binding ourselves to anything | that might by any possibility be opposed to the wishes or future decision of the Holy See | or the Propaganda ; I also proved for reflection the fear of commotion or bloodshed, these and | these and some few others I continued respectfully to object on my part in our little Council | until twelve oclock that night. Two other secular clergyman, Lamache and Casta | were much of the same opinion with me and supported most of my objections, but | the will of the Prefect being declared as conscientiously determined, and all the | other members of his Congregation or Society being on his side determined the question | to which the above two Clergymen and I immediately acquiesced in the spirit of obedience. | We all therefore made up our minds to take our departure for Europe again next day or the following. | Early next morning the Church and its environs were much througred with people among whom | were to be seen many of the most respectable and religious who had already received some | vague intelligence of our intention to leave the Country and, as I had apprehended, | their commotion and trouble was too evident. In order to avoid as much as pos-|sible all occasion of disquiet and discontent on either side, I had intended to | depart privately and for this purpose I went to make my adieus to only two intimate | friends (the Colonel Lesage and Senator Pierre André) but the crowds on my return | had already so much increased about the Church watching our every motion and | many of them with tears so besetting me with anxious enquiries that I found it difficult | to pass through them, though ordered by the military to separate and depart yet they remained | so indifferent to these orders that I feared as i twas

evident that any provocation on either | side would occasion commotion and perhaps bloodshed as a consequence for the | soldiers were stationed all around the Church and about the Presbetry until evening.

On entering the Presbetry I found that the Prefect had already gone on board having left | orders for me and the remaining Clergymen to follow him as soon as possible. We then | prepared to obey but the above moving circumstances and serious motives still urged | me to try once more if could prevail on the Rev. Prefect to change his original | determination or at least to leave some two or three Clergymen either of his Congregation | or the two secular Clergymen and myself to supply the spiritual wants of the faithful | till all the baster time and duties were gone through. For this purpose, having | prevailed on these two Gentlemen to accompany me we immediately went on board | and reasoned again with the Prefect. He then consented and arranged to leave me and | the above two secular Clergymen (« les Pères Lamache et Casta ») the latter, an | Italian or rather Corsican the former a frenchman to take charge of affairs | until we shall have had new instruction from himself or from the Propaganda | after his arrival in Paris. I believe he intends to visit Rome and there make his | report in person according to my suggestion.

I am therefore left here again in a state of purgatory serving the condition of the Church | in this Country ad beset on every side with difficulties and affliction of spirit in | consequence of this state of affairs. As I had long before anticipated and | even made known to the Propaganda, the methodists and anabaptists have | made a considerable progress all through the Island as I am informed and | especially at Port au Prince where I perceive they have established new Churches and | congregations since I left here for Europe and the greater misfortune is that

/f2 v/ they are rendered the more confident and numerous by the favour and support which they | receive from the Gouvernement and many influential individuals here. Nor is the | character nor the influence of the Priesthood such as to oppose any effective barrier to their | progress, for, as I also told the Propaganda, the prejudice against Corsican and french | Priests is as strong as ever and, most unfortunately for our sacred Religion, the conduct | of the great majority of such Priests who have hitherto entered on this mission has been any- | thing and every thing but what it ought to be ; and hence arise most of these hateful consequences | now with brazen effrontry starring and daring us every where here in the face. Secular Priests | of any other nation and of suitable conduct would therefore be much preferable in order to remove | the above prejudice or pretextes of those who rule here. Nor would the members of religious | orders or Congregations or Societies of any denominations be of greater esteem here, | under present circumstances than the above french and corsican Clergy indeed | there are clauses still retained in the Constitutional Code of Haïti expressly | against all such. All this I explicitly intimated to the Propaganda some five years | ago and even since then I have now to regret that my humble suggestions were not | a little more carefully attended to, for upon these and some other points event the | Concordat proposed by the late Dr. Rosati, seems to have been defective and | consequently liable to altercation and rejection in its ultimate operation were it | even finally ratified.

The report which the Abbé Tisserant had given me at Paris of the state of the | Country, of the bright prospects of Religion, of the establishment of free schools, of the good | disposition of the Gouvernement towards himself and to commit all to his direction with | regards to the Church etc. etc. all this is by no means borne out by the actual state of affairs | as even the sequel of his mission will prove « de facto ». The few schools badly established | by the gouvernement before the first arrival of the Abbé Tisserant in this Country, about 18 | months ago have altogether disappeared in some cases, and the rest are in a feeble lingering | state ; respect for our holy Religion has evidently and seriously declined in many instances | this all the territory called the french part of the Island all the Parishes of any interest are generally | speaking still possesses by irregulars and licentious Clergymen whilst the majority of the rest | are « similes illis » as you are aware, and the exceptions are indeed few, as I can learn hence | it is that we find so audaciously staring us in the face and in every direction, a general immo-|rality and apathy to the influence and dictates of Religion even among the enlightened | as well as among the mass of the people in addition to which the high in office and | the « Council Communal » or church wardens with the present « Ministre de Culte » at their head | join a contempt of all ecclesiastical discipline and can now boast a vile prostra-|tion of its most most sacred ordinances to their will and caprice. The very best disposed | Clergymen themselves being often painfully obliged to submit to many of their uncan-|nonial laws and regulations in order to save even the remnant of the faith and sanctity | of our sacred Religion from utter profanation.

Thus then, with your feelings of an ecclesiastic of highly enlightened and pious mind, | you can easily conceive my position and struggling under a system of policy still so | blindly opposed to a free wise and saintly administration of the Church, as well as to the | moral enlightenment and elevation of the people. With a general simony and profanation | of the clerical stipends of the casuale and offerings of the faithful as a leading « part and parcel » | of this system - with a continued and annoying opposition to every effort of the very few | good Clergymen to be found here with the absence and exclusion of every thing like legitimate | spiritual authority and subordination - with a Civil War suggested and instigated as | I am led to believe by foreign and cealed emissaries, every day threatening us with | all its horrors-troops marching and counter-marching in every direction and the | whole Country as if under martial law - all this has placed the whole Island, the Church and | ourselves in a most distressing and precarious position - This latter civil commotion | was excited principally or at least ostensibly by M. Riviere a President who imme-|diately succeeded Boyer but who being shortly after deposed and M. Guerriere nominated | to succeed him, betook himself to Jamaica where he remained watching an opportunity it | now appears and making preparations to reassert his claim to the Gouvernement of the Country | he accordingly embarked from Jamaica for this Country some week or ten days ago with | several hundred stand of arms for his numerous partizans in this Country, and | thus if possible to effect a landing and recommence the rebellion - the landing he eventually | effected ; but up to this state he has not been able to put the rebellion in active commotion.

/f3 r/ In addition to the above the President Guerriere died at St Marks a few days ago and | another named Pierrot was declared President immediately after

according to his | nomination and recognised as such by the authorities at Port au Prince. What the ultimate | consequences of all this may be I know not and I fear to indulge by anticipation | any other than what the hopes in All Wise and Merciful Providence of God always | present to those minds anxiously though firmly confiding in Him.

Things being thens [?] you may easily judge of my position and of my feelings as well for | the sacred Religion of which I am indeed the humblest and least gifted of its ministers as well | as regards myself and this poor people of whom I am the very inefficient indeed and most | unworthy advocate at the Altars of our God. But as I have already filled the precedings sheet | and have other matter to communicate to you I must not dwell longer on details nor particulars.

As I have said the Abbé Tisserant embarked from this Port for France in Passion week | leaving the above named Clegymen and myself at Port au Prince in charge of the mission | until he should write to us from France or until we should have instructions direct | from Rome with an injunction on his part and a promise on ours that we should leave | the Country altogether should a schism which then manifestly as he said threatened us, | take place or should insult and vexation be still suffered to annoy and interrupt us | in the discharge of our painful duties. He accordingly left us « viva voce » all the | faculties wich he had himself (personal of course excepted) with a hope that we would | be able to live together or near one another, or by constant communication and consultation | to act in concert at least until we should have received instructions from himself | or from the Propaganda. But this is now rendered extremely difficult if not impossible | as we are nominated by the above « Ministre de Culte » to different Parishes very widely | separated, and between which all regular and sure communication, particularly at this | moment is extremely difficult and might subject us to much and serious | inconveniencies. To add to these difficulties and our sorrow the Abbé Lamache has | manifested a disposition much more inclined to consult and concert with the | above « Ministre de Culte » than with us, so that we have now lost much of our | confidence in him. He it seems is retained by the Minister as « Premiere Vicaire » | of Port au Prince, and the Abbé Casta is nominated Parish Priest or Curé of | Verette a district at a considerable distance from the Capital and in the northern | part of the Island whilst I am named P. P. or Curé of St. Louis a district still | more distant from the Capital in the southern part of the Island and hitherto | the most turbulent part. Thus it appears evident that our plans and intention | of cooperating for the good of Religion were secretly made known to the Minister | and he adopted this means of preventing its effects among the people and the | other Clergy who would otherwise and necessarily be very soon influenced, at least indirectly, thereby. This | intelligence I have received from the Abbé Casta and from others who seem to be well | informed of this mischievous intruiging.

Under these circumstances and fearing that the decision upon the Abbé Tisserant report | to the Propaganda may be attended as is usual with too much delay I beg of you | to consult with his Eminence the Cardinal Frasoni about what I am to do | as most advisable under all the difficulties of my position. Pray him to let me | know whether this the will of the Propaganda that I remain longer on the mission | of this Country as I am at present without a spiritual Superior to consult with | and direct my proceedings in cases of difficulty and doubt and in

which situ-ated as I now am I should not feel myself justified in acting altogether upon my own responsibility. Therefore to perfectly satisfy my own mind, as well as to meet all the circumstances incident to my painful position. This most difficult mission I should be furnished with all the instruction and all the document-tary authority necessary and not be thrown thus upon « viva voce » faculties, as thing which all the renegade and vagabond Priests here boast of in additon to their counterfeited credentials and lying testimonials. Hence then if the Propaganda determines that I should still remain here I will endeavour to do so as long as I possibly can, but then in this case, as indeed in any case, his Eminence or the Propaganda must send me the faculties of a missionary Apostolic, or

[en marge à gauche : my sister's address - Miss Mary Ann S. Paddington N 11 Millerd Street, Cork, Ireland]

/f4 v/ all faculties which in all those cases this generally reserved to the Ordinary, yet are usually concede to simple Priests on missions less difficult than mine. These faculties he will be kind enough to send me as speedily as possible otherwise the difficulties which now surround me on every side will render the mission torne altogether intenable.

His Eminence will also have the question decided for me whether a Clergyman be permitted to unite a variety of little Elimosina and satisfy all the intentions of the donors by one mass, or, as a modification more definitive and as I think less objectionable, whether a Clergyman be permitted to discharge or satisfy all the intentions of these little elymosina received each day by the mass of that day or of the succeeding day as the case may be ?

The renewal of these questions already decided, generally in the negative can refer only of course to this mission and to those cases and places where the honorary of the holy Sacrifice is so low and the expences so high as that it would require six of eight of them to support a Clergyman even moderately and to me this other little expences each day and where it frequently it frequently happens that he has no other means of subsistence the good wine here fit fit for the holy Sacrifice is comparatively as dear as in Ireland. These questions also embrace those cases wherin a change in the mind of the people just now in the present system here (of thus uniting the different intentions of the donors and satisfying them by one Mass) and where an endeavour to raise the honorary to a higher stipend in order to give the Clergyman by this low Mass a sufficiency for at least a good dinner and to confine the intention to that of each individual donor would be attended with much inconvenience and trouble as there is no ordinary here whose authority would be necessary to propose and effect such a change.

The Cardinal will also let me know how I am to manage about the Masses of requiem and the funeral services for the freemasons here as all those in all the higher offices of state are such as well as nearly all others of any position of consequence. These subject the conscientious Clergy to much annoyance by insisting on the performance of these services and not unfrequently with all the masonic apparatus and insignia publicly in the Church. The Clergyman in the Parish adjoining mine is a freemason. And so are many other all this the Country in addition to their other good qualities. |

His Eminence will procure me the faculty of duplicating mass on Sundays of estivaly | of obligation, als of instituting and enrolling in the Confraternity of the Rosary of B. V. M. and | the necessary dispensations in all cases of Mariage etc. etc. I mention these simply lest | any of them should be omitted as they are the most nessary among the recurring urgencies | of the ministry here. All these faculties the very Rev. Prefect Tisserant gave me, as I have | said « viva voce » and moreover permitted and counseled me and the other Clergymen | and as it would appear by advice from Rome to perform the above services and Masses and | to adopt the uniting of intentions under present circumstances, but I require a | decisions upon them and a ratification in writing of these faculties and from the higher | authorities in order to be thus more conformable to rule and to meet the machinations | which the evil disposed Clergy are ever disposed to put in operation against us in order | to destroy as much as possible the effects and efficiency of our Sacred Ministry.

On the other hand should the Propaganda considering all the circumstances and | difficulties of this mission decide upon my giving it up and leaving the Island altogether | than I beg of his Eminence the Cardinal Fransonì or the Propaganda to send me as soon | as possible the necessary faculties of an ordinary missionary and to assign me another | mission as near my native home (Ireland) as possible and where the morals and social habits of (at least) | the Gouvernors may be more elevated and less disposed to resist the efforts and the influence of | faithful ministers in propagating the truths and salutary discipline of the Gospel. Even for such | a mission the faculties of a missionary Apostolic are incessantly required for and effective and | expeditions discharge of duty if from thence an application to Rome or to the Ordinary be | liable to anoying delay or inconvenience as here in Haïti. Should he then advise or | permit me to resign this mission, the Cardinal will be kind enough to procure me | also and forward to me the necessary means to defray my expences to the mission that may | be assigned to me, as I have now no possibility of doing so myself. In this case his | Eminence will, I hope, see the justice of my not being now again subjected to that pecuniary | embarrassment and humiliating neglect which, on my coming out on this my last voyage etc. | I experienced from the Propagation at Paris and consequently from its slavebranch in Dublin ; so | that I was obliged to pay all the expenses of my delay in Ireland, and from thence to Southampton

/f5 r/ out of my own private resources as well as to furnish myself with all the clothing etc necessary for the | change of climate. For the Paris (or Lyons) Propagation granted me merely as much as paid for my | passage from Southampton to Haïti which sum it placed in the hands of Abbé Tisserant among his items | for the mission of Haïti. At Dublin Dr. O'Connell and his Committee did merely nothing for me ! | alledging that they could give me nothing without an order from (their Masters in) Paris. Whilst as you are | aware, the Propaganda at Rome did not give even sufficient for my little expences thence to Paris | on my departure from Paris the Nuncio there, after all his appearent solicitude only furnished me with a sum | most minutely calculated to merely pay for my lodging and board whilst in Paris and to complete my journey | to Dublin and at the expece as I afterwards learned of the Propaganda. For this little sum he required me | to give a receipt dictated by himself and from which, as I recollect, it would appear that such | sum was given me by him for other purposes also as if in

liberality : however I left it so, and this receipt | he then told me was to be forwarded to the Propaganda at Rome ! Thus was I sent on a long | dangerous and expensive missionary voyage without one penny more than what I state to you | with the accidents of shipwreck, sickness delay and a thousand other incidents staring me in | the face without any provision for such from those who hold the offerings of the faithful for these purpose | and all of which incidents of the most serious and dangerous nature, I have actually undeing | and sustained their consequences at my own expense and all of this without taking into | account the great personal expenses I underwent in first going with Dr. England and of my | return to Europe after nearly six years labour on the mission and for which I never received | a single penny neither from him nor from the Propaganda. Hence then you see how | I have been treated and shuffled about between them all whilst they load others with means and | honors and faculties which - but no matter - be this as it may - I only hope that the Cardinal | will now see me furnished with liberal means to leave this Country, should he require me to do so.

As you are aware that the Cardinal Prefect and the Secretary of the Propaganda sent me here from | Rome without dismissal letters and the necessary faculties referring me to Tisserant for such | and as the Abbé Tisserant has left us here « in statu quo » as I have said upon merely verbal authority | in consequence of his hurried departure and awkward position with the authorities here, you may easily conceive | the unpleasantness of my position in this respect also. I anticipated all these and many other inconve-|niencies and mentioned the prudence and necessity to the Cardinal and the Secretary Brunelli, | of furnishing me themselves with some little funds and with personal and particular faculties | for the embarrassing exigencies incident to this trying mission. But they thought proper to refer me | to Abbé Tisserant, who was himself without recognition or stability in the Country and had only been six or eight | months lasts year on this mission, tho' his mother was originally of this Country and coloured, but for | her infancy resided and married in Paris. The sequels of Abbé Tisserant connection with this [...] mission of Haïti will now again prove the justness of every little demand which | I made them (at the Propaganda) not from any personal motive or consideration as to mus[...] | us, far be it from me - but for the more efficient discharge of my duties, for the greater benefit of the | people among whom I am placed, moreover this will again prove to the Cardinal and Secretary | the truth of every thing I told them concerning this mission. I now have done all my duty | so far as concerns this mission and am prepared to resign it or to labour on it still as long as | I can, if such be their will, upon the above conditions. You will then be kind egnough to communicate | the subject of this letter and my desires to his Eminence Cardinal Frasoni and to forward me | his instructions thereon as speedily as possible. You will also let me know the expenses | attending this communication and of your answer therto and I shall please God seize the first | opportunity of remitting you either by the way of Paris or Leghorn the amount thereof and of any other commu-|nication I may have to make you as well as the amount of what you may have laid out in procuring | me the little matters for which I wrote to you from Paris. Though the very Rev. Prefect Tisserant | was to make a report in person or in writing to the Propaganda at Rome and to have sent to me thence | in regular order a confirmation of the faculties which he gave me and of any others deemend | necessary, yet fearing too much delay and for other

reasons I prefer and am anxious that you | should be the medium of my desires to the Cardinal Prefect. I have not seen the Report which the | V. R. Prefect Tisserant is to present as he had not time to draw up even an outline of it before leaving | Port au Prince. This he was to do on his Passage to France and having no polite alternative to his | earnest request we gave him our signatures upon a « chart blanc » depending of course upon | his honour for the correctness of the statements which he should make.

I know that I need not to apologise to you for the trouble which I hereby impose upon | you and that the kindly friendship which you have always manifested for me as well as | your earnest desires for the spiritual regeneration of the poor people of my arduous mission | will be a sufficient inducement to interest you in any communication which I may | from time to time make to you during my cheerless and isolated sojourn on this painful mission.

Anxiously desiring your health and every happiness here and hereafter  
I remain, very Rev. and dear Sir,  
Your most humble and devoted friend and Servant in Christ  
George J. Paddington

P. S. Kindest wishes and remembrances to Dr. Kiby, Rev. Mr Norris, all the students particularly to | Mr Ford's Camarata and Mr J. Parker to very Rev. Mr Wormington, very Rev. Dr. ODonovan | and all friends « chez vous » as well as all who may enquire for me of you in the Eternal City | not forgetting of course my profound respects and best wishes to his Eminence the Cardinal Fransoni

/f5 v en bas/

Very Rev. Paul Cullen D. D.

My very Rev. and dear friend. This letter I wrote according to the first date. It remained in my hands for three | weeks after waiting a sure opportunity of sending it hence to my friends in Port au Prince in order that they | might forward it securely by the Packet - in the interim I was seized with a most violent and dangerous | fever which confined me to my bed six or seven weeks. I was prepared for death, but it pleased | Almighty God to restore me again - it was however some time before I was perfectly recovered or | could pay attention to anything of moment. Even an occasional loco Mass I celebrated with | much difficulty - thus I continued till the month of August when I again actively resumed my sacred | duties, but found the state of my Parish as well as of my own little private affairs in such confusion | and requiring such attention as to occupy me at every hour - this distressing anxiety and | fatigue (mostly under a burning sun and most pernicious climate, as St. Louis) soon threw me back | again into another fever and ague nearly as dangerous and violent as the former - it continued five week - it is | only some few days I am out of bed and in a state of recovery but still very weak - thus of seven months since | my arrival in this district have I been four months in fevers which brought me twice « death's door », | without even a doctor to prescribe for me as there is no medical man whatsoever in this part of the Country - nor a | legitimate Priest to prepare me for death !

Quia circumdatus sum Sacerdotibus qui sunt concubinari, lib[e]ri | muratori etc. etc. Ecce quanto etiam in spiritualibus meis necessitatibus, tristis esse debes !

This have I | been prevented all this time from forwarding you this letter - I now have overlooked it again and find

/fr5 v en haut/ that this of old date all the subjects asserted to therein may still be very new to you and that they sta[...] | on the very same relation to me as when I penned them and require morely pressingly than ever [...] | kind attention and speedy answer - the more particularly as M. Abbé has never as yet written | me a line since his departure from Haïti after all his voluntary and repeated promises of adjusting | every thing to my satisfaction with the Propaganda and writing to me immediately.

There is nothing new either on Religion or politicks here since the above date, with the | exception of a partial revolution some six weeks ago in favour of Rivière – it was headed by a General | Paul but this General was killed with many of his principal adherents and his army dispensed and | fled into the woods.- Since then we have had appearent tranquility as to this part of the Island | but not so as to our relations with what is termed the spanish part for a Gouvernement proclamation lately | issued orders all the male inhabitants capable of bearing arms to repair on 1st february next to | Cape Haïtien and march thence immediately against the spanich part in order to reduce it to | obedience to the general gouvernement and to an observance of the integrity of the Island against | both of which it had some two years ago revolted and declared itself independent - what the consequences | of this military expedition may be is just now most to divine but I fear unless affairs adjust themselves | beforehand that they will be melancholy perhaps fatal - as important circumstances may take | place after the expedition. I will very likely please God write immediately after to the Cardinal Fransoni.

Again most sincerely yours etc. George J. Paddington - St. Louis du Sud 15 December 1845.

/f5 v à gauche/ If Rev. Mr Norris has procured me the relics, books, privileged altar stone | (for which I wrote to you from Paris, by a french Clergyman) he will please to | have them all well packed and sent to me according to address of this | letter - or with a few explanatory lines, to address of my Sister in Cork - | letting me know this your letter to me, the expenses and also yours | for this communication and I will please God remit you the | the amount of all thro some french or Leghorn merchant having | transactions with my mercantile friends in Port au Prince.

Address

Aux soins obligeants de Messrs. Herne et Co. - Port au Prince | pour le Rev. George J. Paddington - Curé de Saint Louis | du Sud - Haïti.

/f5 v au milieu/

Al Revered.imo e Illustr.mo Paolo Cullen. D. D. | Rettore del Collegio Irlandese (Sant'Agata) | à Roma | Italia

---

/f1 r/ 1345<sup>10</sup>

Saint Louis du Sud, 27 février 1847  
Très Révérend Dr. Cullen, Recteur du  
Collège Irlandais, Rome etc. etc.

Très Révérend et cher Docteur,

Je crois maintenant que douze mois se sont écoulés depuis que je vous ai écrit espérant que, grâce à l'arrivée de la poste en Europe, ma lettre vous parvienne en toute sécurité en temps voulu et que, par conséquent, je reçoive votre réponse par le retour du premier ou, tout au plus, du deuxième Packet, Mais j'ai été très déçu et surpris car jusqu'à présent je n'ai jamais eu une ligne ni de votre part ni du cardinal Fransoni à qui je vous ai prié de communiquer le contenu de ma lettre et d'obtenir pour moi de son Éminence les instructions et les facultés qui étaient nécessaires. Alors, je suis amené à supposer que ma lettre ne vous est jamais parvenue ou que la Propaganda dans sa lenteur habituelle en a remis à plus tard l'examen et par conséquent a négligé et a oublié les déclarations et les nécessités que je leur avais fait connaître par vous dans cette lettre.

Comme je suis persuadé que votre amitié pour moi et votre dévouement à la cause de la Religion auraient rapidement intéressé votre bonté dans l'affaire si vous aviez reçu ma lettre, j'écris maintenant directement au Cardinal par ce courrier et sur le même sujet. Bien que j'aie fait un bref rapport à son Éminence sur les principales questions que je pensais être attendues par lui de moi en ce qui concerne l'état et la perspective de la religion ici, j'ai omis les détails qui vous ont été donnés dans mon ancienne lettre sur l'échec déplaisant de la mission du très Révérend Abbé Tisserant en tant que « Préfet Apostolique » dans ce pays et des raisons qui m'ont amené à rester ici après lui. Je l'ai fait parce que

---

<sup>10</sup> item:1345 27 February 1847 Holograph letter [...], [Saint Louis Du Sud, Haiti], to Cullen : State of Religion in Saint Louis De Sud and Island revolution by all the coloured. Extensive missionary duties. | [Unfinished]. | 4pp  
<<http://san.beniculturali.it/web/san/dettaglio-oggetto-digitale?pid=san.dl.SAN:IMG-00518924>>

À cause de la longueur, nous avons placé la transcription du texte anglais de cette lettre après la traduction française.

j'avais encore l'espoir que ma lettre vous était parvenue et que vous aviez communiqué ses principaux points et objets au Cardinal.

Vous avez, sans doute, appris depuis longtemps par les journaux publics que nous avons subi ici une autre révolution très grave. Celle-ci a globalement commencé au mois de mars dernier même si elle s'était partiellement manifestée quelque temps auparavant et semble avoir été réprimée par la mort de quelques-uns des principaux chefs de l'époque et la dispersion des autres. Vous savez peut-être qu'il s'agissait d'une insurrection d'un grand nombre de Noirs (surtout ici dans la partie sud) contre les gens de Couleur dans le but de les priver de leurs fonctions ou de leur commandement dans l'administration publique, de les expulser du pays et de s'emparer de leurs biens et de leurs propriétés. Ils ont été principalement incités et aveuglément poussés par un esprit de préjugé et de pillage des plus pernicious. La cause (primaire) du conflit a son origine dans les préjugés anciens et diaboliques implantés et propagés par les anciens colons français blancs, planteurs et marchands d'esclaves, de ce pays entre les deux classes, Mulâtres et Noirs, afin de les diviser par l'antipathie et la haine et ainsi les affaiblir et attacher à eux-mêmes une partie ou l'autre, alternativement à chaque fois que se manifestait un esprit de mécontentement contre leur condition servile d'alors et l'oppression exaspérée des « blancs français » comme ils les appellent encore. Car, le trafic et l'augmentation des esclaves, noirs et mulâtres, était devenu si grand dans cette île que s'ils devenaient parfaitement unis dans la sympathie et la communication entre eux et avec ceux qui étaient déjà libres, ce pouvoir dépasserait toute force européenne que les Français pourraient maintenir dans cette île, comme cela a été prouvé par la suite. Ce préjugé abominable et pourtant si évidemment calculé, si on le laisse grandir causerait la destruction inévitable des deux parties et de l'indépendance de leur pays, on a néanmoins tenté de le relancer efficacement du côté des Noirs ; et c'est un fait notoire que des hommes ou des espions français ont été trouvés même maintenant et à chaque occasion semblable comme les instigateurs de ce préjugé détestable et d'une telle révolution ici.

Les mulâtres ici sont relativement très peu nombreux, mais ils sont en tant que groupe, à tous égards, les plus intelligents, les plus

raffinés et les plus entreprenants dans toutes les relations militaires, commerciales, politiques et sociales. C'est pourquoi, jusqu'à présent, ils ont constamment maintenu leur position, aidés par les Noirs bien disposés, bien qu'ils soient souvent très ennuyés et mis en danger par les turbulents et les ambitieux de cette classe qui, en outre, sont généralement très ignorants, facilement trompés et attachés à toutes les superstitions. D'autre part, ceux que l'on nomme éclairés des deux classes, pratiquement beaucoup d'entre eux, vont plus loin qu'à mi-chemin, pour ainsi dire, tendre la main aux propagateurs français des dogmes déistes et des principes subversifs, sans bien savoir de quoi ils parlent par un simple esprit de fierté et de sot mimétisme. C'est pourquoi nous les trouvons menant une vie d'indifférence fière à tous les principes de la Religion, en tant que tels. Vous devez comprendre que ceux-ci sont aussi pour la plupart des « *liberi muratori* ». Nous ne rencontrons donc presque rien d'autre parmi cette classe d'hommes qu'un simulacre de moralité faite de paroles courtoises, avec, en leur for intérieur, une vanité et un égoïsme démesurés bien français d'où aussi leur grande irrégularité sociale, les manœuvres cachées et les manifestations violentes de fierté et d'ambition, la maxime antipatriotique égoïste et non chrétienne du « *chacun pour soi* » et « *pour son compte* », qui opère ici en contradiction avec tout intérêt religieux et national de ce pays troublé. Je parle en termes généraux de l'influence de l'État et de la grande majorité de ces personnes, à l'exception, bien sûr, d'un nombre considérable d'excellents personnages, autant qu'on pourrait en trouver en Europe dans les mêmes circonstances. Mais leur voix publique et leurs efforts ont jusqu'ici été étouffés et souvent entièrement dominés par les principes odieux et la mauvaise influence de la majorité ci-dessus. Je dois également dire qu'un grand nombre de Noirs, en particulier ceux qui ont une vue religieuse ou morale sont bien disposés, d'une excellente disposition, et ne prennent aucune part à ces débordements anarchiques de leur classe qui leur déplaisent beaucoup, et la dernière fois, ils se sont bien battus pour réprimer l'insurrection et rétablir la tranquillité ; si tel n'était pas le cas, la classe des mulâtres, malgré leur supériorité à d'autres égards, serait facilement vaincue par le nombre et ne pourrait pas moralement parlant supporter le pays, car leur nombre ne s'élève pas à un vingtième de la popu-

lation noire à travers l'ensemble de ce qu'on appelle (cette) partie française de l'île. Pour ma part, j'ai toujours trouvé le peuple noir jusqu'ici aussi respectueux et aussi attaché à moi que les mulâtres si ce n'est plus, et c'est parmi eux en général que mon ministère jusqu'à présent a eu le plus d'effet et d'influence, comme étant presque entièrement exercé au milieu d'eux, dans ces bois, montagnes, vallées et plaines.

Revenons alors à la rébellion. Le Gouvernement de Port-au-Prince ainsi que le grand public ont appris que certains Français ont été découverts comme instigateurs actifs et secrets de cette rébellion et que l'un d'eux était en fait général dans l'armée rebelle. Ainsi dirigés et incités, les rebelles prirent possession de quelques places fortes, dont une assez bien fortifiée et d'une grande importance en raison de son élévation et de sa position. Ils devinrent insolents au point d'émettre des prétentions grotesques et iniques sur les droits et les biens des mulâtres et demandèrent même que trois ou quatre villes leur soient livrées pour être pillées et brûlées comme conditions pour déposer les armes ! L'une d'entre elles était la petite ville de Saint Louis où j'ai mon domicile, au centre de la paroisse ou district. La terreur en conséquence est devenue grande car le danger était imminent. J'ai donc dû revenir en ville de ma résidence temporaire dans les montagnes où j'avais été obligé de me retirer pour le bien de ma santé (alors dans un très mauvais état à cause de la fièvre) car on craignait que, dans ma retraite solitaire, je ne devienne aussi une victime du pillage et de la cruauté sans loi de ces insurgés lamentablement trompés et semi-barbares qui avaient alors pénétré dans les limites même de ma paroisse et y avaient commis quelques actes de pillage.

Les trouvant ainsi repliés sur eux-mêmes dans la méchanceté la plus déterminée, le Gouvernement donna l'ordre final et les troupes de la République les attaquèrent et les délogèrent partout en les massacrant. Ils furent ainsi dispersés et repoussés dans les bois et les montagnes où ils se cachaient parfois en bandes « faisant des sorties » de temps à autre et semant le pillage, le feu et la mort dans leur course d'une retraite à l'autre, détruisant même entièrement un ou deux villages et leurs paisibles habitants indistinctement, tous ceux qui ne se joignaient pas à eux dans leur mauvaise voie. Ils mettent à mort leurs pauvres victimes désespérées, généralement de la manière la plus cruelle. Finalement, après

cinq à six mois de marche continue, de poursuite et d'escarmouches sous un soleil brûlant et à travers les endroits les plus difficiles d'accès, l'armée de la république détruisit la plus grande partie des rebelles, au nombre de quelques milliers, avec des pertes très négligeables de leur côté et rétablit ainsi la tranquillité au moins pour le moment au « Pays du Sud ». Un nombre considérable de ces créatures, qui avaient été séduites dans cette insurrection par la terreur ou des promesses trompeuses, se sont livrées au gouvernement là où ils pouvaient le faire et ont obtenu le pardon. Le Français, qui est devenu leur général, s'est également livré, mais a été, comme on me l'a dit, remis au consul de France afin d'être pris en charge par le gouvernement français. Les autres principaux dirigeants ont soit été tués dans les escarmouches, soit emmenés et jugés par la Cour martiale et soumis à des peines différentes. Deux seulement, dit-on, ont échappé à la vengeance du gouvernement, l'un qui n'a pas encore été découvert, caché, peut-être, dans les bois, l'autre (commandant et général en chef), nommé « Petit Jean » se trouvant trahi dans sa cachette et pressé de tous côtés par les troupes du gouvernement, s'est « fait sauter la cervelle », semble-t-il, en leur présence.

Ainsi a pris fin au début du mois d'août une insurrection d'importance et de conséquences graves, qui a même exigé que le président Riché vienne ici en personne avec un renfort de six mille soldats, tant pour sa sécurité personnelle en voyageant dans cette partie du pays dans le but de mettre fin à la rébellion et d'examiner l'état de cette partie sud de l'île que pour diriger personnellement les mouvements militaires. Avant l'arrivée ici du Président avec les six mille soldats, il y avait déjà, selon mes calculs, au moins vingt mille soldats stationnés dans différentes villes et postes d'action et de défense. Ma paroisse et la ville de Saint Louis étant les seules qui n'avaient plus aucune autre défense, bien qu'il y ait une centaine d'hommes en tout pour garder les principaux passages, une quarantaine d'entre eux ont monté la garde dans la ville, mais comme vous pouvez le constater la Divine Providence semble nous avoir spécialement protégés et nous a conduits en toute sécurité à travers tout cela.

Je ne sais pas encore quels moyens seront adoptés pour réunir ce qu'on appelle la partie espagnole qui reste encore divisée et généralement opposée à une unité de Gouvernement avec cette

partie française de l'île. Certaines ouvertures pour concilier leur différend ont été faites, mais jusqu'à présent sans effet ; à mon avis, les besoins croissant de part et d'autre exigent leur réunion rapide, si elles sont encore sages. L'armée appelée à réprimer l'insurrection susmentionnée dans le Sud était à l'origine destinée et avait reçu l'ordre de marcher (le 1<sup>er</sup> mars 1846) et de réduire à l'obéissance la partie espagnole ; mais au moment où cette rébellion a éclaté ici, les contre-ordres ont été très opportunément retenus et employés pour réprimer l'insurrection du Sud sinon toute l'île, il me semble, serait devenue une scène d'agitations et de tumultes sanglants.

Ainsi, au moins jusqu'à présent, la partie espagnole a été très providentiellement délivrée des horreurs d'une guerre civile, et laissée à elle-même pour se préparer tranquillement aux futurs incidents. On dit aussi que le dernier ex-président Pierrot aurait secrètement fomenté l'esprit de rébellion susmentionné et agi ainsi contre les intérêts du pays. C'est pour cette raison que ses collègues du gouvernement ont réussi à le destituer et à le remplacer par le président Riché, par simple nécessité.

J'ai été très surpris et désolé d'apprendre la mort de notre très estimé Souverain Pontife, Grégoire XVI. Je n'ai découvert cet événement qu'à la dernière semaine d'août, lorsque M. Laurent, consul américain aux Cayes (à une vingtaine de miles de Saint-Louis) est venu me rendre visite et m'en a informé dans la conversation, car je n'ai pas vu un journal d'Europe depuis que j'ai quitté Port-au-Prince pour venir ici, il y a maintenant un an et dix mois.<sup>11</sup> Saint Louis est si éloigné des grandes villes postales que je suis privé de toute nouvelle de l'Europe. Les frais pour commander un journal de l'Europe et le poster ensuite à travers ce pays dépasse ce que mes pauvres moyens pourraient se permettre et quant aux journaux de ce pays il sont, comme le « *Diario Romano* », totalement sous la « surveillance » du Gouvernement et, comme lui, leur contenu est inintéressant – et généralement insignifiant. Je ne les prends donc pas et je les vois très rarement.

---

<sup>11</sup> Il est donc arrivé à Saint Louis du Sud vers le début ou la mi-mai 1845. La première lettre qu'il envoie de Saint Louis au P. Cullen a comme première date le 25 mai 1845.

J'étais à peine en train de me remettre d'une forte fièvre lors que j'ai été informé de la mort du Pape. Je n'avais pas assez de force pour aller à l'autel pour célébrer ne serait-ce qu'une Messe basse pour son âme, mais le 1<sup>er</sup> [?] septembre je me suis retrouvé en mesure de soutenir la fatigue d'un office public et d'une grand-messe solennelle pour le repos de son âme. J'ai drapé l'Église et tout le Maître-Autel en noir, plus de trois cent cinquante bougies de cire ont été allumées pendant l'office et la grand-messe. Deux cent cinquante d'entre elles ont été allumées autour du « Catafalque » élevé en trois rangées l'une au-dessus de l'autre. Cinquante ont été allumées sur le Maître-Autel, et le reste sur deux petits autels latéraux et dans des « lustres » de quatre branches chacun accrochés au mur dans des espaces entre les fenêtres (quatre de chaque côté dans l'Église). J'ai fait placer le blason pontifical en relief sur le devant extérieur au-dessus de la porte principale de l'Église comme aussi de chaque côté et devant le Catafalque, sur une base d'étoffe noire. Douze garçons (avec Soutanes et Surplis) que j'ai instruits pour les Cérémonies, et deux chanteurs attachés à l'Église avec un ou deux particuliers m'ont aidé et servi dans tout cela. C'était vraiment un spectacle solennel et nouveau pour les gens d'ici et cela a attiré la présence de la plupart des fonctionnaires gouvernementaux et les principaux habitants de la ville et des montagnes. Je leur ai présenté une brève histoire de la vie et des vertus du défunt Pontife, en insistant particulièrement sur sa sollicitude apostolique et paternelle et ses efforts auprès du gouvernement haïtien pour l'établissement de la Religion et la régénération spirituelle de ce pays, sa sollicitude et sa sympathie pour toute la « race africaine », la justice et la force de sa Bulle contre l'esclavage,<sup>12</sup> et le sens et l'esprit réels dans lesquels elle doit être comprise et mise en œuvre contre tous les propriétaires d'esclaves et trafiquants d'esclaves. Je les ai entretenus sur ces sujets pendant plus d'une heure, ils ont prêté l'attention la plus soutenue, dans un profond silence, à tout ce que j'ai dit, comme tout était nouveau pour eux et leur satisfaction était évidente et ils me l'ont exprimée à plusieurs reprises par la suite au cours de la journée et souvent après ; toute la cérémonie et la prédication m'ont occupé à l'autel

---

<sup>12</sup> Il s'agit du Bref « *In supremo apostolatu fastigio* » du 3 décembre 1839 condamnant définitivement l'esclavage et la traite des noirs.

de neuf à douze heures. Bien que les membres du Gouvernement dans leur Circulaire m'invitent comme « Curé de la Paroisse de Saint-Louis » à faire des prières publiques dans mon Église pour « L'illustre Grégoire XVI » pourtant, ils n'ont ni ordonné « un service solennel » comme ils en ont l'habitude pour environ deux ou trois de leurs présidents défunts, ni même donné un « sou » pour défrayer les dépenses de celui-ci ; cette confirmation (pour moi) du discours politique hypocrite des autorités m'a bien chagriné, comme indiquant leur réelle indifférence aux véritables intérêts de notre sainte Religion et le manque de respect sans feinte à ses principes ainsi qu'à ses Pasteurs en chef. Cependant cela ne m'a pas détourné de ma résolution de donner à ces obsèques princières toute la solennité possible selon mes humbles moyens et par là leur reprocher et compenser leur manque de fidélité en principe, j'ai donc pris en charge toutes les dépenses « solus » ainsi que la fatigue, sans sous-diacre ou diacre pour m'aider à l'autel. Je l'ai fait de bon cœur dans l'humble supplication et l'offrande du Très Saint Sacrifice au Dieu Tout-Puissant pour l'illustre défunt et pour l'instruction et l'édification de cette partie des fidèles qui n'ont jamais été témoins de pareil événement ici.

Dans ma lettre précédente, je vous ai mentionné, je crois, que j'avais échappé deux fois de justesse à la mort à cause de mauvaises fièvres. Depuis, j'ai aussi beaucoup souffert d'une grave attaque de fièvre suivie d'une maladie très ennuyeuse et douloureuse, particulière, je crois, à ce pays. Je ne l'ai jamais vue avant. Elle affectait mes pieds et les jambes avec des cloques et des gonflements très douloureux, me rendant incapable de marcher même pour aller à l'église, de sorte que pendant la plus grande partie de ce temps, j'ai été confiné dans ma chambre cherchant parfois un soulagement soit sur mon lit pendant la fièvre, soit avec mes jambes appuyées sur des chaises à cause de la faiblesse et la douleur. Néanmoins, grâce à la bonté de la Divine Providence, je n'ai jamais omis d'administrer les Sacrements chaque fois qu'on me l'a demandé, même dans cet état, m'efforçant souvent avec difficulté, de me tenir à cheval à travers les montagnes et les plaines et à dos d'âne à travers la ville, dans des conditions de grande douleur et de fièvre qui augmentait ou était envenimée sur la route, à l'aller et au retour, des visites aux malades et aux mourants. J'ai eu plus d'une fois à baptiser des enfants, même sur

mon lit de malade soutenu par des oreillers et des chaises, et porté dans les bras des hommes jusqu'à la plage et, de là, transporté dans un canot à travers un bras de la baie à l'extrémité de mon district, même la nuit pour administrer les sacrements aux mourants tandis que je souffrais moi-même d'une grande faiblesse et étais étendu dans le canot à cause des effets de la fièvre, du paludisme et de la maladie des jambes dont je viens de parler. Tout cela est devenu plus courant ici que d'habitude et s'est étendu de façon épidémique dans toute la partie sud en raison, je crois, de la chaleur exceptionnellement grande de l'été dernier, même dans ce climat brûlant, et de la décomposition de tous ces corps tués lors de la récente révolution et laissés à peine enterrés ou plutôt très légèrement couverts, avec des centaines d'autres laissés sans aucune couverture du tout à se putréfier dans les bois et en plein air. N'étaient-ce les pluies torrentielles providentiellement envoyées pendant les mois de septembre, octobre et novembre, qui refroidissaient et purifiaient l'atmosphère et fertilisaient les cultures desséchées et abandonnées, je pense certainement que nous aurions dû avoir non seulement une famine ici, mais aussi une peste terrible.

Depuis les quatre derniers mois, je me trouve considérablement amélioré, voire restauré dans ma santé et mon esprit. Merci beaucoup à Dieu Tout-Puissant ! À tel point que je redeviens « joyeux comme un grillon » et « vif comme un coursier » en suivant les impératifs et les impulsions de mon ministère sacré. Je suis d'autant plus heureux que pendant tout le temps de ma maladie, comme par le passé, je n'avais pas un seul ecclésiastique légitime (ou régulier) près de moi pour m'administrer les derniers sacrements. J'en ai fait appeler un qu'au fait seulement la nécessité de mon état de santé extrêmement bas pourrait m'inciter à faire chercher, et j'ai été abandonné à vivre ou mourir sans Prêtre du tout ! Ceci, comme vous le comprenez très Révérend et cher ami est une position affligeante et particulièrement douloureuse pour moi, me voyant dès le début de ma première mission dans ce misérable pays et jusqu'à présent devenir l'outil ou le jouet des circonstances entre les mains des autres, et « devenu comme un anathème pour ce peuple ».- Et néanmoins bien qu'ainsi exilé et abandonné, je n'ai jamais ménagé un seul effort, au contraire, je me sens comme plus anxieusement engagé et motivé que par le

passé à chercher les brebis perdues de cette partie du troupeau du Christ, en ruinant ainsi ma santé et en risquant ma vie à chaque heure de la nuit et du jour dans un climat brûlant et par ailleurs très dangereux, dans un pays très perturbé par la désorganisation civile et abandonné à tous les troubles religieux. C'est donc ici que j'ai été laissé tout seul moralement parlant et sous l'Œil du Ciel uniquement dès le début de ma douloureuse mission et en plus soumis à de graves ennuis et persécutions secrètes et des difficultés ecclésiastiques et politiques, et ainsi laissé ici pour [...] tout affronter et résister à tout sans aide ni guide, ou une autorité ecclésiastique supérieure ou protectrice sauf Lui, dont j'ai été appelé à être le ministre (même le plus indigne et méprisable). Je n'ai donc pas un seul ecclésiastique de bonne conduite ou légitimement autorisé dans tout le circuit autour de moi pour m'administrer les sacrements et consolations de notre sainte Religion chaque fois que les rappels de la piété, la langueur de la maladie ou les menaces de mort exigeraient le plus leur application légitime sainte et salutaire. C'est, je le répète, une situation des plus pénibles et, de tous les autres ennuis et difficultés, c'est pour moi la plus triste.

Mais ma santé et mes moyens sont une fois de plus rétablis de manière à me permettre de supporter la fatigue et les contraintes d'un déplacement. Je dois démissionner de cette mission et m'en aller donc car je ne la supporterai pas beaucoup plus longtemps à moins que la Propagande ne me soulage : 1) en envoyant un prêtre pieux éclairé et zélé pour se joindre à moi et me soutenir constamment pour notre conseil spirituel et l'aide mutuelle, même en privé si le gouvernement ici ne lui permet pas d'exercer son ministère en relation avec moi publiquement, et 2) en m'envoyant les facultés dont ils savent bien que mes fonctions et ma position exigent en une telle mission. J'aurais aussi besoin de conseil et d'instruction particuliers, et l'ecclésiastique envoyé devrait avoir une petite pension semi-annuelle, car ce district n'aurait pas les moyens de le soutenir, lui et moi.

Une circulaire générale provenant du « Ministre des Cultes » comme il est intitulé (tout ici à la mode française) a été émise il y a environ quatre mois à tous les notables et marguilliers, leur ordonnant de fournir au fonctionnaire susmentionné ou au gouvernement un état exact « ou approximatif » de tous les biens, fonds, capitaux, legs, héritages etc. des Églises catholiques dans leurs

différents districts. Leur condition physique et leur manque de ressources. Les dépenses liées à la religion et au service catholiques, et ordre est donné aux « Curés » de fournir à ces hommes un compte rendu exact de tous leurs revenus particuliers ou personnels tous les trois mois. La même circulaire ordonnait également aux fonctionnaires susmentionnés de fournir un compte rendu du nombre de protestants et d'églises protestantes dans leur district respectif. Je n'ai pas pu déterminer avec certitude quel était l'objet de ces ordres, étant si loin de la capitale. Qu'un nouveau règlement concernant l'Église catholique ait été envisagé et mis en place, nous aurions pu nous y attendre au vu de la situation relatée ci-dessus et considérant l'un des premiers discours de Riché quand il est devenu président. Mais qu'il soit couplé à de nouvelles entraves séculières à la religion catholique et à des faveurs et protections supplémentaires pour le schisme et le protestantisme, ou si un ajustement réel et salutaire de notre religion – la plus opprimée et cachée ici – était vraiment sérieux et résolument voulu, cela reste à déterminer, car rien de positif n'a encore transpiré ni dans les faits ni en apparence, « une figue » pour toutes leurs intentions déclarées que n'accompagne pas une application sincère à la seule source et aux seuls moyens efficaces et légitimes m'incite à penser que, comme avant, rien de mieux ne sera fait et que ce n'était qu'un simple « piège de bureau »,<sup>13</sup> sinon quelque chose de pire des nouvelles autorités dans leurs anciens vices. C'est pour anticiper les conséquences et obtenir quelques informations sur les intentions du gouvernement par les enquêtes susmentionnées que je saisis l'occasion d'écrire par le biais des « notables » dans l'agenda que je leur ai envoyé pour le ministre susmentionné une courte lettre contenant quelques remarques pointues, mais que j'ai considérées comme les plus nécessaires, expliquant la nature et la source des revenus et des dépenses de l'Église catholique à toutes les époques et les maux qui résultent inévitablement de l'introduction et du soutien du protestantisme dans tous les pays où il a déjà pris pied. Ma lettre a été enveloppée et envoyée le lendemain matin au Gouvernement à Port-au-Prince, mais aucune information n'a transpiré et aucune mesure du gouvernement n'a encore

---

<sup>13</sup> Une simple « tracasserie administrative ».

été adoptée sur ce sujet (de Religion). Ce n'était qu'un [...] [*Pages manquantes*]

---

/fl r/ 1345

Saint Louis du Sud 27 February 1847  
Very Rev. Dr. Cullen, Rector of  
Irish College, Roma etc. etc.

Very Rev. and dear Doctor,

It is now I believe twelve months since I wrote to you from this expecting that | by the arrival of Post in Europe my letter would safely reach you in due course and that I would in | consequence have your answer by the return of the first or at most of the second Packet, but I have | been much disappointed and surprised for up to the present I have never had a line either from | you or the Cardinal Franson to whom I prayed you to communicate its contents and to | obtain from his Eminence for me the instructions and faculties therein required. From | this I am led to suppose that my letter never reached you or that the Propaganda in its accus-|tomed tardiness had laid for future consideration and consequently to neglect and oblivion | the statements and necessities which I had made known to them through you in that letter.

As I | persuaded that your friendship for me and your devotedness to the cause of Religion would | have promptly interested your kindness in the case had you received my letter. I now write | direct to the Cardinal by this post and upon the same subject. Though I make a brief state-|ment to his Eminence upon the principal matters which I thought would be expected by him | from me as bearing upon the state and prospect of Religion here yet I have omitted the | details given you in my former letter upon the unpleasant failure of the very | Rev. Abbé Tisserant's mission as « Prefect Apostolique » to this Country and of the reasons | which induced me to remain here after him. This I did still having some hopes | that my letter reached you and that you had communicated its principal points and | objects to the Cardinal.

You have, no doubt, learned long since thro' the public | papers that we have undergone here another very serious revolution. This was rather | generally commenced in the month of March last thro' partially manifested some | time before and apparently suppressed by the death of some of its then principal leader | and dispersion of the rest. You are aware perhaps that this was an insurrection | of a great number of the blacks (especially here in the southern part) against the | people of Colour for the purposes of depriving them of office or command in the public adminis-|tration, of driving them from the Country and of possessing themselves of their goods and property | to all of which they were chiefly instigated and blindly impelled by a most vicious spirit of | prejudice and plunder. The cause (primary) has its origin in the ancient and diabolical | prejudice implanted and propagated by the former white french Colonists planteurs | and slave dealers in this Country between the two classes, couloured and black, in order | to divide them by antipathy and hatred and thereby weaken and attach to themselves | one party or the other, alternatively whenever either

manifested a spirit of discontent | against their then servile condition and the galling oppression of the « blancs français » as | they still call them, for the traffick and increase of slaves, black and coloured, had become | so great in this Island that if they became once perfectly united in sympathy and | communication among themselves and those already free this power would be an | overmatch for any European force which the french could then keep in this Island | as the sequel afterwards proved. This abominable prejudice tho' so evidently calculated, | if indulged in to become the inevitable destruction of both parties and of the independence | of their Country nevertheless has been attempted to effectively revived on the part of the | blacks ; and it is a notorious fact that french men or french spies have been found even | up to this time and upon every similar occasion as instigators of this detestable prejudice | and of such revolution here. The coloured people here are comparatively very few | in number but they are as a body in every respect the most intelligent, polished and | interprising in all relations military, commercial, political and social. Hence they have | hitherto constantly kept their position aided by the well disposed blacks though frequently much | much annoyed and endangered by the turbulent and ambitious of that Class who in | addition are generally greatly ignorant, easily deluded and addicted to all superstition. | On the other hand those denominated enlightened of both Classes being rendered many of them | go more than half way generally speaking, to join hands with the propagators of the french | deistical dogmas and subversive principles, without well knowing what they are about | and through a mere spirit of pride and sottish mimickery. Hence we find them leading /f1 v/ a life of proud indifference to all the dictates of Religion, as being such. You are to understand these | to be most of them also « liberi muratori ». We therefore scarcely meet with any other among this Class of | men, than a polite mock morality of words, with a secretly inflating vanity and egoisme quite french | hence also their great social irregularity, the secret workings and violent outbreakings of pride | and ambition, the selfish unpatriotic unchristian principle of « chaqu'un pour soi » et « pour son compte », that operates here so much in opposition to every interest religious and national | of this distracted Country. I speak in general terms as to the state influence and great majority of | these excepting as of course understood a considerable number of most excellent characters indeed as much | so as might under like circumstances be found in Europe. But their public voice and efforts have | been hitherto over-ruled and often entirely checked by the vicious principles and bad influence of the above | majority. I must also say that great number of blacks, particularly those of religious or moral perceptions | are most quietly disposed, of an excellent disposition, and take no part in these lawless outbreakings of | of their class at which they evince much displeasure, and upon the late occasion they fought well | to suppress the insurrection and restore tranquility, were not this the case, the coloured class not-|notwithstanding their superiority in other respects, would be easily overcome by number and could not | morally speaking stand the Country, as they do not number one to twenty of the black population through | the whole of what is called (this) french part of the Island. For my part I have always found the black | people hitherto as respectful and as attached to me as the coloured people if not more so, and it is among | them generally speaking that my ministry

up to the present has had most effect and influence, as | being almost intirely exercised in the midst of them, this woods, mountains, glens and plains.

To resume then the rebellion. It became known to the Gouvernement at Port au Prince as well | as to the public generally that some frenchmen were discovered as active and secret instigators in | this rebellion and that one of them was actually general in the rebel army. Thus directed and instigated | the rebels became possessed of some strong holds, one rather well fortified and otherwise of great importance | from elevation and position hence they became so insolents as to put forward the above | preposterous and iniquitous pretensions to the rights and property of the coloured people and more-over demanded to have three or four towns delivered up to them to be plundered and burned as | conditions of laying down their arms ! One of these was the little town of Saint Louis in which | I have my domocile in the centre of my Parish or district. The terror in consequence became | great as the danger was imminent. I had therefore to return into town from my temporary | dwelling in the mountains where I was obliged to retire for the benefit of my health (then in a very | low state from fever) as it was feared that I also might become in my lonely retreat a victim to the | lawless plunder and cruelty of these miserably deluded and semibarbarians insurgents who had then | penetrated into the frontiers even of my Parish and had there committed some acts of plunder.

Finding them thus bent upon them most determined wickedness the Gouvernement gave its | [...] the final orders and the troops of the Republic accordingly attacked them and every where dislodged | them with slaughter. They were thus dispersed and driven into the woods and mountains where they | concealed themselves in bands « sallying out » occasionally and carrying plunder and burning and | death in their course from retreat to retreat, destroying even intirely one or two villages and their peaceble | inhabitants indiscriminately who would not join them in their wicked course. They put their poor | hopless victims to death generally in the most cruel manner. At length after from five to six months | of continual marching, pursuit and skirmishing under a burning sun and thro' most difficult | accesses the army of the republic destroyed the greater part of the rebels and to the number of some | thousands with very inconsiderable loss on their part and thus restored tranquility at least for | the present to « the Country of the South ». A considerable number of these infatuated creatures | who had been seduced into this insurrection thro' terror or deceitful promises delivered themselves | up to the government wherever they could do so and obtained pardon. The frenchman, who became | general among them delivered himself up also, but was as I am told, handed over to the french | Consul in order to be dealt with by the french government. The other principal leaders were either killed in the | skirmishing or taken and tried by Court martial and subjected to different punishments. Two only | it is said, have escaped government vengeance, one who is still undiscovered, concealed, perhaps, | in the woods, the other (commander and general in chief), named « Petit Jean » finding himself | betrayed in his concealment and closely pressed on every side by the government hasps, « blew out | his brains » it seems in their presence.

Thus then terminated early in August an insurrection | of serious import and consequence and which required even the President Riché to come here | in person with a reinforcement of six thousand troops as well for his personal

security in | travelling thro' this part of the Country for the purpose of terminating the rebellion and of | examining the state of this southern part of the Island as for personal direction of the military movements. | Before the arrival here of the President with the above six thousand there were already as I estimate at | least twenty thousand troops stationed in different towns and posts of action and defense. | My Parish and town of Saint Louis being the only ones left without any other defense though | about one hundred men in all to guard the principal passes about forty of these kept | watch in the town, but as you may perceive divine Providence seems to have specially protected | and brought us safely through all. /f2 r/ I know not as yet what means will be adopted to reunite what is called the Spanish part which | still remains divided and generally speaking opposed to an unity of Government with this french part | of the Island. Some overtures for reconciling their differences have been made, but hitherto without effect | increasing necessity on both sides, as I percive, require their speedy reunion, if they are so far wise. | The army called out to suppress the above insurrection in the South was originally destined | and under orders to march (on 1. March 46) and reduce into obedience the Spanish part ; but at the | moment this rebellion broke here and counter orders most opportunely retained and employed | it of necessity for the suppressing of the southern insurrection otherwise the whole Island | it seems to me would have become one scenes of commotion and sanguinary tumult.

Thus, at least up to the present the Spanish part has been very providentially delivered from the horrors of an | Civil war, and left to quietly make preparation for future incidents. The last ex President Pierau was said | also to have secretly fomented the above spirit of rebellion and to act otherwise against the interests of the | Country. It was for this that his Colleague in the government contrived rather dexterously to | depose him and substitute thro' mere necessity the President Riché in his place.

I was much surprised and sorry on learning of the death of our late most estimable Sovereign Pontiff, | Gregory XVI. I knew not of this event till the last week of August, when Mr Laurent the american Consul | at Cayes (a distance of twenty miles from St. Louis) came to visit me and in conversation informed me thereof. | for I have not seen a newspaper from Europe since I left Port au Prince to come here now a year and ten | months ago. St Louis is so far removed from the larger post towns that I am deprived of all intelligence from | Europe. The expense of ordering a paper from Europe and of its postage afterwards thro' this Country would | be more than my poor means could afford and as to the papers of this Country just like the «Diario | Romano» they are intirely under government «surveillance» and like it in consequence uninteresting | and generally insignificant in their contents. I therefore don't take them and but most rarely see them.

As I was but just recovering from a severe fever when informed of the death of the Pope. I had not sufficient | strength to go to the altar to celebrate even a low mass for his soul, however on 1st [?] September I found myself | able to sustain the fatigue even of a public Office and Solemn high mass for the repose of his soul. I had | the Church and intire of the high Altar lung in black over three hundred and 50 wax candles were lighted during | the office and high mass. Two hundred and fifty of these were lighted round the «Catafalque» elevated in |

triple rows one above the other. Fifty were lighted on the high altar, and the rest on two small side | altars and in « chandeliers » of four branches each hung from the wall in spaces between the windows (four | at each side in the Church. I had the Papal arms placed in prominent relief on the outside front over the princi-|pal door of the Church as also on each side and front of the Catafalque, on a ground of black stuff. Twelve | boys (in Soutan and Surplis) whom I have instructed in the Ceremonies, and two singers attached to | the Church with one or two particulars assisted and served me thro all. It was really a solemn | and new sight to the people here and attracted the attendance of most of the gouvnerment officials | and principal inhabitants of the town and from the mountains. I gave them slight biography | of the life and virtues of the deceased Pontiff dwelling particularly upon his apostolical and paternal solicitude and efforts to | with the haitien Gouvnerment for the establishment of the Religion and spiritual regeneration of this Country, his care | and sympathy for all of the « african race », the justice and force of his Bull against slavery, and the real sense and | spirit in which it ought to be understood and acted upon against all slaveowner and traffickers in slaves | with these subjects I occupied them for over an hour, they paid the most marked attention in profound silence, to | all I said, as all was new to them and their satisfaction was evident and expressed to me upon several occasions | afterwards during the day and often since, the whole ceremony and preaching occupied me at the altar from | nine to twelve o'clock. Though the Gouvnerment members in their Circular invited me as « Curé de la | Paroisse de St. Louis » de faire des prières publiques dans mon Église pour L'illustre Grégoire XVI » yet they | neither ordained « un service solennel » as is usual with them for (some two or three of their departed Presidents | nor even one « sous » to defray the expenses thereof, this (to me) proof of political rant and hypocritical dealing | on the part of the Authorities gave me much pain of mind, as indicating their real indifference to the true | interests of our holy Religion and want of unfeigned respect to its principles as well as to its chief Pastors. | However this did not deter me from my resolution of giving these princial obsequies all the solemnity | possible to my humble means and thereby reproach them and make up for their want of fidelity in principle | I therefore bore all the expenses « solus » as well as the fatigue without subdeacon or deacon to assist me at the | altar. This I did with a willing heart in humble supplication and offering of the most Holy Sacrifice | to Almighty God for the illustrious deceased and for the instruction and edification of this portion | of the faithful who never before witnessed such here.

In my former letter I mentioned to you, I believe, that I had twice narrowly escaped death | thro' bad fevers I have also greatly suffered since from a severe attack of fever succeed by a | most anoying and painful distemper peculiar, I believe, to this Country as I never saw it before | it affected my feet and legs with blisters and swellings very painful and rendering me unable to walk | even to the church, so that for the greater part of this time I was confined to my rooms occasionally | seeking relief either on my | bed thro' fever or with my legs supported on chairs thro' weakness and pain | nevertheless it so happened thro' the goodness of divine Providence that I never once omitted the | administration of the Sacraments whenever called upon for this purpose even in this state | often contriving with difficulty to support myself on horse back thro' the mountains

and plains and | on a donkey thro' the town, labouring, generally, under great pain and fever increased or excited | a new on my way to and from the sick and dying. I had more than once to baptize children even /f2 v/ even on my sick bed supported thereon by pillows and chairs, and to be carried in mens arms to the beach | and thence conveyed in a canoe across an arm of the bay at the further extremity of my district even at night | to administer the sacraments to the dying I myself labouring under great weakness and extended | in the Canoe thro' the effects of fevers and ague and the above distemper all which became more | general here than usual and extended epidemically thro' the whole Southern part owing I believe | to the unusually great heat of the past summer even in this burning climate and to the decompo-|sition of all those bodies killed in the recent revolution and left scarcely buried or rather very | slightly covered, with hundreds left without any covering at all to putrify in the woods and open air. | Where it not for the torrents of rain most providently sent us during the months of Sep. Oct. and Novem. that | cooled down and purified the atmosphere and fertilised the parched and abandoned cultivations | I certainly think that we must necessarily have had not only a famine here but also a dreadful pestilence.

For the past four months I find myself considerably improved indeed restored in health and spirits. Most | grateful thanks to Almighty God ! In so much so that I am becoming again « as merry as a cricket », and as | « fleet as a steed » in running according to the dictates and impulses of my sacred ministry. I am | the more pleased at this as during the whole time of my sickness, as heretofore, I had not one single | legitimate (or regular) Clergyman near me to administer to me the last Sacraments. I sent | for one such as the necessity of my extremely low state of health alone could urge me to seek | out in effectually and I was left to live or die without a Priest at all ! This as you perceive very | Rev. and dear friend is an afflicting position to be placed in and particularly painful to me, seeing | myself from the very beginning of my first mission in this wretched Country up to this moment become | the tool or sport of circumstances in the hands of others, and « made as it were an anathema for | this people ».- And nevertheless tho' thus exiled and abandoned I have never relaxed a single effort | on the contrary I feel as if more anxiously interested and impelled than heretofore in seeking the lost | sheep of this portion of the flock of Christ and thus undermining my health and hazarding my life | at every hour of the night as well as of the day in a burning and otherwise most treacherous climate | and in a Country most distracted by civil disorganization and abandoned to all religious | disorder. Here then have I been left all alone morally speaking and under the Eye of Heaven | solely from the very beginning of my painful mission and in addition subjected to severe annoyances | and secret persecution and difficulties ecclesiastical and political, and thus left here to | [...]ave all and resist all without aid, or guide, or a Superior ecclesiastical authority or protector | Him excepted whose (tho' most unworthy and despicable) minister I have been called to be | I have not then as well conducted or legitimately authorized Clergyman thro' the whole circuit around me to adminis-|ter to myself the sacraments and consolations our holy Religion whenever the admonitions of piety the langour | of sickness or the threatenings of death would most require their legitimate holy and salutary application.

This I repeat is a most painful position to be left in and of all the other annoyances and difficulties this is to | me the most triste. But my health and means once more established so as to enable me to bear the fatigue | and expense of travelling. I must resign this mission and remove hence as I will not stand it much | longer unless the Propaganda relieve me : 1st by sending out a pious enlightened and zealous Priest | to join me and keep by constantly for our mutual spiritual counsel and aid even privately should || the gouvernement here not allow him to exercise his ministry in connection with me publickly, | and 2dly. by sending me the faculties which they well know my duties and position require on such | a mission. I would also require then particular counsel and instruction, and the Clergyman sent | out should have a small half yearly pension as this district would not afford enough for him and me.

A general Circular thro' the « Ministre des Cultes » as he is styled (all thing here alamode francais) | was issued some four months ago to all the notables and marguillieurs ordering them to furnish | the above fonctionnary or Gouvernement with an exact « ou approximatif » statement of all the effects | monies, bequests, legacies etc. of the Catholic Churches in their several districts. Their state of repair | and want of necessaries. The expenses attending the Catholic Religion and service, and ordering | « les Curés » to furnish these men with an exact account of all their particular or personal receipts | every three months. The same Circular also ordered the above officials to furnish an account of the | number of protestants and protestant churches in their respective district. What the object of these | orders might have been I could not positively ascertain, being so far removed from the Capital. That | some new regulation with regard to the Catholic Church here was then mooted and should have taken | place we might be led to expect from the above circumstances and from one of the first addresses of Riché | on becoming President. But whether coupled with some new secular shackles on the Catholic Religion | and additional favours and protection to schism and protestantism, or whether a real and salutary | adjustment of our most oppressed and hodden down Religion here was really seriously and resolutely | intended remains yet to be ascertained, as nothing positive has as yet transpired either | in effect or appearance, « a fig » for all their declared intentions which unaccompanied by a sincere appli-|cation to the only effective and legitimate source and means only incline me to think that, as heretofore | nothing better will now be done and that this was but a mere « clap trap of office » if not something | worse of the new authorities in their old vices. It was in order to anticipate consequences and extort | some intelligence upon the intentions of Gouvernement by the above inquiries that I seize the occasion | to write thro' the « notables » in the schedule which I sent them for the above Minister a short letter | containing a few pointed but what I considered most called for remarks explaining the | nature and source of the revenues and expenses of the Catholic Church in all ages and the | consequent evils inevitably attending the introduction and support to protestantism in | every Country wherever it has as yet had a footing. My letter was envelopped and fowarded | next morning to the Gouvernement at Port au Prince, but nothing in shape of information has transpired | or any further government measure as yet adopted upon this subject (of Religion). It was but a [...] [*Unfinished*]

## HAÏTI, TERRE DE MISSION ?

Comme nous l'avons signalé plus haut, d'autres documents des Archives du Collège Irlandais à Rome nous permettent d'éclairer certains moments de l'histoire de l'Église en Haïti. Un historien avisé peut certainement les trouver ailleurs dans les Archives de l'Église,<sup>14</sup> mais puisque quelques-uns sont actuellement disponibles sur la toile, cela vaut la peine de les explorer.<sup>15</sup>

La lecture des procès-verbaux des rencontres de la Sacrée Congrégation pour la Propagation de la foi, nous montre comment la situation d'Haïti était sérieusement considérée surtout à cause de sa complexité. En latin, en italien, en français, ils nous permettent d'identifier certains nœuds problématiques qu'il a fallu comprendre et dénouer pour assurer la présence de l'Église en Haïti sur une base stable en ce temps-là et qui ont conduit à la signature du Concordat en 1860. Pourtant ces nœuds, ou certains d'entre eux, au fil du temps, ont eu des conséquences et ont des retombées encore actuelles pour l'annonce de l'Évangile et la croissance de l'Église dans notre pays. Il aurait été impossible de les défaire tous, d'un coup, dès le début.

Nous allons considérer brièvement un de ces nœuds selon divers aspects : Haïti est-elle une terre de mission ?

Le réponse à cette question dépend, évidemment, de l'idée qu'on se fait de la nature de la « mission », de la nature de l'Église

<sup>14</sup> En particulier le milliers de volumes de l'Archive historique de la *Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples*, ci-devant *Sacra Congregatio de Propaganda Fide*, mais il faut les consulter sur place :

<<http://www.archivistoricopropaganda.va/content/archivistoricopropagandafid/it/archivio-storico/fondi-archivistici.html>>

<sup>15</sup> Les documents que nous citerons proviennent d'une unique entrée de 90 pages (Pontificio Collegio Irlandese - CUL\_NC\_27) ainsi décrite : « Includes documents entitled as follows; 'Ristretto con sommario, sulle nuove Providence da prendersi intorno agli affari Ecclesiastici di Haiti' including an appendix. 'Relation de l'état du Vicariat Apostolique des Antilles.' 'Sommario lettera. Lettera sc 1833-1836. Pagine: 90 ». Les images des pages imprimées ne sont pas toujours en ordre. Nous citerons « CUL\_NC\_27 » suivi de la page de l'URL :

<<http://san.beniculturali.it/web/san/dettaglio-oggetto-digitale?pid=san.dl.SAN:IMG-01205737>>

et des rapports entre l'Église et l'État. Nous allons voir quelle était cette vision dans les années précédant le Concordat selon les circonstances particulières de l'histoire d'Haïti.

1) *La nécessité de défendre jalousement la liberté et l'indépendance du pays contre l'ingérence étrangère.*

Cette nécessité est la pierre d'achoppement de toutes les démarches entreprises par le gouvernement d'Haïti auprès du Saint-Siège. Entouré d'états esclavagistes même après l'indépendance des colonies espagnoles de l'Amérique du sud,<sup>16</sup> constamment menacé d'un retour des Français, le pays ne pouvait compter que sur ses propres forces pour ne pas basculer de nouveau dans l'esclavage colonial. Ainsi tout émissaire européen pouvait être considéré comme un espion potentiel et toute autorité religieuse échappant au contrôle du gouvernement pourrait servir la cause des anciens colons esclavagistes.

L'abbé Grégoire, chef de file du gallicanisme et partisan de la Constitution civile du clergé, est aussi un défenseur des noirs et de la libération des esclaves, pour cela ses idées et ses initiatives sont acceptées en Haïti, et ce n'était pas dans la ligne d'un rapprochement avec Rome.<sup>17</sup>

---

<sup>16</sup> En aidant Simon Bolivar dans sa lutte pour l'indépendance des colonies de l'Amérique du sud, Pétion n'a mis comme condition en 1815 et 1816 que la libération des esclaves (cf. DALENCOUR François, *Précis méthodique d'histoire d'Haïti. Cinq siècles d'Histoire: 1492-1930*, Port-au-Prince, Chez l'Auteur, 1935, p. 48). Bolivar fit de son mieux pour réaliser sa promesse, mais l'opposition des propriétaires d'esclaves fut farouche au point que ce n'est qu'en 1854 que l'abolition définitive de l'esclavage fut votée au Vénézuéla, conditionnée au paiement d'une indemnisation de la part de l'État aux anciens « maîtres ». N'oublions pas qu'en 1821 Bolivar projetait « pour 1824 une réunion de tous les États de l'Amérique à Panama. Les délégués des États-Unis de l'Amérique du Nord demandèrent l'exclusion des Haïtiens comme nègres. Simon Bolivar eut la faiblesse d'accéder à cette demande insensée et sacrifia au préjugé de couleur » (DALENCOUR F., *Précis méthodique d'histoire d'Haïti*, p. 54).

À Cuba, ce n'est qu'en 1867 qu'on cessa la traite des noirs et c'est seulement le 7 octobre 1886 qu'un décret du roi d'Espagne y abolit l'esclavage.

<sup>17</sup> Cf. DALENCOUR F., *Précis méthodique d'histoire d'Haïti*, p. 53-54. C'est lui qui fit savoir, par exemple, au président Boyer en 1821 que la visite de Mgr de Glory, nommé Vicaire Apostolique d'Haïti était, « sous les dehors d'une mission religieuse, une véritable entreprise politique » (cf. ROBERT Mgr. P., *L'Église et la*

Pourtant les Haïtiens se déclarent Catholiques, Apostoliques et Romains, ils désirent voir la situation de l'Église s'améliorer dans leur pays. Les lettres qu'ils écrivent expliquant la condition de l'Église chez eux sont poignantes et quand ils arrivent à « faire leur salut » (confession et communion pascale), même entre les mains de prêtres douteux, ils s'en réjouissent. N'acceptant pas le désordre qui se vivait, ils poussaient le Gouvernement à agir, mais ce dernier craignait trop pour son pouvoir.

Une Lettre de B. Inginac, Secrétaire du Président Boyer, au cardinal Jules Somaglia, le 15 décembre 1824, peut illustrer cet état d'esprit :

[...] Son Excellence [le Président Boyer] ne pourrait supposer un seul instant que l'illustre Chef de cette Religion [la Catholique] fût indifférent au sort du peuple Haïtien qui a su conserver, au milieu d'une révolution longue et terrible, le dépôt Sacré de la foi de Jésus Christ : exemple que d'autres peuples qui se vantent de leur civilisation et qui se montrent si injustes envers nous, n'ont pas toujours donné dans leurs crises politiques. [...]

Confiant dans la divine Providence qui l'a délivrée, il y a vingt-et-un ans, du joug le plus avilissant, le plus tyrannique, la Nation Haïtienne, en se constituant régulièrement indépendante, proclama qu'elle devait son triomphe à l'Être Suprême qui fonde et qui brise à son gré les empires ; et, tout en consacrant une tolérance de culte sagement limitée et prescrite par Jésus-Christ lui-même, elle déclara que la Religion Catholique, Apostolique et Romaine était la Religion de l'État, se réservant de solliciter du Saint-Siège la nomination d'un évêque pour la République, lorsque les circonstances seraient opportunes. [...]

De tous les peuples, celui d'Haïti est sans contredit le plus jaloux de sa liberté privée et politique, parce que de tous il a été le plus indignement asservi ; et plus ses ennemis ont usé d'artifices pour lui ravir ce bienfait de la Divinité, plus il s'est montré ardent à

---

*première République noire*, p. 45). Il avait en partie raison car après la nomination et la consécration de Pierre de Glory, des informations fâcheuses au sujet de ce dernier parvinrent à la Propaganda Fide qui essaya en vain de l'empêcher de se rendre en Haïti (cf. CUL\_NC\_27, p. 66-67), ce qui explique le peu d'étonnement que son échec a causé à Rome.

le défendre et par conséquent ombrageux à l'égard de tout ce qui lui paraît capable d'y porter la moindre atteinte.<sup>18</sup>

En parlant des « autres peuples qui se vantent de leur civilisation et qui se montrent si injustes envers » Haïti, mais qui n'ont pas gardé la foi catholique dans leurs crises politiques, il fait certainement allusion aux Français et aux difficultés des Papes Pie VI et Pie VII avec l'empire napoléonien. À l'époque où Toussaint Louverture était déporté au Fort de Joux (7 juin 1802), Napoléon avait fait prisonnier Pie VI (du 20 février 1798 jusqu'à sa mort le 29 août 1799), puis Pie VII (du 6 juillet 1809 au 24 mai 1814).

2) *Le refus de se laisser considérer ou traiter comme une terre de mission.*

Un territoire de mission, en principe, c'était et c'est encore tout d'abord un endroit où des non-chrétiens n'ont jamais entendu parler de Jésus-Christ et où il faut travailler à l'*implantatio Ecclesiae*. Mais était-ce le cas d'Haïti après l'indépendance ? Après trois siècles de colonisation espagnole et française il serait difficile de le dire. Le premier diocèse d'Amérique fut celui de Santo-Domingo, qui a fini par donner son nom à toute l'île et a toujours eu des Évêques régulièrement nommés. Il est vrai que la partie de l'ouest, colonisée ensuite par les pirates français, ne pouvait être qu'une dépendance de l'Église de France qui y envoyait des missionnaires sous l'obédience d'un Préfet Apostolique élu chaque quatre ans par sa Province, présenté au Pape qui le nommait, puis à la Cour de Versailles qui l'agréait et au Conseil de la Colonie qui l'homologuait.<sup>19</sup>

L'idée de demander un évêque à Rome pour organiser la vie de l'Église après l'indépendance en Haïti, relevait à la fois de cette structure coloniale et des idées des révolutionnaires français consignées dans la Constitution civile du clergé. Les rares prêtres qui desservaient des paroisses en ce temps-là avaient été « nom-

---

<sup>18</sup> Cf. le procès-verbal de la réunion de la Congrégation de la Propagation de la foi (Propaganda Fide) du 28 août 1826, *Ristretto con sommario. Sulle providenze da prendersi intorno agli affari Ecclesiastici di Haïti*, Lettre F, p. 7-8, in : CUL\_NC\_27, p. 53-56.

<sup>19</sup> Cf. ROBERT Mgr Paul, *L'Église et la première République noire*, p. 19.

més » par le Gouvernement, et comme ils étaient pour la plupart en situation illégitime, ils se courbaient pour avoir les bonnes grâces du pouvoir local mais ne voulaient pas d'une régularisation ecclésiastique. Le tumulte provoqué par le P. Jérémie Flynn, curé de Port-au-Prince qui s'opposait à Mgr de Glory porta Boyer à les expulser tous les deux et le Vicaire Apostolique mourut en bateau après son départ forcé le 20 août 1821. Cette épisode confirma les craintes du gouvernement et sa détermination à avoir le contrôle de tous les ecclésiastiques.

L'unification de l'île en 1822 obligea le gouvernement haïtien à se confronter pour la première fois à l'Archidiocèse de Santo-Domingo, dont le titulaire, Mgr Pedro Valera Jiménez, tout en essayant de faire la part des choses, s'opposera à l'idée de prendre le titre d'Archevêque d'Haïti et de venir s'établir à Port-au-Prince tout comme il s'opposera aux ingérences de Boyer dans la nomination des curés et aux lois curiales par lesquelles on dépouillait l'Église de ses biens dans la partie de l'est. Il fallait encore une fois demander l'intervention du Saint-Siège, mais cette fois-ci pour convaincre Mgr Valera.

Par le biais de Mgr Poynter, Vicaire Apostolique de Londres Inginac s'adressa au Pape Léon XII, et ce dernier accepta d'intervenir en écrivant à Mgr Valera. Il écrivit à Boyer par le biais du Préfet de la Propaganda Fide en utilisant le titre de « Président de la République d'Haïti ». C'était le premier « gouvernement » qui reconnaissait ainsi l'indépendance d'Haïti, avant la France en 1825. Les États-Unis ne le feront qu'en 1864.

En 1826, Mgr Macchi, Nonce apostolique à Paris, ne voyait d'autre issue au problème d'Haïti que de la considérer comme une terre de mission où tout doit encore se former et les structures s'établir (Lettre du 22 juillet 1826).<sup>20</sup>

Pourtant, à Rome, on avait bien compris que ce ne serait pas la meilleure façon de procéder car, surtout depuis l'affaire de Mgr de Glory en 1821, l'opinion normale en Haïti c'est que le pays n'est pas une terre de mission. Le procès-verbal de 1831, en italien, le fait remarquer et invite :

---

<sup>20</sup> CUL\_NC\_27, p. 10

[...] à ne plus penser à introduire dans cette Île des Missionnaires et Préfets d'Europe, et même un Vicaire Apostolique semble superflu. Le Gouvernement est trop déterminé à les exclure, et à vouloir des Évêques indigènes. Il semblerait que puisque la Constitution d'Haïti déclare que la Religion Catholique, Apostolique Romaine est la Religion de l'état pour être celle de tous les habitants de l'île, le Gouvernement aurait honte que ce Pays soit considéré comme un lieu de Mission, et ne soit pas traité par le Saint-Siège comme les autres Territoires catholiques. L'article suivant d'une Gazette Officielle d'Haïti du 19 août 1821 [...] l'exprime clairement : [en français dans le texte italien] : *Le peuple d'Haïti (dit-il à propos de l'expédition de Mgr Glory) n'était pas à ignorer que le Sol qui l'a vu naître n'est pas compris dans les dépendances des Infidèles, qu'il ne devait pas être rangé dans la catégorie des peuples chez lesquels il est besoin d'envoyer des Missionnaires, et que si depuis plus de trois siècles la Religion Catholique, Apostolique et Romaine y a eu des pasteurs zélés, et pleins d'ardeur pour l'affermissement de la foi, il n'était plus nécessaire de le mettre en parallèle avec les peuples qui habitent les régions privées des lumières Évangéliques. Nous dirons même plus, il était inconvenant de nous rabaisser à cette assimilation.* [en italien] Le principe est toujours le même et les propositions du Gouvernement ont toujours été conformes à celui-ci.<sup>21</sup>

Rome a résisté face à l'exigence d'un Concordat semblable à celui du 15 juillet 1801 entre Pie VII et Napoléon, en essayant plusieurs fois d'envoyer des Vicaires et des Préfets sans avoir à signer un accord avec les Gouvernements d'Haïti. Mais, au fil du temps, les événements l'ont forcé à souscrire à cette exigence, en particulier après la séparation de la partie espagnole de l'Est, il fallait arriver à un compromis pour la partie de l'Ouest.

Il est évident que de part et d'autre il y avait une grande difficulté à comprendre ce qui se vivait dans le pays sur le plan de la religion et que chacun essayait de tirer le drap de son côté. On le verra par la suite dans tout l'effort d'organisation d'une Église catholique dans les éléments extérieurs de la culture et de la pratique religieuse. Il serait possible de se demander jusqu'à quel point cela correspondait à une expérience de christianisme authentique.

---

<sup>21</sup> Procès-verbal (*Ristretto*) de 1831, p. 7-8, in : CUL\_NC\_27, p. 77-78.

Pourtant, dans la mesure où la foi catholique en question est une vertu théologale, don de la grâce de Dieu, et que dans les sacrements l'effusion la grâce ne dépend pas de la sainteté du ministre ni de la profonde intelligence du sujet, il est clair que, même sous des expressions inadéquates et véhiculée par des ministres indignes (avant le Concordat) ou trop zélés et légalistes (à travers la lutte contre la « superstition ») elle est demeurée comme une flamme au cœur des Haïtiens, invitant et poussant chaque génération à se confronter avec la vérité de l'Évangile.

3) *La méconnaissance du christianisme authentique en fonction du faux témoignage qu'ont été le système esclavagiste colonial, la religion superficielle des colons, la franc-maçonnerie etc.*

Une « *missio ad gentes* », c'est pour évangéliser les non-chrétiens. Selon le Pape François, il y a « les non-chrétiens qui n'ont jamais entendu parler de Jésus Christ, et les nombreux non-chrétiens qui ont oublié qui était Jésus Christ, qui est Jésus Christ: des non-chrétiens baptisés, mais auxquels la sécularisation, la mondanité et tant d'autres choses ont fait oublier la foi ».<sup>22</sup> Historiquement nous savons que parmi les baptisés qui ne vivaient pas leur foi, il y a les trafiquants et les propriétaires d'esclaves des temps modernes, donc pratiquement tous les colons et tous les pays qui vivaient et vivent encore de l'esclavage, de l'exploitation de l'homme par l'homme. Le Pape Jean-Paul II l'a bien souligné lors de sa visite à l'île de Gorée au Sénégal :

[...] Gorée, symbole de la venue de l'Évangile de liberté, est aussi, hélas, le symbole de l'effroyable égarement de ceux qui ont réduit en esclavage des frères et des sœurs auxquels était destiné l'Évangile de liberté. [...] Ces hommes, ces femmes et ces enfants ont été victimes d'un honteux commerce, auquel ont pris part des personnes baptisées mais qui n'ont pas vécu leur foi. [...] Il convient que soit confessé en toute vérité et humilité ce péché de l'homme contre l'homme, ce péché de l'homme contre Dieu. Qu'il est long le chemin que la

---

<sup>22</sup> Discours du Pape François aux membres du chemin néocatéchuménal, 6 mars 2015.

<[http://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2015/march/documents/pa-francesco\\_20150306\\_cammino-neocatecumenale.html](http://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2015/march/documents/pa-francesco_20150306_cammino-neocatecumenale.html)>

famille humaine doit parcourir avant que ses membres apprennent à se regarder et à se respecter comme images de Dieu, pour s'aimer enfin en fils et filles du même Père céleste! [...].<sup>23</sup>

Puis, le même jour, lors de sa visite à la « Maison des esclaves », il s'exclamait :

C'est un cri ! ... Je suis venu ici pour écouter ce cri des siècles et des générations, des générations des noirs, des esclaves. Je pense maintenant en même temps que Jésus-Christ est devenu, on peut dire lui-aussi un esclave, un serviteur: mais il a porté même dans cette situation d'esclavage la lumière. Cette lumière s'appelait la présence de Dieu, la libération en Dieu... libération en Dieu, cela veut dire Dieu Amour.

On peut penser ici surtout à l'injustice: c'est un drame de la civilisation qui se disait chrétienne. L'ancien grand philosophe Socrate disait que ceux qui subissent l'injustice se trouvent dans une situation meilleure que ceux qui sont cause de l'injustice.

Alors c'est l'autre côté de la réalité de l'injustice qui s'est passée ici. C'est un drame humain. Ce cri des siècles, des générations nous provoque à nous libérer toujours de ce drame parce que les racines de ce drame sont en nous, dans la nature humaine, dans le péché.

Je suis venu ici pour rendre hommage à toutes ces victimes, victimes inconnues; on ne sait pas exactement combien, on ne sait pas exactement qui. Malheureusement notre civilisation qui se disait, qui se dit chrétienne est retournée dans notre siècle aussi à cette situation des esclaves anonymes; nous savons ce qu'étaient les camps de concentration: ici c'en est un modèle. On ne peut pas se plonger dans la tragédie de notre civilisation, de notre faiblesse, du péché. Nous devons rester toujours fidèles à un autre cri, celui de saint Paul, qui a dit: « Ubi abundavit peccatum superabundavit gratia » là où le péché a abondé, la grâce, cela veut dire l'amour, a surabondé.<sup>24</sup>

---

<sup>23</sup> Discours du Pape Jean-Paul II à la communauté catholique de l'île de Gorée (Sénégal) dans l'église de Saint Charles Borromée, le 22 février 1992 :

<[http://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/speeches/1992/february/documents/hf\\_jp-ii\\_spe\\_19920222\\_isola-goree.html](http://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/speeches/1992/february/documents/hf_jp-ii_spe_19920222_isola-goree.html)>

<sup>24</sup> Discours du Pape Jean-Paul II à l'île de Gorée (Sénégal) lors de la visite de la « Maison des esclaves », le 22 février 1992 :

Dans le contexte de l'Amérique coloniale on peut bien se demander quel christianisme a été transmis par les colons ? Quel christianisme vivaient-ils ? N'était-ce pas une religion vidée de sa substance qui n'offrait pas une alternative réelle aux esclaves. Les esprits que ces derniers vénéraient ou craignaient en Afrique ne les empêchaient pas de réduire les autres en esclavage, pas plus apparemment que le culte des saints et les pratiques du catholicisme populaire ou du protestantisme fondamentaliste des marins et des colons en Amérique.

Ainsi les colons n'étaient pas vraiment chrétiens, en tout cas ils n'aspiraient pas à la sainteté que suppose la grâce du baptême, les esclaves ne pouvaient pas l'être non plus, n'ayant pas d'autres modèles sous les yeux. Des gestes de bonté et d'humanité chez certains colons ou des prêtres qui se penchaient un peu sur le sort des esclaves pouvaient inviter à percevoir quelque chose d'autre que l'exploitation à outrance de l'homme par l'homme, mais il faut dire que tout ce système social était un démenti de l'Évangile.

Malgré tout, la lumière et la force de la foi ont réussi à se frayer un chemin dans le cœur de beaucoup de colons et d'affranchis et surtout de beaucoup d'esclaves. Car si ces derniers n'étaient pas « chrétiens » pas plus que les autres, ils étaient « le Christ », souffrant sous le fouet de ses soi-disant « disciples » ! Ce qu'on fait au plus petit c'est au Christ qu'on le fait. « Ceux qui subissent l'injustice se trouvent dans une situation meilleure que ceux qui sont cause de l'injustice » rappelait Jean-Paul II à la « Maison des esclaves » à l'île de Gorée.

La révolte des esclaves et leur victoire étaient perçues par eux et par de nombreux colons comme une vengeance de la justice divine pour tant de méfaits.<sup>25</sup> Le revirement d'un Joubert de la

---

<[http://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/speeches/1992/february/documents/hf\\_jp-ii\\_spe\\_19920222\\_maison-esclaves.html](http://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/speeches/1992/february/documents/hf_jp-ii_spe_19920222_maison-esclaves.html)>

<sup>25</sup> Voir le témoignage du P. Lecun, ancien curé de Port-au-Prince, qui écrivait, le 4 mai 1804, de Kingston où il avait échoué en essayant de fuir le massacre : « Le malheur et surtout la perspective de la mort réveille la conscience, et la grâce a véritablement opéré, quelques temps avant mon départ, des conversions frappantes » (CABON A., *Notes sur l'Histoire Religieuse d'Haïti*, p. 91-92).

Muraille par exemple en témoignage. En 1803 il a perdu ses biens à Saint-Domingue et 17 membres de sa famille ont été massacrés en un seul jour. Il devint prêtre sulpicien et se dévoua au service des noirs réfugiés à Baltimore. Il fonda avec Elisabeth Lange les Sœurs Oblates de la Providence en 1828 pour l'éducation et l'évangélisation des enfants noirs. On a pensé à lui comme évêque pour Haïti, mais lui croyait devoir y retourner pour accompagner les Sœurs au cas où elles seraient forcées de laisser les États-Unis. Dans une lettre au P. Colman, le 6 avril 1832, il raconte l'histoire de la fondation des Sœurs pour demander d'éventuelles facultés et ajoute ces détails personnels :

Vous apprenez par tout ce préambule où je veux en venir, et quel est le nouveau service que je vous prie de me rendre. Oui Monsieur, je suis disposé si cela devient nécessaire à les suivre à Haïty quoiqu'il m'en puisse coûter : car vous savez que je suis d'Hayti moy même, que j'en ai été chassé avec des autres blancs, il y a 29 ans, que j'y ai perdue une immense fortune, qu'une grande partie des membres de ma famille y ont été massacrés (17. l'ont été le même jour au Cap) qu'il faudrait y aller vivre au milieu de leurs assassins et fouler aux pieds un sol qui a été arrosé de leur sang ; mais persuadé, convaincu que ce serait alors la volonté de Dieu, je ne dois plus dès lors écouter les répugnances de la nature ; je dois m'élever par la foi au dessus de tous ces sentimens humains, et suivre avec confiance la nouvelle voie que la Divine Providence semblerait me tracer. Peu importe, dans le fait, où l'on sert le Seigneur pourvu qu'on le serve, et qu'on ait en vue que l'accomplissement de sa sainte volonté. [...]

Cependant mon intention étant d'accompagner à Hayti ces bonnes sœurs, si elles sont obligées de s'y retirer, de les y établir, et de rester avec elles un an, deux ans, enfin tout le tems que je croirai nécessaire, toute ma vie, si je pourrais être utile à ce Malheureux pays (le mien autrefois).<sup>26</sup>

À l'île de Gorée, Jean-Paul II parlait de l'injustice comme « drame de la civilisation qui se disait chrétienne » et a ajouté qu'il s'agit d'un « drame humain » dont les racines se trouvent au cœur de l'homme dans sa nature marquée par le péché. Et considérant le crime de l'esclavage des temps modernes comme un « holocauste méconnu », il rappelle que « notre civilisation qui se disait, qui se

---

<sup>26</sup> Voir CUL\_NC\_27 , p. 88, 81 et 82 (dans cet ordre).

dit chrétienne est retournée dans notre siècle aussi à cette situation des esclaves anonymes ; nous savons ce qu'étaient les camps de concentration: ici c'en est un modèle ». <sup>27</sup> Où étaient passés l'amour du prochain, même de l'ennemi, et la vérité qui libère ? Aujourd'hui encore il faut se poser la question par rapport au christianisme que nous vivons.

Les condamnations de la pratique du « magnus scelus » (crime énorme) comme le disait Pie II, en parlant de l'esclavage en 1462, dans une lettre à un évêque missionnaire qui partait pour la Guinée, ne pouvaient pas ébranler l'appât du gain qui était le moteur de la colonisation. Personne n'a écouté. Pourtant, comme le dit le Pape François :

Pour les chrétiens, les paroles de Jésus [...] impliquent qu'il faut reconnaître le Christ lui-même dans chaque frère abandonné ou exclu (cf. Mt 25, 40.45). En réalité, la foi fonde la reconnaissance de l'autre sur des motivations inouïes, car celui qui croit peut parvenir à reconnaître que Dieu aime chaque être humain d'un amour infini et qu'« il lui confère ainsi une dignité infinie ». À cela s'ajoute le fait que nous croyons que le Christ a versé son sang pour tous et pour chacun, raison pour laquelle personne ne se trouve hors de son amour universel.

C'est pourquoi il s'étonnait que :

[...] malgré de telles motivations, il ait fallu si longtemps à l'Église pour condamner avec force l'esclavage et les diverses formes de violence. Aujourd'hui, avec le développement de la spiritualité et de la théologie, nous n'avons plus d'excuses. Cependant, il s'en trouve encore qui semblent se sentir encouragés, ou du moins autorisés, par leur foi à défendre diverses formes de nationalismes, fondés sur le repli sur soi et violents, des attitudes xénophobes, le mépris, voire les mauvais traitements à l'égard de ceux qui sont différents. La foi, de par l'humanisme qu'elle renferme, doit garder un vif sens critique

---

<sup>27</sup> Discours du Pape Jean-Paul II à l'île de Gorée (Sénégal) lors de la visite de la « Maison des esclaves », le 22 février 1992 :

<[http://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/speeches/1992/february/documents/hf\\_jp-ii\\_spe\\_19920222\\_maison-esclaves.html](http://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/speeches/1992/february/documents/hf_jp-ii_spe_19920222_maison-esclaves.html)>

face à ces tendances et aider à réagir rapidement quand elles commencent à s'infiltrer.<sup>28</sup>

On peut alors se demander quel territoire, quel pays, quelle société ne serait pas « terre de mission » autrefois comme aujourd'hui ?

4) *Le manque de compréhension du sens du sacré véhiculé par la culture de nos ancêtres venus d'Afrique capables de s'ouvrir à la vérité et à l'amour du Ressuscité si effectivement ils le rencontrent.*

En constatant l'attitude d'accueil certainement sincère du culte chrétien catholique dans les Antilles et l'Amérique du sud ou encore du culte protestant en Amérique du nord de la part des esclaves noirs, on pourrait s'en étonner et se demander pourquoi cette symbiose plutôt qu'un rejet total ? Ils se sont identifiés à ces expressions religieuses en y versant le sens du sacré et du divin qu'ils portaient en eux et qui garantissait leur dignité humaine en leur donnant le courage du dépassement dans les conditions infra-humaines.

Le développement du Pentecôtisme dans les églises noires aux États-Unis où il n'y avait pas d'images de saints et des rites comme dans le culte catholique, tout comme le foisonnement des cultes dits « syncrétistes » en Amérique Latine et dans les Caraïbes, correspondent à une manière de vivre le christianisme dans les colonies qui ne remettait pas effectivement en question les structures sociales pourtant injustes, contraires à l'Évangile, établies par des chrétiens.

Les documents parlent de l'esprit « superstitieux » des noirs et du danger des francs-maçons, du déisme venus d'Europe et des protestants. Le Cavalier de Glory, fils de Mgr de Glory,<sup>29</sup> dans une

---

<sup>28</sup> FRANCOIS, *Lettre encyclique « Fratelli tutti » sur la fraternité et l'amitié sociale*, 3 octobre 2020, nos. 85-86.

<[https://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco\\_20201003\\_enciclica-fratelli-tutti.html](https://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20201003_enciclica-fratelli-tutti.html)>

<sup>29</sup> CUL\_NC\_27, p. 74-75.

lettre au Nonce Apostolique à Rio Janeiro, Mgr Pietro Ostini,<sup>30</sup> le 18 novembre 1830, affirme que :

Le peuple est ignorant, grossier, superstitieux et très peu dévôt ; la majeure partie des prêtres qui sont dans la partie française de S. Domingue sont la honte du Sacerdoce qu'ils déshonorent par toute espèce de vices, le débordement des mœurs, les rend chers aux noirs, dont ils partagent les orgies : de là vient pour un Supérieur Ecclésiastique l'impossibilité d'user de rigueur envers eux, car la population entière se soulèverait pour défendre son curé, et l'imprudent Supérieur, victime de son zèle tomberait sous les poignards des assassins.<sup>31</sup>

Le même Cavalier de Glory, avait dit de vive voix au Nonce :

La superstition des nègres est si grande dans les Indes occidentales que quand ils ont prémédité un délit, avant de le commettre, ils font dire une messe pour que Dieu les aide et qu'ils ne trouvent aucun obstacle dans l'exécution.<sup>32</sup>

Et l'on se demande si ce n'était pas la même chose pour toutes les armées coloniales ou anti-coloniales ? Évidemment il ne s'agit pas du même contexte, n'est-ce-pas ? Pour sa part, le P. Paddington fait une description intéressante des classes sociales en Haïti et de leurs caractéristiques :

Les Mulâtres ici sont relativement très peu nombreux, mais ils sont en tant que groupe, à tous égards, les plus intelligents, les plus raffinés et les plus entreprenants dans toutes les relations militaires, commerciales, politiques et sociales. C'est pourquoi, jusqu'à présent, ils ont constamment maintenu leur position, aidés par les Noirs bien disposés, bien qu'ils soient souvent très ennuyés et mis en danger par les turbulents et les ambitieux de cette classe qui, en outre, sont généralement très ignorants, facilement trompés et attachés à toutes les superstitions.

D'autre part, ceux que l'on nomme éclairés des deux classes [noirs et mulâtres], pratiquement beaucoup d'entre eux, vont plus

---

<sup>30</sup> CUL\_NC\_27, p. 73.

<sup>31</sup> CUL\_NC\_27, p. 86. Procès-verbal (*Ristretto*) de 1831.

<sup>32</sup> CUL\_NC\_27, p. 87.

loin qu'à mi-chemin, pour ainsi dire, tendre la main aux propagateurs français des dogmes déistes et des principes subversifs, sans bien savoir de quoi ils parlent par un simple esprit de fierté et de sot mimétisme. C'est pourquoi nous les trouvons menant une vie d'indifférence fière à tous les principes de la Religion, en tant que tels. Vous devez comprendre que ceux-ci sont aussi pour la plupart des « *liberi muratori* » [franc-maçons]. Nous ne rencontrons donc presque rien d'autre parmi cette classe d'hommes qu'un simulacre de moralité faite de paroles courtoises, avec, en leur for intérieur, une vanité et un égoïsme démesurés bien français d'où aussi leur grande irrégularité sociale, les manœuvres cachées et les manifestations violentes de fierté et d'ambition, la maxime antipatriotique égoïste et non chrétienne du « chacun pour soi » et « pour son compte », qui opère ici en contradiction avec tout intérêt religieux et national de ce pays troublé.

Je parle en termes généraux de l'influence de l'État et de la grande majorité de ces personnes, à l'exception, bien sûr, d'un nombre considérable d'excellents personnages, autant qu'on pourrait en trouver en Europe dans les mêmes circonstances. Mais leur voix publique et leurs efforts ont jusqu'ici été étouffés et souvent entièrement dominés par les principes odieux et la mauvaise influence de la majorité ci-dessus.

Je dois également dire qu'un grand nombre de Noirs, en particulier ceux qui ont une vue religieuse ou morale sont bien disposés, d'une excellente disposition, et ne prennent aucune part à ces débordements anarchiques de leur classe qui leur déplaisent beaucoup, et la dernière fois, ils se sont bien battus pour réprimer l'insurrection et rétablir la tranquillité ; si tel n'était pas le cas, la classe des mulâtres, malgré leur supériorité à d'autres égards, serait facilement vaincue par le nombre et ne pourrait pas moralement parlant supporter le pays, car leur nombre ne s'élève pas à un vingtième de la population noire à travers l'ensemble de ce qu'on appelle (cette) partie française de l'île. Pour ma part, j'ai toujours trouvé le peuple noir jusqu'ici aussi respectueux et aussi attaché à moi que les mulâtres si ce n'est plus, et c'est parmi eux en général que mon ministère jusqu'à présent a eu le plus d'effet et d'influence, comme étant presque entièrement exercé au milieu d'eux, dans ces bois, montagnes, vallées et plaines.<sup>33</sup>

On peut dire que le créole, la langue que parlaient les colons français fixée ensuite dans les schèmes mentaux des langues de

---

<sup>33</sup> Voir plus haut la lettre du 27 février 1847 au P. Cullen, 98.

l'Afrique de l'Ouest, c'est ce que la langue française serait devenue sans l'Académie. Tout comme le vodou, la santeria, le candomblé c'est le catholicisme des colons reçu dans les cadres de l'expérience du sacré connu et vécu des esclaves et c'est ce que le catholicisme serait devenu sans le contrôle de la hiérarchie et un magistère explicite. Ainsi le jazz, le gospel et le pentecôtisme c'est le protestantisme des colons de l'Amérique du nord moulé dans l'expansion musicale et émotive des noirs et c'est ce que le protestantisme serait devenu aux États-Unis sans la prolifération des sectes antagonistes dans une société raciste et ségrégationniste.

Ce qu'on prenait pour de la simple superstition ou de l'hystérie (probablement vrai dans le cas des colons), était sincèrement vécu comme expression religieuse totale et normale par les Noirs en l'absence de toute évangélisation au sens propre. Ils n'avaient d'autre référence que leur conscience et leur culture ancestrale pour comprendre l'univers religieux dans lequel ils se retrouvaient dans la colonie. Ils ont adopté les polychromies des images des saints en réinterprétant les symboles et elles sont devenues en quelque sorte leur « écriture sainte », leurs « hiéroglyphes ». Il faut avouer que leur interprétation n'était pas sans fondements si l'on tient compte de la mentalité des colons et de leur pratique religieuse tournant autour des fêtes de saints patrons auxquels on attribuait des domaines spécifiques d'intervention. Ces saints agiraient indépendamment de Dieu ou tout au plus comme ses instruments pratiquement autonomes. Les esprits qui peuplaient l'imaginaire sacré de l'Africain n'étaient pas perçus autrement. Le quiproquo se fondait donc sur des analogies qui, en fin de compte, relèvent de la religiosité naturelle des humains, partout sur la terre.

Ce que la lecture des maîtres spirituels et le contact avec de « bons » ministres de l'Église a été pour une catégorie d'Haïtiens, c'est ce que l'occultisme, le déisme et la franc-maçonnerie ont été pour d'autres, et c'est ce que l'adoption des rites, formules de prières et images catholiques a été pour la grande masse. Tous se croyaient catholiques, le plus souvent très sincèrement. Et, malgré les défaillances, à travers ceux qui tant bien que mal croyaient, espéraient et aimaient, la grâce de Dieu s'est frayé un chemin qui illumine la marche de notre peuple. Le sens du sacré que nous avons apporté d'Afrique a été plus fort que l'absence d'un témoignage chrétien digne de ce nom et s'est greffé sur ce qu'il pouvait

trouver sur place. Ce que le *Catéchisme de l'Église Catholique* déclare à propos de l'athéisme (citant la *Gaudium et spes*) peut s'appliquer à la réalité qui nous concerne et nous interpeller :

Dans la genèse et la diffusion de l'athéisme, « les croyants peuvent avoir une part qui n'est pas mince, dans la mesure où, par la négligence dans l'éducation de la foi, par des représentations trompeuses de la doctrine, et aussi par des défaillances de leur vie religieuse, morale et sociale, on peut dire qu'ils voilent l'authentique visage de Dieu et de la religion plus qu'ils ne le révèlent ».<sup>34</sup>

Si les « bons » missionnaires étaient venus et avaient converti le cœur des colons aux valeurs authentiques de l'Évangile (comme ce fut le cas pour Montesinos avec Las Casas) et le cœur des esclaves (comme c'est arrivé pour Pierre Toussaint) ou des affranchis (comme pour Elisabeth Lange et beaucoup d'autres noirs libres)... Si après le Concordat les « bons » missionnaires avaient compris qu'Haïti était une véritable « terre de mission » et non une Bretagne d'antan d'où expulser les « pratiques superstitieuses »... Si les « bons » ministres actuels de l'Église découvraient leur mission non pas simplement comme l'administration d'une structure sociale à maintenir mais comme un témoignage de vie à rendre pour permettre la rencontre avec le Ressuscité dans la vérité et dans l'amour... Si...

Mais il est facile de le voir après coup ou en prenant une certaine distance intellectuelle. Le fait est que le portement de croix et la crucifixion du témoignage chrétien est un choix personnel et un chemin étroit et redoutable. Il en va d'une « conversion » non seulement pastorale mais totale. Et les voies de Dieu pour parvenir au cœur de chacun sont un mystère à respecter. On voit aisément la paille dans l'œil de l'autre et l'on oublie ce qu'il a fallu d'esprit de sacrifice et d'amour de Dieu et de notre peuple pour avoir la foi chrétienne et l'Église catholique d'aujourd'hui en Haïti. La vie du P. Paddington nous le rappelle...

Dès la première lettre qu'il écrivit à Pierre Toussaint le 30 mars 1836 de Port-au-Prince, il constate :

---

<sup>34</sup> *Catéchisme de l'Église Catholique*, 2125; *Gaudium et spes*, 19 § 3.

Le Pays et le peuple sont, je pense, des plus raffinés et aimables que j'aie jamais rencontrés et je ne doute pas que s'ils sont servis avec dévouement par de bons prêtres et autres maîtres, ils deviendraient le meilleur peuple que je connaisse.

Il ne connaissait pas encore le fond de l'attitude du gouvernement face à l'Église et s'imaginait que les choses pouvaient se résoudre facilement. Pour cela il invitait les Toussaint à le rejoindre en Haïti en vue du témoignage chrétien :

Je serais très content si vous pouviez venir tous les deux habiter ici ! Cela me ferait vraiment plaisir.

Mais le 15 octobre 1841, de Rome, il écrivait à Pierre Toussaint :

Je ne suis pas disposé à prendre la mission encore si les affaires ecclésiastiques là ne peuvent s'arranger.

Pourtant revenu avec l'Abbé Tisserant et constatant l'échec de ce dernier et la détresse des fidèles de Port-au-Prince, il accepta de ne pas abandonner le pays. C'est donc avec un certain découragement qu'il laissa Saint Louis du Sud en 1849, mais son premier regard tout comme la dernière analyse présentée dans les lettres au P. Cullen démontrent une grande compréhension de la réalité du « pauvre mais bien disposé peuple de ce pays », victime de ses gouvernants et de son héritage colonial, tout comme des manœuvres des détracteurs des noirs.

Certainement, après le Concordat, au lieu d'une « campagne anti-superstitieuse » s'appuyant sur des articles de lois qui n'intéressaient personne et ne pouvaient s'appliquer que pour justifier le contrôle de la population et vendre une image de « pays civilisé », il aurait fallu une « campagne de témoignage chrétien authentique » d'amour, de pardon, de compassion, de vérité et de compréhension. Il faut dire que les centres éducatifs et de santé de l'Église s'y sont attelés, dans la mesure du possible, après le Concordat. Les structures paroissiales maintenues de façon correcte ont permis de donner un peu de stabilité à notre réalité tropicale toujours mouvementée. De nombreux prêtres et religieux étrangers et haïtiens se sont dévoués à cette tâche, sacrifiant leur vie dans les

coins les plus reculés de nos montagnes. La fondation par le P. Farnèse Louis-Charles des Petites Sœurs (14 décembre 1948) et des Petits Frères de Sainte Thérèse (11 février 1960), presque un siècle après le Concordat, relève de cet élan de solidarité avec les plus délaissés de l'époque, les paysans et la terre d'Haiti, au nom de l'amour pour le Christ dans ses frères.

Bien sûr qu'il faut « annoncer et dénoncer » comme on l'a fait au temps de la dictature des Duvalier, mais celui qui ne comprend pas que l'annonce de la vérité et de l'amour est déjà en soi une dénonciation du mensonge et de la haine, du mépris et de l'exploitation de l'autre, n'en finira pas de dénoncer, de défoncer, de détruire sans jamais construire. La grâce ne s'impose pas, la foi ne s'impose pas, elles se proposent car il s'agit d'amour.

On a longtemps lutté « contre » (la superstition, les ingérences de l'état, la dictature, les sectes protestantes, etc.), on n'a peut-être pas gardé suffisamment d'énergie afin de lutter « pour » que le Christ qui vit dans le cœur des derniers laissés pour compte soit accueilli et leur soit révélé. Mais que savons-nous des voies de Dieu ?

Le temps détruit ce qu'on fait sans lui et il y a une pédagogie divine à l'œuvre dans les méandres de l'histoire humaine personnelle et collective dont nous devons tenir compte pour nous émerveiller des desseins de la Divine Providence sans pouvoir les pénétrer. Normalement, l'enfant apprend à parler une langue avant d'en découvrir et comprendre la grammaire. Ainsi en est-il du parcours « mystagogique » de la foi et de la prise de conscience de tout ce qu'elle implique. La grâce de Dieu traverse notre histoire en y laissant des témoignages surprenants de sainteté malgré les structures sociales injustes, le « mélange » ou mieux la « confusion » religieuse. Chaque génération apporte son grain de sable dans la lente transmission des valeurs de l'Évangile qui ne sont pas de ce monde mais doivent y agir comme un levain dans la pâte. Le cœur de l'homme est toujours et partout « terre de mission ».

Peut-être que les sages, les érudits et les savants doivent se mettre à l'école des petits car c'est à eux que sont révélés les secrets du Seigneur du ciel et de la terre (cf. Mt 11, 25).

## 8

## DE BOYER À GEFFRARD : L'HISTOIRE D'HAÏTI AU TEMPS DU P. PADDINGTON

Pour une vision plus complète de la période et du contexte du séjour de P. Paddington en Haïti, à part l'ouvrage déjà cité du P. A. Cabon, nous suggérons celui de Mgr Paul Robert, *L'Église et la Première République Noire*.<sup>1</sup> Mais, par souci de brièveté selon l'objectif de cette recherche, nous vous offrons quelques pages du *Précis méthodique d'Histoire d'Haïti* de François Dalencour, couvrant les gouvernements de J. P. Boyer à F. N. Geffrard, donc de 1818 à 1867.<sup>2</sup>

Pour F. Dalencour, l'historien est le *juge d'instruction de la Patrie* quand il en raconte les faits. Son approche de l'histoire d'Haïti peut surprendre car depuis la dictature des Duvalier une autre manière de présenter cette histoire s'est affirmée et continue encore aujourd'hui à être véhiculée dans l'enseignement. Considérant Pétion comme le vrai fondateur de la République et de la démocratie en Haïti, Dalencour lui voue une admiration sans bornes dans la mesure où, pour lui, l'histoire du pays est celle de la lutte de la liberté contre toute forme de despotisme : « 1804, ce fut le cri de la liberté ! ».<sup>3</sup> Chaque gouvernement est mesuré à l'aune des idéaux républicains que Pétion incarne à ses yeux. Tout despotisme est un avilissement de la race noire qu'il faut rejeter en éduquant et en « civilisant » le peuple pour qu'il tire profit de sa liberté chèrement conquise dans la justice.

En tout cas, malgré son style péremptoire, il nous permet de mieux comprendre la trame des événements et les allusions que nous retrouvons dans la correspondance de Paddington aux difficultés politiques, sociales et religieuses de l'Haïti d'alors... et, peut-être, d'aujourd'hui encore.

<sup>1</sup> ROBERT Mgr Paul, *L'Église et la Première République Noire*, Rennes, Imprimeries Simon, 1964.

<sup>2</sup> DALENCOUR François, *Précis méthodique d'histoire d'Haïti. Cinq siècles d'Histoire: 1492-1930*, Port-au-Prince, Chez l'Auteur, 1935, p. 51-72. Les pages de cette édition sont indiquées entre crochets dans le texte que nous reproduisons.

<sup>3</sup> DALENCOUR F., *Précis méthodique d'histoire d'Haïti*, p. 53.

#### IV.- LE GOUVERNEMENT DU PRÉSIDENT J. P. BOYER (30 Mars 1818 – 13 Mars 1843)

LE GÉNÉRAL J. P. BOYER EST ÉLU PRÉSIDENT.- La République libérale de Pétion était si solidement constituée que la mort de son illustre Fondateur ne fit que démontrer sa robustesse, sa stabilité et son parfait accord avec les origines psychologiques et historiques de la Nation Haïtienne. Le Président Pétion n'ayant pas usé de la faculté constitutionnelle de désigner son successeur, il appartenait au Sénat de prendre cette décision. Tous les regards se portèrent sur le général J. P. Boyer, commandant la garde du Gouvernement et l'arrondissement du Port-au-Prince, ami et protégé de Pétion. L'état de guerre précipitait du reste cette élection.

Le lendemain de la mort de Pétion, donc le 30 mars, le Sénat fut convoqué à bref délai. Il y eut un peu d'hésitation dans les opinions. Le général noir Gédéon, sénateur, décida énergiquement ses collègues à voter pour le général J. P. Boyer, qui obtint l'unanimité des votes. Ce fut un choix excellent, Boyer étant l'homme du moment, celui qui représentait le mieux la pensée de Pétion. Il était jeune, ayant seulement 42 ans.

Le Président Boyer promit de respecter religieusement tous les actes de son illustre prédécesseur ; il affirma qu'il donnerait surtout *l'exemple de l'économie*. En effet, son long gouvernement de 25 ans se caractérisa par une régularité rigide et austère qui fait de lui un chef génial, eu égard aux innombrables difficultés de l'administration haïtienne. Il fit rendre hommage à la mémoire de Pétion par une loi de reconnaissance nationale arrêtant les cinq points suivants : 1° l'érection d'un mausolée au pied de l'arbre de la Liberté où le corps de Pétion fut déposé ; 2° le Fort National s'appellera désormais Fort Alexandre ; 3° la Place d'Armes s'appellera *Place Pétion* ; 4° un service funèbre à célébrer le 29 mars pendant trois ans ; 5° une pension viagère et annuelle à Célie Pétion et aux deux neveux de Pétion. Loi qui ne fut malheureusement exécutée qu'en partie.

POLITIQUE LIBÉRALE ET ÉNERGIQUE DU PRÉSIDENT BOYER.- Cette politique se caractérise par une concentration administrative intense. Travailleur infatigable, le Président Boyer

exigea que tous les faits, petits ou grands, de l'administration passent sous ses yeux. Différentes lois administratives furent votées pour compléter la grande loi de 1808.

La politique agraire libérale de Pétion fut généreusement continuée par les concessions de terre. L'insurrection de la Grand'Anse reçut une répression énergique, et le fameux Goman que Christophe avait nommé comte de Jérémie fut tué dans une attaque. Christophe est maté et obligé, dans son impuissance, d'appeler à son secours l'amiral anglais Sir Home Popham et de faire des démarches auprès du gouvernement français. Le président Boyer, lui, considère l'affaire Christophe comme [52] une querelle de famille qui doit se régler tôt ou tard en famille sans immixtion de l'étranger.

La discipline militaire est maintenue par des mesures légales et des instructions présidentielles auxquelles l'armée est obligée d'obéir. L'attitude martiale et décidée du Président Boyer eut dans le Nord un écho retentissant qui tourmente Christophe. Le despote du Nord est aux abois.

VASTE CONSPIRATION OURDIE PAR LE MÉCONTENTEMENT DES POPULATIONS DU NORD ET DE L'ARTIBONITE. MORT DE CHRISTOPHE. TRIOMPHE ÉCLATANT DE LA RÉPUBLIQUE LIBÉRALE DE PÉTION SUR LE DESPOTISME ABOMINABLE DE CHRISTOPHE.- À la gloire des populations du Nord et de l'Artibonite, tous les cœurs n'acceptèrent pas cette tyrannie inhumaine qui avilissait la race noire. Aussi, la citadelle Laferrière dont la construction avait englouti des milliers de vies humaines dut se remplir d'autant de milliers de citoyens qui y moururent de faim et de tortures. Un jour, Philippe Guerrier, officier valeureux qui avait fait la guerre de l'Indépendance laissait reposer une équipe de travailleurs exténués. Le roi Christophe le surprit, entre dans une violente colère et lève son bâton pour frapper Guerrier. Celui-ci dégaine son sabre et s'écrie énergiquement : « *Sire, nous avons combattu ensemble pour l'indépendance afin de ne plus être bâtonnés comme des esclaves. Si vous me touchez, vous êtes mort...* » Le roi baissa sa canne et tourna le dos.

Les populations du Nord et de l'Artibonite avaient depuis longtemps fait la comparaison entre le despotisme imbécile et rétrograde de Christophe et le libéralisme civilisateur de la République de Pétion, mais elles étaient contenues, abruties par de nombreux courtisans qui jouissaient de cette tyrannie inhumaine. La conspiration, la haine, la révolte étaient dans tous les cœurs sensés et patriotes du Nord et de l'Artibonite. La ville de Saint-Marc a la gloire d'avoir porté le premier coup à cette tyrannie dégoûtante. Le colonel Paulin, de la 8<sup>e</sup> de Saint-Marc, à la suite d'une difficulté avec le général Jean Claude qui commandait Saint Marc, fut dénoncé à Christophe et arrêté. Cette nouvelle excite les Saint-Marcois.

Le 15 août 1820, au milieu de la messe qui eut lieu à Limonade, le père Jean-de-Dieu, qui avait comploté avec Christophe la mort du père Breille, tombe, frappé d'apoplexie en voyant par le souvenir la silhouette de sa victime. Christophe, impressionné à son tour, tombe, frappé du même mal et reste paralysé. L'épouvante et la consternation se répandent partout. La conspiration de Saint-Marc prend immédiatement de l'extension et éclate en une prise d'armes le 1<sup>er</sup> octobre 1820. Considérant les difficultés de communiquer avec le Nord, les conspirateurs décident de se soumettre à la République, et envoient une délégation au Président Boyer qui lui fit un chaleureux accueil. Le 6 octobre, la ville du Cap se prononce contre Christophe. Le trésor du roi au Cap, les châteaux, les plantations de Christophe, la cassette de la Citadelle sont livrés au pillage des soldats et des cultivateurs, puis incendiés.

En apprenant la révolte au Cap, Christophe entre dans une grande colère et, pour réveiller ses membres paralysés, prend un bain de piment et de rhum qui n'agit guère. La révolte s'étend et menace le roi réfugié dans sa citadelle. La garde royale pactise avec les Insurgés, aux cris de : *Vive la Liberté !* Comprenant alors que la partie était perdue, Christophe se fait porter dans sa chambre et met fin à ses jours en se donnant un coup de pistolet au cœur. Après avoir fait périr tant de victimes, Christophe fut réduit à se suicider, justifiant ainsi la parole de Jésus-Christ : « Celui qui frappe par l'épée doit périr par l'épée ». Il vengea la société de sa propre main. Ce fut alors le pillage en grand. Privées de Liberté depuis si

longtemps, les populations de Nord dévalisèrent [53] tout ce qui avait appartenu au tyran.

C'est même ce pillage qui donna à la famille royale le temps de faire l'inhumation sommaire du cadavre. Quelques jours après, les généraux révoltés du Nord firent périr les deux fils de Christophe, le fameux Vastey, flatteur éhonté des basses passions du Roi, le panégyriste stipendié, ainsi que cinq généraux. Quelle triste fin, comparée avec la mort glorieuse de Pétion qui eut des funérailles si impressionnantes de douleur et de sympathies sincères...

*Le tyran qui déshonorait la Race n'est plus ! Le despotisme de son gouvernement surpasse celui de tous ses prédécesseurs et successeurs. Le gouvernement de Christophe a constitué la négation la plus insensée de la formation libérale de la Nation Haïtienne, car 1804, ce fut le cri de la liberté ! Le roi Christophe fut le type du politicien qui trompe sans cesse afin d'éblouir. Rien n'est vrai de ce que les courtisans écrivaient : l'ordre n'était que la paix du tombeau ; quelques rares écoles n'existaient que sur papier ; la vie économique était réduite à de minces exportations, dont la plupart provenaient du travail forcé dans les plantations du roi. Enfin, les départements du Nord et de l'Artibonite n'étaient qu'une vaste nécropole. Le Roi était très riche et le peuple extrêmement pauvre. Comme l'a fort bien dit un publiciste étranger : *Christophe envisageait son royaume comme un vaste atelier d'esclaves ou les nobles de sa composition remplissaient la fonction des anciens et féroces commandeurs.**

LE PRÉSIDENT BOYER PREND POSSESSION DU NORD ET DE L'ARTIBONITE ET RÉALISE L'UNITÉ MORALE ET TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE DE PÉTION. SA NOBLE CONDUITE ENVERS LA FAMILLE DE CHRISTOPHE ET LA VEUVE JEAN-JACQUES DESSALINES.- À peine avait-il reçu la délégation de la conspiration de Saint-Marc que le Président Boyer concentre les troupes du Sud et de l'Ouest et s'élance avec elle vers l'Artibonite pour atteindre le Nord ; il déploie une rapidité foudroyante. Après avoir reçu la soumission des Gonaïves, il laisse Saint-Marc pour le Cap ; il entre aux Gonaïves, entouré seulement de son état-major, et fond rapidement sur le Nord,

afin de ne pas laisser aux généraux du Cap le temps de manigancer leur *séparatisme*.

Le 26 octobre 1820, le Président Boyer fait son entrée triomphale au Cap, avec ces seuls mots : « *Le passé est oublié* ». Puis, il appelle la ville *Cap-Haïtien*. Enfin, ce fut l'apaisement à l'aide du tact, de la bonté, de l'esprit de conciliation. Si Pétion mérite les louanges de la postérité pour sa conduite envers le Sud, Boyer ne les mérite pas moins pour son attitude envers le Nord. La vieille armée de Christophe fut licenciée, et les concessions de terre, à titre de dons nationaux furent généreusement réparties. Les officiers les plus méritants furent placés à la tête des arrondissements et des communes. Après le pillage général fait par les insurgés, il ne fut trouvé qu'un million six cent mille dollars à la Citadelle. Le général Roumain,<sup>4</sup> qui voulut tenter une conspiration en faveur de sa personne, fut arrêté et déporté à Léogâne. Le Nord était pacifié.

Le Président Boyer eut de délicates attention envers la famille de Christophe, il eut la même sollicitude envers la Veuve Jean-Jacques Dessalines. Il ne pouvait mieux honorer la République dont il était le chef.

PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'ABBÉ GRÉGOIRE, HAÏTI CONTRIBUE À L'INDÉPENDANCE DE LA GRÈCE.- L'illustre abbé Grégoire qui avait défendu la liberté des esclaves et la cause haïtienne depuis 1790, ne cessait de s'intéresser à notre existence nationale. Il avait défendu Haïti sous Pétion et donnait parfois des conseils au Président [54] Boyer. En 1821, les Grecs résidant à Paris implorèrent le secours d'Haïti pour l'indépendance de leur patrie en révolution. Mais la grande distance qui séparait la Grèce d'Haïti et les grands événements politiques en cours en Haïti empêchèrent le Président Boyer de faire ce que Pétion avait réalisé en deux fois en 1816 en faveur de la liberté de l'Amérique du Sud.

Mais le Président Boyer fait un don de vingt-cinq mille livres de café au nom de la Nation Haïtienne, l'abbé Grégoire n'en but que quelques livres avec des amis de la race noire. Le reste fut vendu

---

<sup>4</sup> Sic. Pour « Romain », cf. p. [55].

et l'argent divisé en deux parties : la plus forte fut versée aux révolutionnaires grecs pour acheter des armes, des munitions et des provisions ; la plus faible servit à la publication d'ouvrages que le célèbre abbé Grégoire rédigea sur la morale à l'usage du peuple haïtien. Voilà comment par la tendresse de l'abbé Grégoire, Haïti contribua à l'indépendance de la Grèce.

CONGRÈS DE PANAMA D'OÙ HAÏTI FUT EXCLU PAR BOLIVAR.- En cette même année 1821, le célèbre Simon Bolivar projeta pour 1824 une réunion de tous les États de l'Amérique à Panama. Les délégués des États-Unis de l'Amérique du Nord demandèrent l'exclusion des Haïtiens comme nègres. Simon Bolivar eut la faiblesse d'accéder à cette demande insensée et sacrifia au préjugé de couleur. Les Haïtiens furent avec raison très mécontents. Mais plus tard, le Peuple du Vénézuéla répara la faute de Bolivar en glorifiant Haïti à l'occasion du centenaire national de 1911 : la statue de Pétion fut érigée à Caracas sur une place qui porte le nom de l'illustre Fondateur de la République d'Haïti. La nation vénézuélienne donnait par là au monde entier la preuve irrécusable de sa noblesse morale et du caractère de son indéfectible amour pour Pétion et Haïti.

RÉUNION DE LA PARTIE DE L'EST À LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI. LA FOLLE ÉQUIPÉE FRANÇAISE DE SAMANA.- En 1808, les habitants de la partie de l'Est, électrisés par l'exemple fulgurant de 1804, avaient voulu se détacher de la France ; ils furent aidés par Pétion et Christophe. Depuis lors, il exista un parti dominicain qui voulait s'adjoindre à la République d'Haïti. La belle et haute tenue nationale et internationale du gouvernement du Président Boyer frappa beaucoup l'esprit des dominicains qui lui firent dès 1820 des ouvertures. Une nouvelle insurrection contre l'Espagne ayant eu lieu en 1821, la ville de Monte-Christi, la première, arbora le pavillon haïtien ; ensuite le bourg de Laxavon fait le même geste. Ces deux villes demandent des armes et des munitions au Cap-Haïtien. Plusieurs autres communes adhèrent au mouvement pro-haïtien. La ville de Santiago de los Caballeros devient le centre du gouvernement provisoire et envoie une belle adresse au Président Boyer. Celui-ci décide de ne pas brusquer les esprits qui étaient toujours quelque peu divisés, à cause des mauvais souvenirs de cruauté laissés par Toussaint-Lou-

verture, Dessalines et Christophe ; il veut que la réunion des Dominicains avec les Haïtiens soit un acte spontané et réfléchi, exempt de violence ; il attend donc que le mouvement pro-haïtien soit généralisé ; il se généralise en effet comme une traînée de poudre.

Le Président Boyer ordonne alors une concentration de troupes au Port-au-Prince et au Cap-Haïtien, mais c'est pour entrer en pacificateur et en ami à Santo-Domingo. Le 19 janvier 1812, les derniers dissidents dominicains se soumettent et arborent le pavillon haïtien. Avec cette soumission, toute la Partie de l'Est s'incorpora à la République d'Haïti. À la tête de l'armée haïtienne forte de quatorze mille hommes, le Président Boyer fit son entrée triomphale, le 9 février 1822, à Santo Domingo. Immédiatement, le nouveau territoire haïtien fut réorganisé [55] administrativement ; les coutumes locales furent respectées. Le Président Boyer fit cette réorganisation avec une sollicitude toute paternelle comme il venait de le faire il y a deux ans dans le Nord.

Un incident malheureux faillit compromettre cette belle œuvre. Quelques colons français habitant la presque île de Samana, à l'extrême est de l'île s'imaginèrent qu'ils pouvaient contrarier l'occupation haïtienne et firent appel aux bateaux de guerre français et au gouverneur de la Martinique pour prendre possession de Samana au nom de l'Espagne. Le Président Boyer, mis au courant de ce fait insensé, envoya immédiatement des troupes qui empêchèrent tout débarquement.

L'incorporation de la Partie de l'Est à la République d'Haïti fut un des plus grands triomphes de la politique libérale de Pétion dont la grandeur morale domina l'Amérique entière pendant de nombreuses années. Et il est malheureux que tous les Haïtiens n'en aient pas apprécié assez l'incontestable valeur au point de vue national, racial et international.

Ce fut aussi une des plus belles gloires du Président Boyer qui put ainsi réaliser ce que le gouvernement français et Toussaint-Louverture ne purent qu'ébaucher, malgré le Traité de Bâle qui unifiait théoriquement l'île depuis 1795. Cette œuvre grandiose dura aussi longtemps que son prestigieux gouvernement, ses succes-

seurs furent si maladroits qu'ils ne purent conserver ce glorieux héritage.

CONSPIRATION DE ROMAIN ET DE DARFOUR. AGITATION PARLEMENTAIRE.- Malgré les grandes bontés que le Président Boyer eut pour lui, le général Romain s'abouchant avec le général Richard au Cap conspira en février 1821 à Léogâne, où il fut déporté. Romain fut pris et fusillé par le général Gédéon.

En 1822, Félix Darfour, agent secret du gouvernement français aux<sup>5</sup> d'agiter et de diviser les Haïtiens à l'aide du préjugé de couleur, voulut aussi amener le Pays contre le Président Boyer, dont il avait reçu de nombreuses faveurs matérielles et morales. Cet ingrat cynique eut l'idée de provoquer une agitation parlementaire. Mais le Président Boyer, prévoyant l'issue désastreuse des manœuvres perfides de l'espion franço-martiniquais, prit des dispositions militaires et le fit juger. Darfour fut condamné à mort et fusillé. Cette sévérité était nécessaire pour préserver le Pays d'une nouvelle guerre de couleur.

SAVANTE ORGANISATION ADMINISTRATIVE.- Le Président Boyer se mit à la hauteur de tous ces grands événements qui s'accomplissaient, en perfectionnant la belle armature administrative créée par Pétion : l'ordre dans les finances est maintenu par la *Chambre des comptes* fondée en 1823 ; réorganisation de la *gendarmerie* et de l'*armée* ; institution de la *haute cour de justice* ; redressement de la *police urbaine et rurale* ; *impôt foncier*, *impôt sur l'alcool*, ajustement du *système monétaire*, surveillance minutieuse de l'*agriculture*. Un projet de *clergé national* ne put malheureusement prendre corps.

APPEL GÉNÉREUX AUX NÈGRES MALTRAITÉS AUX ÉTATS-UNIS SOUS LA FORME D'UNE IMMIGRATION.- Sympathisant avec les nègres des États-Unis et se basant sur la Constitution de 1816, le Président Boyer appelle en Haïti tous ceux que les féroces esclavagistes américains voulaient jeter comme des loques sur les côtes de l'Afrique. Cette attitude généreuse

---

<sup>5</sup> Sic. Peut-être pour « en plus ».

manifestée sous la forme d'une immigration ne réussit qu'en partie par suite des intrigues des esclavagistes.

RECONNAISSANCE DE L'INDÉPENDANCE NATIONALE HAÏTIENNE PAR LA FRANCE.- Depuis les tentatives de négociations avec Pétion et Christophe, le gouvernement français avait amorcé en 1820 et en 1823 des pourparlers avec le Président Boyer qui repousse des propositions [56] contraires à notre souveraineté. Mais en 1824, le gouvernement français, pressé par les colons, fit de nouvelles ouvertures auprès du Président Boyer. Celui-ci, du reste, comme Pétion, pensait avec raison que l'état de guerre entre la France et Haïti ne pouvait durer indéfiniment et qu'il était juste d'indemniser les colons dont les propriétés privées avaient été distribuées sous forme de dons nationaux à la plupart des citoyens. En effet, la guerre ne détruit pas la propriété privée, et la conquête n'absorbe que le territoire. Et puis, la République d'Haïti avait besoin d'être délivrée du cauchemar asphyxiant d'une expédition militaire et navale française, qui pouvait se faire à tout moment. Les négociations furent donc tantôt reprises, puis abandonnées, pour être renouées sur de nouvelles bases.

Le 17 avril 1825, le Roi de France, Charles X, de son propre mouvement, signait une ordonnance relative à l'Indépendance d'Haïti moyennant une indemnité en faveur des colons et certains avantages commerciaux pour la France. Cette ordonnance fut apportée par le baron de Mackau. L'indemnité était de cent cinquante millions de francs. Les négociations furent rompues pendant un moment ; elles furent reprises par le Président Boyer en personne. Le conseil des grands fonctionnaires fut consulté et opina que l'ordonnance du roi de France pouvait être acceptée, puisque le plénipotentiaire français affirme que le montant de l'indemnité serait diminué. Le 11 juillet 1825, le Sénat entérina l'ordonnance au cours d'une cérémonie pompeuse.

L'acceptation de l'ordonnance de Charles X eut un retentissement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. En Haïti, on pensa avec raison que certains termes étaient froissants, mais on oubliait qu'en France même le roi usait aussi des mêmes termes un peu sévères à l'égard du peuple français, à cette époque on ne pouvait mieux obtenir de l'arrogance royale. Les Haïtiens se plaignaient, tandis que

les colons français étaient très irrités contre leur roi, trouvant que celui-ci nous avait trop donné.

Quand aux étrangers qui nous critiquaient, ils oubliaient qu'ils nous avaient toujours abandonnés à notre malheureux sort et n'avaient jamais rien fait pour modérer la haine agissante des colons contre Haïti.

La vérité est que l'acceptation de l'ordonnance de 1825 par le gouvernement du Président Boyer fut un acte de sagesse et de prudence qui mettait fin aux prétentions politiques du gouvernement français et aux incertitudes poignantes des familles haïtiennes. Dégage par la paix extérieure, le Président Boyer put se livrer en toute quiétude à son grand programme de construction administrative et économique, en attendant qu'il pût parvenir à redresser la fameuse ordonnance.

Certes, le chiffre de l'indemnité était trop élevé. Les finances haïtiennes dont la santé était relativement bonne, en furent bouleversées ; de nouveaux impôts directs furent prélevés ; une nouvelle émission de papier-monnaie fut faite. Le Président Boyer fut admirable de désintéressement et de dévouement : il abandonna à la caisse publique une année de ses appointements. Il entama sans tarder les négociations relatives à un nouveau traité, et pendant un moment rompit les relations diplomatiques avec la France. Des dispositions militaires furent prises, et afin de résister à une nouvelle expédition française, le Président Boyer fonda en 1831 sur l'habitation *La Coupe* la ville qu'il baptisa du nom du Fondateur de la République : *Pétion-ville*.

Les relations diplomatiques furent reprises en 1835 et aboutirent au nouveau Traité de 1838 qui fut une victoire éclatante pour le Président Boyer : *le chiffre de l'indemnité fut réduit à soixante millions de francs. Sa Majesté le Roi des Français reconnaît pour lui, ses héritiers et successeurs, la République d'Haïti comme État libre, souverain et indépendant ; [57] paix constante et amitié perpétuelle entre la France et la République d'Haïti*. C'est là une des plus belles pages du gouvernement de Boyer qui, par sa ténacité et son tact, força la main du Gouvernement français.

LA MAJESTUEUSE CODIFICATION DE BOYER.- Dès la proclamation de l'Indépendance, la nécessité d'une législation uniforme se faisait vivement sentir. Mais l'état de division empêchait cette œuvre de cohésion. Dès son arrivée au pouvoir, le Président Boyer y pensa et eut la gloire de la réaliser. Dès 1819, une commission de Législation fut nommée et après de laborieuses discussions auxquelles le Président Boyer prit part, les différents Codes haïtiens furent votés et publiés : Code civil d'Haïti, 1825 ; Code de procédure civile, 1825 refondu en 1835 ; code de commerce, 1826 ; Code d'Instruction criminelle, 1826, refondu en 1835 ; Code Pénal, 1826, refondu en 1835 ; Code Rural, 1826.

Ce fut un immense travail en un lumineux cycle de dix-sept ans de retouches successives. Œuvre glorieuse qui créa le Droit Haïtien !

ABOLITION DES DROITS D'EXPORTATION.- L'intensification de l'agriculture fut toujours la préoccupation constante du Président Boyer. Il comprit que le progrès agricole était impossible avec les droits d'exportation qui constituent une entrave sérieuse à l'agriculture. Le paiement de l'indemnité française pouvait être facilité par une augmentation de la production. En 1827, tous les droits d'exportation furent abolis. Malheureusement, les difficultés financières grandissantes firent suspendre, en 1835, cette généreuse mesure qui répondait aux exigences de la Science Économique. Cette expérience économico-financière n'avait duré que huit ans.

ORGANISATION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.- Le Président Boyer donna à l'instruction publique tous les encouragements possibles à cette époque difficile où tout était à créer et à consolider, où l'organisation politique et administratives réclamait les premiers soins afin d'empêcher un effondrement total. En 1819, la commission d'instruction publique est fondée ; en juillet 1820, l'instruction publique est légalement réglementée : en 1821 et en 1822, des écoles primaires sont ouvertes dans les principales villes de l'île. En 1823, l'*Académie d'Haïti* est fondée, et faute de spécialistes devient une simple *Ecole de Médecine*, maintenue par tous les gouvernements suivants.

Le Président Boyer concevait *l'instruction marchant de pair avec l'éducation*, tandis que ses adversaires manquant d'expérience ne

concevaient que la seule instruction pour l'amélioration de la société. Ce fut une erreur grossière et funeste, une dangereuse illusion. L'instruction ne donne pas, par elle seule, ni le caractère ni la civilisation. La moralité et le progrès ne s'acquièrent que par l'éducation du caractère. L'énergie morale est plus importante que l'instruction. L'Histoire ancienne et moderne enseigne que c'est la moralité qui règle la destinée des peuples. Sur ce point, le Président Boyer avait parfaitement raison.

Il était du reste difficile à cette époque d'avoir une grande quantité de professeurs français. L'opposition inconsciente et aveugle se serait emparée de ce fait pour accabler le Président et l'accuser de vouloir vendre le Pays aux blancs. Du reste, il y eut plusieurs écoles privées qui rendirent de grands services. Dans les pays anglo-saxons, l'initiative privée fait la moitié de la besogne en matière d'enseignement public et ne laisse pas tout ce pesant fardeau à l'État.

Le mouvement intellectuel fut assez vif sous Boyer, car c'est à cette époque que commença la renaissance des études historiques. Auparavant, ce sont des étrangers qui écrivaient l'Histoire d'Haïti.

En 1837, plusieurs jeunes hommes se réunirent et formèrent une Société d'études, ayant pour but l'élévation intellectuelle et morale de la [58] jeune nationalité haïtienne par l'élaboration de l'Histoire d'Haïti. À cette Société appartenaient Emile Nau, Coriolan Ardouin, Beaubrun Ardouin, Céligny Ardouin, Thomas Madiou, etc. qui se mirent sérieusement à l'œuvre et nous donnèrent les travaux magnifiques qui sont les principales sources de l'Histoire d'Haïti.

**LA PAIX PUBLIQUE.**- Par sa grande habileté politique, le Président Boyer procura vingt-cinq années de paix complète et profonde au Pays qui avait besoin de ce repos nécessaire pour prendre corps et consolider sa vigoureuse armature créée par Alexandre Pétion, l'illustre Fondateur de la République. Malgré deux ou trois conspirations piteusement avortées, cette paix bienfaisante a été obtenue sans la moindre effusion de sang, le Président Boyer ayant toujours eu à cœur de continuer la politique libérale de Pétion. Cette paix de vingt-cinq ans, si généreusement maintenue, est une des plus grandes gloires de Boyer et le classe comme le plus grand

administrateur d'Haïti, aucun autre chef n'ayant pu obtenir un record aussi brillant. Le Peuple Haïtien doit donc une reconnaissance éternelle au Président Boyer. Les voyageurs étrangers dont l'impartialité ne peut être mise en doute attestent que sous Boyer le vol à main armée et le meurtre étaient devenus choses inouïes.

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER.- Le Président Boyer avait fait de l'agriculture la base fondamentale de son gouvernement : « *Cultivons la terre, disait-il, et nous verrons se réunir autour de nous tous les éléments de notre bonheur : la morale, l'instruction publique, l'aisance des familles, la richesse de l'État* ». Avec un tel chef, l'agriculture devait se développer, et elle se développe. En 1820, l'exportation du café était de 25 millions de livres ; en 1828, elle était de cinquante millions. Ces chiffres renversent toutes les calomnies imbéciles débitées contre le Président Boyer. Le Code Rural de 1826 contribua beaucoup à cet heureux essor, en empêchant la désertion des campagnes, en réglant les marchés ruraux, en portant au travail non par le bâton, mais par les profits qui revenaient entièrement au cultivateur. Le Code Rural de 1826 ne pouvait être qu'une loi de circonstance appelée à créer une mentalité laborieuse chez le paysan haïtien.

Au point de vue des finances publiques, le Président Boyer pratiqua une juste et sévère économie, qui lui permit de faire face à toutes les obligations de son administration et de faire le retrait intégral du papier-monnaie créé en 1827 pour subvenir aux exigences du paiement de l'indemnité française.

À ce fructueux labour économique et financier vint s'ajouter une belle œuvre de *statistique* entreprise sérieusement à partir de l'année 1838, donnant pour chaque arrondissement dans chaque section rurale le tableau général des propriétés rurales et de leurs produits en animaux et en denrées d'exportation et de consommation intérieure. Travail colossal de statistique jamais entrepris depuis ! Ce fut un vrai cadastre général. Le Président Boyer est un des rares chefs haïtiens qui se fit un devoir de renseigner avec loyauté son peuple, sur les moindres faits de son administration. Heureuse époque !

LE TREMBLEMENT DE TERRE DU 7 MAI 1842.- D'origine volcanique, l'île d'Haïti a toujours subi périodiquement le phénomène des tremblements de terre en 1604, 1684, 1770, etc. Celui de 1842 fut particulièrement violent. La partie nord de l'île, depuis Samana jusqu'au Môle-Saint-Nicolas, fut la plus éprouvée. La ville du Cap-Haïtien fut la plus endommagée ; il périt environ cinq mille âmes, la moitié de sa population, le feu prit dans les charpentes et propagea un incendie général. La plupart des autorités ayant péri, des actes de brigandage [59] furent commis par les campagnards attirés par le manque de police. Les villes avoisinantes et le gouvernement central envoyèrent des secours assez tôt. Une commission d'enquête fut nommée qui aboutit à la condamnation du colonel Bobo et du capitaine Emile Moreau.

L'ODIEUSE OPPOSITION SYSTÉMATIQUE QUI FINIT PAR RENVERSER LE GOUVERNEMENT DU PRÉSIDENT BOYER.- L'amitié qui unissait Pétion et Boyer suscita toujours beaucoup d'envie à Boyer. Celui-ci, intelligent et spirituel, ne faisait qu'exciter cette envie par ses pointes caustiques. Cette jalousie et cette envie éclatèrent quand Boyer arriva à la présidence et se signala par ses grands succès politiques et administratifs.

En 1821, quelques commerçants haïtiens voulurent porter le Président Boyer à départir du libéralisme de Pétion et à sévir avec trop d'exclusivisme contre les commerçants étrangers. Boyer résista à ce chauvinisme déplacé, mais le fit avec un peu de rudesse. Voilà l'origine de l'opposition contre le Président Boyer. Vint ensuite en 1822 l'affaire de Samana que Boyer régla avec tant de maîtrise diplomatique. Au lieu de rendre hommage à son habileté, les adversaires le trouvèrent trop mou. Voilà maintenant l'affaire Darfour : par sa sévérité le Président Boyer évita au Pays une nouvelle guerre de couleur que cet agent secret du gouvernement français allait provoquer. L'Opposition s'empara de cette malheureuse affaire pour traiter Boyer d'arbitraire, quand tous les gens sensés comprenaient que cette calamité ne pouvait être éloignée que de cette façon.

L'ordonnance de 1825 ! Elle ne servait que de couverture aux agitateurs et aux intrigants. Le traité de 1838 avait renversé tout cet échafaudage de stupidités. Le Président Boyer fut donc toujours un

chef loyal, libéral et désintéressé. *Jamais il n'a contrarié le Peuple allant aux urnes*, malgré les conseils de ses collaborateurs qui lui disaient qu'un gouvernement a toujours le droit d'aider ses amis afin d'avoir une majorité parlementaire. *Pendant les vingt-cinq années de son gouvernement le Peuple Haïtien usa de son droit de vote dans toute la plénitude de sa liberté. Beaucoup de députés adversaires exclus par la majorité furent réélus, sans que le Président Boyer tentât la moindre manœuvre pour les en empêcher.*

Le Président Boyer resta toujours fidèle à la mémoire du grand Pétion et pouvait bien dire : « *L'arbitraire n'a pas de plus grand ennemi que moi* ». La plupart de ses adversaires rendirent hommage à sa loyauté et à son libéralisme. Et l'on peut dire que ce qui énerva surtout certains esprits au dernier moment, ce fut une crise économique mondiale dont la répercussion fut violente en Haïti. Les prix du coton et du café baissèrent beaucoup, ce qui occasionna une certaine perturbation dans les transactions commerciales. Les opposants systématiques s'emparèrent de ce fait pour fausser l'opinion publique et entraîner la masse. *Cette opposition fut encore attisée par le séjour que fit en Haïti Victor Schoelcher à la fin de la présidence de Boyer.* Ce prétendu philanthrope provoqua une vive excitation des esprits en encourageant tous les tripotages politiques des opposants ; il se fit l'écho de la politique de couleur en semant la division entre noirs et mulâtres, poussant les noirs contre les mulâtres qu'il rendait responsables de tous les malheurs d'Haïti. Au point que l'on peut dire que ce sont les intrigues de Victor Schoelcher qui maintinrent en partie l'opposition contre le gouvernement du Président Boyer. Victor Schoelcher semble avoir agi comme un agent secret du gouvernement français qui ne pouvait pas se résigner d'avoir perdu Saint-Domingue pour toujours. Haïti, la fille aînée de la Révolution française, fut toujours persécutée par les gouvernements réactionnaires français. [69]

L'opposition dégénéra vite en conspiration. Dans le Nord, on voulut faire une nouvelle scission ; le tremblement de terre empêcha cette malheureuse éventualité. Dans le Sud, les conspirateurs furent très actifs. Aux Cayes, ils rédigèrent un Appel daté du 1<sup>er</sup> septembre 1842 ; un gouvernement provisoire composé de cinq vieillards, Imbert, Bonnet, Borgella, Voltaire et Guerrier, devait être formé et dirigé par Charles Hérard aîné (Rivière), chef de ba-

taillon au régiment d'artillerie des Cayes, nommé « Chef d'exécution ». Le général Bonnet mourut en janvier 1843, non sans avoir démontré aux opposants leur funeste erreur qui allait briser la belle unité haïtienne, politique et territoriale, fondée par Boyer. Le général Borgella donna aussi sa désapprobation.

Les conspirateurs se réunirent sur l'habitation Praslin, située à trois lieues des Cayes dans la commune de Torbeck, le 27 janvier 1843. Successivement, Jérémie et l'Anse-d'Eynaud prirent aussi les armes. Le Président Boyer, voulant éviter l'effusion de sang, ne se montra pas très actif ; il était aussi dégoûté du pouvoir. En quelques semaines, tout le département du Sud était en armes et la ville des Cayes cernée : la révolution s'étendit jusqu'à Léogane. Le 12 mars le Président Boyer envoya au Sénat son acte d'abdication ; le 13 au soir, il s'embarqua avec sa famille sur une corvette anglaise à destination de Kingston, d'où il se rendra en France, où il mourut pauvre en 1850.

Jean-Pierre Boyer était né au Port-au-Prince en 1775, il fut toujours l'ami de Pétion, auquel il s'attacha toute sa vie. Le gouvernement de Boyer fut, après celui de Pétion, le plus prestigieux, le plus honnête, le plus réalisateur ; il consolida l'armature nationale créée par Pétion, intelligent, instruit, brave, très économe, très avare des deniers publics, le Président Boyer laisse une mémoire vénérée, qui fait honneur à la nationalité haïtienne. Il fit pour Haïti tout ce qui était humainement possible. Quand la nouvelle de l'abdication de Boyer fut connue de tout le Pays, il y eut un immense cri de stupeur de la part des patriotes sensés qui blâmèrent en silence la folie révolutionnaire. La légende veut que quelqu'un s'écriât : « Le Président Boyer est parti emportant avec lui le patriotisme national ». Un autre citoyen, pris d'horreur et d'indignation se suicida, prétextant que, le Président Boyer parti, c'en était fait du Pays ! Prophétie bien véridique !

Le fait vrai, irrécusable c'est que, depuis 1843, sauf à de rares époques, notre malheureux Pays n'a fait que piétiner et n'a jamais pu avoir une Chef de l'envergure du Président Boyer.

---

## V.- LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE ET DÉFINITIF DE 1843 ET SES DÉSASTREUSES CONSÉQUENCES.

### LES GOUVERNEMENTS ÉPHÉMÈRES DE :

CHARLES RIVIÈRE HÉRARD	4 JANVIER 1844 – 3 MAI 1844
PHILIPPE GUERRIER	3 MAI 1844 – 15 AVRIL 1845
LOUIS PIERROT	16 AVRIL 1845 – 1 <sup>er</sup> MARS 1846
JEAN-BAPTISTE RICHÉ	1 <sup>er</sup> MARS 1846 – 27 FÉVRIER 1847

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE 1843, 4 AVRIL 1843 – 2 JANVIER 1844. LA CONSTITUTION DE 1843.- Les hommes de 1843, c'est l'Opposition contre le Président Boyer : c'étaient des gens inexpérimentés, ignorants, vaniteux et jouisseurs : ils accablèrent d'injures leur prestigieux adversaire et le dépouillèrent cyniquement de tous ses biens ; ils avilirent l'armée par une distribution insensée de brevets militaires à des gens sans titre ni qualité ; il répudièrent le gouvernement essentiellement civil qu'ils avaient préconisé et s'affublèrent d'épaulettes. [61]

Ayant fait son entrée triomphale au Port-au-Prince le 21 mars, le Chef d'exécution Charles Hérard aîné, dit « Rivière Hérard » prend le 4 avril un décret qui proclame le gouvernement provisoire composé des citoyens Imbert, Voltaire, Guerrier et Segrettier, membres, devant élire son président, naturellement Rivière Hérard, de par le droit de la force. Ce décret fut l'objet d'un faux en écriture publique, certains passages ayant été altérés par l'intéressé dans le sens de l'arbitraire avec lequel il entendait gouverner. Trois jours après, il prenait l'autorité suprême ; puis quatorze jours après, il se faisait président du gouvernement provisoire.

Le 9 mai, les *municipalités*, composées d'un maire, d'adjoints et de conseillers municipaux, remplaçaient les conseils des notables. Bonne innovation, mais qui ne dura guère. La *République d'Haïti* fut changée en *République haïtienne*. Maladresse qui posait immé-

diatement la question d'une République Dominicaine, dont la réalisation ne va pas tarder. De nouvelles élections législatives furent décrétées mais durèrent trop longtemps. Cette longue durée permit des manœuvres politiques malsaines. L'arrondissement des Cayes fut soulevé par les Salomon père et fils qui déclenchèrent une nouvelle guerre de couleur en trompant la masse noire à qui ils firent accroire que les mulâtres voulaient réduire les noirs en esclavage. N'ayant pas suffisamment d'armes à feu, les Salomon firent fabriquer des *piques en bois dur* pour en armer les paysans qui, à partir de ce moment furent désignés dans le Sud sous le nom de « *Piquets* » ; par abus, ce nom devient synonyme d'*assassin de pillard*, et le « *piquettisme* » est devenu l'*anarchie sanguinaire*, un système politique de destruction des mulâtres.

La mauvaise politique des révolutionnaires insincères de 1843 permit la monstruosité du piquettisme. Les généreuses lois agraires de Pétion et de Boyer n'avaient pas été exécutés partout avec la même équité que dans l'Ouest. Il en résulta un léger manque d'équité dans les distributions de terres confiées à certains fonctionnaires dans quelques parties du Pays. Quelques paysans en furent mécontents, mais c'était la minorité.

Une bonne partie de la législation de Boyer fut bouleversée par le fameux Décret du 22 mai 1843 sur la *réforme du Droit Civil et Criminel*. Ce bouleversement ne dura pas longtemps. Le Président Boyer avait laissé dans la caisse publique plus d'un million de piastres : cet argent fut dévoré en quelques semaines par ces révolutionnaires rapaces. Les Constituants de 1843 s'amusèrent aux jeux de la rhétorique facile et puérile, ce fut une vraie *diarrhée verbale* qui indisposa tous les gens sensés et qui infecta la Nation. La nouvelle Constitution fut proclamée le 30 décembre et introduisit naturellement quelques nouveautés : la naturalisation est permise ; le nombre des députés est augmenté à 124, ils sont élu pour quatre ans par les assemblées électorales d'arrondissement, exception faite pour Rivière Hérard, élu par la Constituante ; il y a quatre Secrétaires d'État ; le Drapeau bleu et rouge horizontal de Pétion est définitivement fixé, etc. Cette Constitution était trop avancée et contenait des réformes impraticables en Haïti.

PRÉSIDENTE DE RIVIÈRE HÉRARD. (4 Janvier 1844 – 3 mai 1844). SÉPARATION DE LA PARTIE DE L'EST ET FORMATION DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE.- À peine les Constituants eurent-ils fini de voter la fameuse Constitution, qu'ils procédèrent à l'élection de Rivière Hérard, qui prêta serment et fut installé comme Président de la République haïtienne le 4 Janvier 1844.

Rivière Hérard n'était pas encore à la Présidence définitive qu'il fut animé d'un despotisme outrageant et ne voulut plus entendre parler [62] de contrôle, il complota avec sa soldatesque et son cousin Dumesle Hérard contre la Constituante et contre la Constitution. Toute sa courte présidence fut une guerre acharnée contre les libertés publiques. Quand à Dumesle Hérard, qui avait tellement critiqué le Président Boyer, sa conduite fut d'une immoralité dégoûtante.

C'est pendant ces tiraillements que les Dominicains réalisèrent leur projet de séparation ajourné seulement parce que le gouvernement de Boyer fut sage et modéré ; ils suivirent une tactique très habile, en fusionnant d'abord avec les révolutionnaires de Praslin contre Boyer, puis en se retournant plus tard contre ceux-ci. En janvier 1844, l'insurrection dominicaine se propageait avec rapidité. Le mouvement éclata dans la nuit du 27 février 1844, et la garnison haïtienne est obligée de capituler. La séparation, est un fait accompli.

Pendant ce temps, l'immoral Hérard Dumesle et son cousin, l'inapte Président (Hérard) Rivière commettaient les pires excès : l'Assemblée Constituante est dispersée brutalement par un infâme coup d'État, les Constituants sont brutalisés. La campagne de l'Est est décidée, et Rivière put arriver avec l'armée haïtienne jusqu'à Azua. Mais la réaction éclate aussitôt à Port-au-Prince, la conspiration est générale aux Cayes. Acaau proclame la *contre-révolution* pour anéantir la prépondérance politique des mulâtres, déposer les grands propriétaires et mettre en liberté les Salomon accusés de lèse-patrie par le gouvernement. Acaau put se rendre maître de la ville des Cayes qu'il menaça d'incendier et de piller. C'était le *bolchévisme* avant la lettre, le *piquettisme* en action.

Dans le Nord, la conspiration fermentait aussi. Le général Pierrot qui devait s'emparer de Santiago, rentra au Cap avec son armée. Les conspirateurs du Port-au-Prince voyant que la partie était perdue pour Rivière et que le piquettisme menaçait le Pays, s'empresèrent de proclamer le général Guerrier à la présidence. Tout le pays adhéra à cette manifestation qui eut lieu le 3 mai 1844. Rivière Hérard, en apprenant sa déchéance, laisse précipitamment Azua et ne put même pas rentrer au Port-au-Prince ; la débandade se mit dans son armée, et il eut tout juste le temps d'arriver sur l'habitation Drouillard, d'où il s'embarqua pour la Jamaïque, après avoir vociféré contre son cousin Hérard Dumesle. Ils furent tous deux bannis du territoire de la République, comme peu de mois auparavant ils avaient banni Boyer ; qui frappe par l'épée périt par l'épée.

LA PRÉSIDENTE DE PHILIPPE GUERRIER, 3 Mai 1844 – 15 Avril 1845. LA DICTATURE AVEC LE CONSEIL D'ÉTAT.- L'arrivée de Guerrier à la présidence fit naître une légende absurde appelée « *politique de doublure* », d'après laquelle ce sont les mulâtres qui manœuvrent pour mettre au pouvoir un noir ignorant qu'ils exploitent afin d'exercer le pouvoir dans les coulisses comme hauts fonctionnaires. Cette légende est un mensonge grossier, qui ne fait que maintenir la division dans le sein du Peuple Haïtien.

La vérité est que Guerrier arriva au pouvoir par la force des choses, ainsi que Pierrot, Riché et Soulouque. En 1844 les principaux généraux ayant du prestige avaient disparu. Guerrier était le plus ancien et le plus connu ; il avait fait toute la guerre de l'Indépendance et s'était toujours comporté en brave, il était donc l'homme de la situation. En effet, il put refaire l'unité nationale par la soumission d'Acaau dans le Sud et de Pierrot dans le Nord. Le nouveau Chef était apprécié pour avoir résisté à Christophe et menacé de le tuer quand celui-ci voulut le frapper : « Sire, nous avons fait l'Indépendance pour ne plus être bâtonnés comme des esclaves... Si vous me touchez, vous êtes mort ». Ensuite, en 1820, il déclara hautement ses sentiments républicains. [63] Son gouvernement, éphémère, ne fut pas très mauvais.

La Constitution de 1843 ayant été suspendue, un *Conseil d'État* institué en novembre 1844, fut la seule assemblée politique, nommée par le Président : c'était la dictature. Le ministre Honoré Féry fonda deux Lycées, l'un au Cap et l'autre aux Cayes, qui ne fonctionnèrent presque pas durant longtemps. Le fameux Décret du 22 mai 1843 fut abrogé et toute la législation de Boyer réhabilitée. Le siège du gouvernement fut transporté à Saint-Marc. Le Président Guerrier mourut à Saint-Marc le 15 avril 1845. Le lendemain, 16 avril, le Conseil d'État se réunit et nomma le général Pierrot, Président d'Haïti. Pierrot ambitionnait le pouvoir depuis longtemps : ne pas le nommer, c'était la guerre civile, car il aurait fait la scission comme Christophe, dont il était le beau-frère.

**PRÉSIDENCE DE LOUIS PIERROT, 16 Avril 1845 – 1<sup>er</sup> Mars 1846.**- La caractéristique du nouveau Chef de l'État était une méfiance ridicule contre Port-au-Prince. Il fut préoccupé de l'idée de ramener la Partie de l'Est dans le giron d'Haïti. Les Dominicains s'armèrent immédiatement, et nous attaquèrent du côté de Lascahobas. Pierrot ouvrit une nouvelle campagne contre les Dominicains, ce qui donna lieu à des scènes de protestations de toutes sortes.

Le siège de la capitale fut transféré au Cap-Haïtien, et Pierrot reprit ses habitudes patriarcales dans son sérail du Camp-Louise, sa principale habitation située près du Cap, au milieu d'une grande savane. D'où le nom de *gouvernement-savane* donné par mépris à son gouvernement.

Il y eut un grand relâchement des mœurs et de l'administration. Les cérémonies du vaudou furent publiquement célébrées, à la honte des familles. Aussi, quand le 1<sup>er</sup> Janvier 1846, la campagne de l'Est fut annoncée, le mécontentement fut général. Au carnaval, les masques vociférèrent contre Pierrot qui fut couvert de ridicule. Les trois généraux noirs, Lazzar, commandant de l'Ouest, J. Paul, ministre de l'intérieur et J. B. Riché, chef de la garde présidentielle, se concertèrent pour renverser Pierrot. Le signal de la révolte fut donné à Saint-Marc, quand les troupes reçurent l'ordre de traverser la frontière ; elles acclamèrent le général Riché et envoyèrent le 1<sup>er</sup> mars 1846 au Port-au-Prince une délégation. Le général Riché convoque la population qui, après quelques discussions, le

proclama Président d'Haïti. Le Président Pierrot refusa d'accepter ce coup d'État et ne se démit de sa haute fonction qu'après de nombreuses démarches. Mais, depuis le 1<sup>er</sup> Mars le Président Riché fit fonctionner son gouvernement.

PRÉSIDENTE DE J. B. RICHÉ, 1<sup>er</sup> Mars 1846 – 27 Février 1847.- Le nouveau chef appela à ses côtés des hommes de valeur : ce fut le *gouvernement des hommes éclairés*. La Constitution de 1816 fut rétablie avec quelques modifications ; l'administration fut réorganisée ; quelques écoles nouvelles furent établies ; les superstitions grossières du Vaudoux furent poursuivies avec acharnement par le Président. Malheureusement, cette administration ne dura pas assez longtemps. Le Président Riché réduisit le piquettisme.

Le 14 novembre 1846 une nouvelle Constitution fut votée par le Sénat ; elle est presque identique à celle de 1816 ; la présidence à vie fut rétablie. Ce fut une erreur, cette exception n'avait sa raison d'être que pour les deux hommes exceptionnels, Pétion et Boyer.

Au cours d'une tournée dans le Nord, le Président Riché tomba malade et rentra au Port-au-Prince pour mourir le 27 février 1847. Le conseil des Secrétaires d'État prit immédiatement l'autorité exécutive et le lendemain 1<sup>er</sup> mars le Sénat se réunissait pour élire le nouveau Chef de l'État. Les généraux Souffrant et Paul étaient les deux principaux [64] candidats et avaient un nombre égal de partisans au Sénat, tous fidèles à leur candidat. Ces partisans ne voulurent pas s'entendre pour arriver à une transaction : *il y eut huit tours de scrutin sans résultat*.

À cette époque, le chef de la garde, depuis le Président Boyer était censé être un candidat naturel à la présidence. Le général Soulouque était alors chef de la garde. Cette circonstance seule fit penser à lui, et sur la recommandation des sénateurs B. et C. Ardouin, il fut élu après une laborieuse séance de six heures. Aucun égoïsme n'a donc présidé à ce choix, qui fut dans la suite si malheureux. Ce choix est entièrement dû au hasard, à la fatalité, puisque la Constitution de 1846 n'avait pas prévu l'égalité des suffrages qui permettrait le tirage au sort entre les deux candidats, comme les Constitutions ultérieures l'ont bien précisé, afin justement d'empêcher le

renouvellement de la fatalité malheureuse du 1<sup>er</sup> mars 1847. Nul ne pouvait prévoir la grande calamité qu'allait devenir le gouvernement de Soulouque, surtout après le gouvernement plutôt passable de Riché.

---

## VI.- LE GOUVERNEMENT DE SOULOUCHE (1<sup>er</sup> MARS 1847 – 15 JANVIER 1859)

Il y a deux époques dans le gouvernement de Soulouque : la première commence le 1<sup>er</sup> mars 1847 et finit le 26 août 1849, elle continue la République ; la deuxième, c'est l'Empire qui commence le 26 août 1849 et finit le 15 janvier 1859.

### I.- PREMIÈRE ÉPOQUE OU ÉPOQUE RÉPUBLICAINE

Quand on vint lui annoncer son élection, Soulouque fit entendre qu'il pouvait bien être Président et qu'il ne serait pas une chemise qu'on jette après s'en être servi. Ce fut une déception amère pour tous ceux qui le mirent au pouvoir en pensant qu'il se serait conduit comme le Président Riché, puisque sa vie antérieure n'avait pas été entachée d'aucun crime. Mais Soulouque était un sournois et au fond un scélérat. Pour tromper la société, il débuta en conservant les ministres de Riché, puis il nomma le général Maximilien, dit Similien, chef de sa garde. Similien devint le chef du parti noir, qui était connu sous le nom de *Zinglins*<sup>1</sup> et patronné par le Président. Ce patronage allait provoquer un conflit avec la bourgeoisie qui, ayant vu les tendances malsaines de Soulouque, se détacha de lui. Soulouque étant parti pour une tournée dans le Nord, les *Zinglins* profitèrent de son absence pour persécuter les mulâtres.

LE PROCÈS COURTOIS.- Le sénateur Courtois, directeur de la *Feuille de Commerce*, dénonça la conduite déloyale des *Zinglins*. Ceux-ci intriguèrent auprès du Président qui voulut faire arrêter le

---

<sup>1</sup> *Zinglin* est un mot créole qui désigne de petits morceaux de bouteilles très effilés, qu'on attache à la queue des cerfs-volants et qui servent à couper le fil des autres cerfs-volants pour les faire « banane », c'est-à-dire les abattre.

Sénateur. Une première fois, le Sénat rendit un verdict de non culpabilité, Soulouque en fut mécontent ; la plupart des sénateurs eurent la lâcheté de mettre en accusation leur collègue, dont pourtant la liberté avait été outragée. L'affaire fut plaidée pendant une semaine devant le Sénat, érigé en Haute Cour de justice. La défense fut brillante, mais la plupart des sénateurs commirent une deuxième lâcheté en condamnant illégalement leur collègue à un an d'emprisonnement. Les Zinglins poussèrent des cris de mort. Soulouque voulut fusiller le sénateur Courtois [65] qui s'était laissé arrêter. Les Consuls de France et d'Angleterre intervinrent heureusement et purent obtenir que Courtois reçut la permission de quitter le Pays.

**CONSPIRATION DE DAVID-TROY.**- Nommé ministre de l'Intérieur en remplacement de Céligny Ardouin démissionnaire au moment du départ de Soulouque pour le Nord, David-Troy entre en compétition avec Similien, puis conspira. Soulouque procéda lui-même à son arrestation. Livré à un conseil de guerre, l'ancien ministre fut condamné à mort, mais son exécution fut ajournée.

**TROISIÈME SOULÈVEMENT PIQUETTISTE.**- Les événements de Port-au-Prince eurent leur répercussion dans le Sud, qui fermentait constamment depuis 1842. Après le premier soulèvement sous la conduite des Salomon en 1843, et le second avec Acaau en 1844, les Piquets se remuèrent une troisième fois, le 8 mars 1848, dans la plaine des Cayes, sous la direction de Jean-Claude Pierre. La bourgeoisie des Cayes et d'Aquin dut s'armer pour se défendre ; elle se groupa à Aquin, mais sans qu'il se fut agi de renverser le gouvernement.

Salomon jeune se trouvait au Port-au-Prince, ayant été nommé sénateur sous Riché ; il s'entendit avec le général Similien, chez des Zinglins, pour renverser les ministres et capter un portefeuille. Une manifestation des soldats eut effectivement lieu contre le cabinet, et Salomon jeune fut nommé ministre des finances. Les Piquets ont maintenant l'appui du gouvernement ; ils s'emparent de la ville des Cayes et marchent contre les mulâtres groupés à Aquin ; ceux-ci vont à leur rencontre, et le choc eut lieu à Cavailon, le 25 avril 1848 ; les mulâtres furent massacrés.

Le piquettisme salomoniste et le parti des zinglins forment un parti gouvernemental très fort dont le général Salomon jeune fut dès lors le chef ; c'est le noyau, l'origine du *Parti National* qui prend corps vers 1871, en opposition contre le Parti Libéral formé à la même époque.

MASSACRE DES MULÂTRES LES 16, 17 et 18 AVRIL 1848.- L'affaire d'Aquin n'était pas dirigée contre le gouvernement, mais elle fut exploitée par Salomon et Similien qui excitèrent Soulouque et provoquèrent la population du Port-au-Prince. La canon d'alarme est tiré. Céligny Adouin se rend au Palais pour se mettre à la disposition du gouvernement, il est invectivé par Soulouque qui l'accuse d'être l'âme de la conspiration mulâtre. Un colloque s'ensuit, la garde tire, Céligny Ardouin et plusieurs autres assistants sont blessés, c'est le signal du massacre des mulâtres. Pendant trois jours, les 16, 17 et 18 avril, ils sont traqués, poursuivis, assassinés. Ecœuré de ces excès de sauvagerie sanguinaire, le ministre de France, M. Raybaud, menace de descendre des marins pour protéger les vies humaines. Soulouque fait cesser le massacre : les Zinglins vocifèrent. Le ministre de France dut faire une démonstration navale, et le calme fut définitivement rétabli. Soulouque avait compris la honte.

Après ce carnage, Soulouque entreprit une tournée dans le Sud qu'il ensanglanta par de nombreuses fusillades. Beaucoup de citoyens durent s'expatrier sans esprit de retour. Le général Similien, après avoir rendu tant de services, devenait de plus en plus arrogant, il osa défier Soulouque ; il fut arrêté et finit ses jours dans un affreux cachot, il expia ainsi tous ses crimes.

PREMIÈRE CAMPAGNE DE L'EST.- Le retour des Dominicains dans le giron d'Haïti fut la préoccupation de tous nos Chefs d'État depuis 1843. Ayant appris que la France avait reconnu le gouvernement dominicain en 1848, sous le prétexte que Soulouque méditait le massacre des Dominicains parce que mulâtres, Soulouque entreprit le 6 mars [66] 1849 une campagne contre eux. Azua fut prise, et les Dominicains allaient se soumettre, quand Soulouque apprit la nouvelle de la conspiration de Similien, il ordonna la retraite, qui jeta la débandade dans l'armée haïtienne. Le général Louis Michel fit des prodiges de valeur. Soulouque rentra au

Port-au-Prince, le 6 mai 1849, avec les débris de son armée. La servilité fit de ce vaincu un triomphateur, qui ne demandait pas mieux que d'avilir ces courtisans esclaves...

L'EMPIRE EST PROCLAMÉ.- Vers le commencement de juillet 1849, le ministre Salomon jeune s'arrangea avec une femme qui déclara avoir vu une vierge apparaître au haut d'un palmier, au Champ-de-Mars. Le fait est rapporté à Soulouque qui feint d'être impressionné. Tous les flatteurs de crier au miracle ! Soulouque devait être couronné ! Les Chambres sont convoquées en août et la loi créant l'Empire est immédiatement votée. En vingt-quatre heures le Pays avait changé de régime. Personne ne protesta contre cet abus inqualifiable de la force. Soulouque était empereur : une couronne en carton recouvert de papier doré fut posée sur la tête du nouveau souverain qui était pressé ! En 45 ans, le Pays avait passé par toutes les formes de gouvernement : empire, royauté, république, dictature.

## II.- DEUXIÈME ÉPOQUE. L'EMPIRE CARNAVALESQUE

Avec notre second empire, c'est la paix du tombeau, le silence du cimetière, entrecoupés de fusillades sommaires. Le *Fort Labouque*, à l'entrée de Fort-Liberté, est devenu prison d'État, plutôt un enfer terrestre où, au milieu des insectes dévorants et des reptiles, les victimes finissent leurs jours dans une agonie prolongée d'épouvante macabre.

Les courtisans n'avaient le droit de rire qu'après que le grand chambellan eut annoncé : « Sa Majesté rit. Riez, Messieurs ». C'est l'odieux esclavage du nègre par le nègre, aussi horrible que l'esclavage du nègre par le blanc...

La *Constitution de 1849* délègue la puissance exécutive à l'Empereur, assisté de la Chambre des Représentants et du Sénat. Il y a un grand Conseil de l'Empereur, l'épouse de l'Empereur est déclarée : Impératrice. L'Empereur est Faustin 1<sup>er</sup>, qui crée une noblesse carnalesque, composée de princes, de ducs, de comtes, de marquis, de chevaliers, de barons. Il y avait deux ordres impériaux : l'ordre militaire de Saint Faustin et l'ordre civil de la Légion d'Honneur.

Le sacre de Faustin 1<sup>er</sup> n'eut lieu qu'après trois ans de préparatifs. La cérémonie eut lieu au Champ-de-Mars le 18 Avril 1852. Une église spéciale sous forme de tente fut construite à cet effet. La cérémonie fut tapageuse comme un jour de carnaval ; elle coûta au Pays la somme fabuleuse de 250.000 dollars.

Une *deuxième campagne de l'Est* fut entreprise en décembre 1855. La bataille décisive eut lieu à San Tomé, entre Saint-Jean et Banica. Ce fut une nouvelle défaite pour l'armée haïtienne. Ces efforts ne réussissant pas, Soulouque fit de nouvelles hécatombes. Défait une dernière fois à Sabana Larga le 24 janvier 1856, il est obligé de rentrer au Port-au-Prince.

*L'extension envahissante du Vaudou dont Soulouque est le grand prêtre caractérise notre second empire qui organise le déchainement des grossières superstitions africaines.* Le Palais impérial est l'autel favori où un mélange bestial et sanglant se fait entre la sorcellerie et le catholicisme.

*Le développement économique fut nul sous Soulouque ; cela confirme cet enseignement de la Science Economique qui démontre péremptoirement que la Liberté conduit les peuples à la prospérité, et le despotisme [67] à la décadence. Ce qui est injuste ou immoral ne peut jamais être vraiment utile. Le crédit était extrêmement rare. Ce système de terreur dépeuplait les boutiques pour peupler les prisons et les cimetières. Comme sous T. Louverture, Dessalines et Christophe, le trésor public n'existait pas et était la cassette particulière de Faustin 1<sup>er</sup>. Avec les fusillades, les arrestations et l'émigration, plusieurs administrations publiques cessèrent de fonctionner, faute d'employés compétents. Les navires désertaient Haïti, devenue terre maudite pour eux. En septembre 1848, la rade du Port-au-Prince ne reçut qu'un seul navire étranger. Les soldats ne touchaient que six centimes par jour, pendant une hausse exagérée de provisions. Les faillites furent très nombreuses. C'était la stagnation économique complète. Depuis Boyer, l'exportation du café restait stationnaire dans la quarantaine de millions de livres, l'exportation du coton fut trois fois moindre qu'elle n'était sous Boyer. L'incendie, le pillage et l'assassinat, voilà la seule base économique et financière de ce gouvernement bestial et monstrueux, vraie voyoucratie qui rabaisait tout ce qu'il y a de grand et*

d'honnête dans ce malheureux Pays. Toutes les libertés furent détruites : c'était infiniment odieux, comme l'esclavage colonial.

Dans l'administration financière, c'est le vol le plus éhonté, le gaspillage le plus cynique, et l'ignorance la plus entêtée qui se puissent imaginer. L'*impôt du cinquième* sur le café – sorte de monopole – donnait lieu aux fraudes les plus honteuses dont Soulouque et son ministre Salomon bénéficiaient. Par ces fraudes sur le cinquième, Soulouque a pu voler la caisse publique d'une valeur de trois millions de dollars pendant huit ans avec naturellement la complicité dissimulée et habile de son ministre des finances, le général Salomon jeune. L'Empereur Faustin 1<sup>er</sup> était le principal fournisseur des services publics et faisait payer à l'État trois, quatre fois plus que la valeur réelle des objets. La cupidité de Soulouque était telle qu'il possédait plus de 350 maisons et habitations dans les villes et campagnes d'Haïti.

À l'extérieur, le Pays fut ridiculisé, vilipendé, et avec Haïti la race noire tout entière : *roi d'opéra-bouffe*, criait-on de toutes parts. Le gouvernement des Soulouque-Salomon avilissait le Pays et la Race noire, éclaboussant l'œuvre glorieuse de 1804...

Le gouvernement de Soulouque constitue le prototype de l'État fort, très fort, superfort : il forme avec ceux de Toussaint-Louverture, de Dessalines et de Christophe un bloc de démonstration expérimentale dont la terreur est la note dominante, comprenant l'absorption de toutes les fonctions politiques, sociales et économiques par l'État. Cette expérimentation prolongée qui forme une belle démonstration est la condamnation absolue du despotisme et de la dictature comme moyen de gouvernement. Ce système dictatorial a saccagé tout ce qu'il y avait de propre, d'honnête et d'élevé dans ce pays rendant impossible tout progrès, toute civilisation, immobilisant le Peuple Haïtien dans une déchéance physique, morale, sociale et économique qui a fait discréditer et vilipende toujours jusqu'à présent la Race noire.

Malgré cette terreur qui abêtissait la Nation dans son corps et dans son esprit, l'Âme Nationale forgée par le libéralisme de Pétion frémissait, la conspiration était dans presque tous les cœurs qui attendaient de Dieu la délivrance. C'est ce qui explique comment l'Em-

pire s'affaissa si rapidement. Un homme hardi se présenta résolument : c'était le général Fabre Geffrard, chef de l'état-major impérial, que l'Empereur allait sacrifier. Le général Geffrard, accompagné de quelques amis, se rend, le vingt décembre 1858, aux Gonaïves et proclame la révolution, de concert avec Léon et Aimé Legros, qui l'avaient appelé. Un Comité départemental est formé qui nomme Geffrard Président d'Haïti et remet en vigueur la Constitution de 1846. Le Nord et l'Artibonite se rallient au mouvement révolutionnaire. Le 28 décembre, [68] Soulouque laisse la Capitale pour combattre la révolution. Une bataille a lieu au Camp-Marie, à trois lieues de Saint-Marc, l'armée impériale est défaite. Soulouque rentre au Port-au-Prince ; furieux de ce que le pouvoir lui échappe, il fait massacrer tous les détenus de la prison. Ce fut une orgie sanglante qui souleva des cris d'horreur et de réprobation. Ce bain de sang devait être le dernier acte de Faustin Soulouque. L'armée républicaine s'empare de l'Archaïe, de la Croix-des-Bouquets et entre triomphalement au Port-au-Prince le 15 janvier 1859. Soulouque et sa famille se réfugient au Consulat de France, où il signa son abdication. Protégé par Geffrard, il s'embarque sur une frégate anglaise à destination de Kingston, Jamaïque. Avec la Constitution de 1846, variante de celle de 1816, c'était à nouveau la République, c'était le réveil de l'Âme Nationale, de l'esprit de Pétion.

---

## VII.- LE GOUVERNEMENT DE GEFFRARD

### LA RESTAURATION DE LA RÉPUBLIQUE (15 JANVIER 1859 – 13 MARS 1867)

Le Comité Départemental des Gonaïves fut donc le fidèle et heureux interprète de la volonté et du désir du Peuple Haïtien, en proclamant dans son premier acte de la République, revenant ainsi à la tradition glorieuse fondée par Alexandre Pétion.

LE PRÉSIDENT GEFFRARD.- Fabre Geffrard, né à l'Anse-à-Veau le 19 septembre 1806, était le fils posthume du grand Nicolas Geffrard, un des principaux héros combattants de l'Indépen-

dance. Héritier d'un grand nom, il avait fourni une belle carrière militaire, avait un peu d'instruction, de belles manières et une tenue très représentative. Il fit tout ce qui dépendait de lui pour lancer le Pays dans la civilisation ; il fut un de nos plus prestigieux Chefs d'État. Il légalisa le mariage entre haïtiens et étrangers ; il voulut même accorder le droit de propriété aux étrangers afin d'activer notre développement économique ; les Chambres avec raison, ne le suivirent pas dans cette question.

**DÉVELOPPEMENT MERVEILLEUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.**- Après l'oppression tyrannique des Soulouque-Salomon, le gouvernement de Geffrard favorisa une formidable explosion de la Pensée Haïtienne par les journaux, les livres et surtout par une réorganisation de l'Instruction publique, entreprise avec ardeur par l'illustre ministre François Élie Dubois et menée vigoureusement pendant deux ans et demi : création de l'École de Droit, réorganisation du Lycée Pétion, ateliers de travaux manuels annexés aux écoles primaires, redressement de l'École de Médecine, lycée aux Gonaïves, école de demoiselles aux Cayes et au Cap, nouvelle législation de l'Instruction publique, enseignement de l'Histoire et de la Géographie d'Haïti, fondation de nouvelles écoles primaires urbaines et rurales, bourses à l'étranger. Ce fut une œuvre immense que continua J. B. Damier avec le même succès.

**ASSAINISSEMENT RELIGIEUX PAR LE CONCORDAT AVEC LE SAINT-SIÈGE.**- Afin d'avoir un clergé convenable et nombreux pour dispenser les bienfaits de la religion dans tous les points du Pays, le Gouvernement de Geffrard reprit les fructueuses négociations entamées dès 1824 par le Président Boyer avec la cour de Rome. F. E. Dubois était ministre des cultes. Après quelques mois de négociations, le Concordat actuel fut signé à Rome et au Port-au-Prince en 1860 et organisait sérieusement la religion catholique en Haïti. Des Conventions et un Arrêté fixèrent le nombre des diocèses, les appointements des [69] prêtres, la formation d'un Grand-Séminaire à l'étranger pour le recrutement du Clergé d'Haïti. Ce fut une belle œuvre moralisatrice et civilisatrice.

**GUERRE ACHARNÉE AUX SUPERSTITIONS AFRICAINES.**- Sous Pétion et sous Boyer les pratiques rétrogrades du Vaudoux avaient été refoulées. Les bouleversements provoqués par la ré-

volution de 1843 les firent reparaître. Riché les pourchassa. Avec Soulouque, c'est un débordement scandaleux d'orgies vaudouesques répugnantes dont l'Empereur était le grand-prêtre, et l'impératrice la prêtresse, et qui avilissaient le Pays et la Race noire.

Le civilisateur qu'était Geffrard mit immédiatement un frein à ces barbaries dégoûtantes ; il fit une guerre acharnée au Vaudoux dont les adeptes furent traqués sur tous les points du pays. Ce fut une œuvre périlleuse car tous les espions du Parti piquettiste salomoniste et des zinglins se trouvaient dans cette secte horrible. Le Président Geffrard fut inflexible dans la répression rigide de ces scandales. Aussi, la masse fut un peu mécontente. Geffrard mit le fer rouge dans cette plaie fétide de la société haïtienne. En décembre 1863, une petite fille disparut dans les mornes de Bizoton, près de Port-au-Prince, victime des pratiques du Vaudoux. Immédiatement l'action publique est mise en mouvement, et l'instruction eut lieu avec sévérité. Les condamnés furent impitoyablement exécutés, afin de faire comprendre au Peuple que le Gouvernement n'entendait pas tolérer ces scandales qui déshonoraient le Pays et la Race. Les patriotes sensés félicitèrent le Président Geffrard de cette sévérité bienfaisante et civilisatrice.

**RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE ET CIVILISATION MATÉRIELLE.**- Le Président Geffrard appela à ses côtés comme collaborateurs de son gouvernement les hommes les plus éminents de son époque, il reprit en partie les pratiques administratives du temps de Boyer ; *excepté en finances malheureusement*. L'ordre des avocats fut institué ; la naturalisation réglementée ; les institutions municipales reprises un peu tardivement. Les grands travaux publics furent exécutés un peu trop massivement. Le arts et métiers furent développés par la création de la Fonderie Nationale, qui fournit de bons contre-mâtres et d'habiles artisans : ce fut pendant longtemps l'embryon de notre armature industrielle.

**DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE. NOUVEAU CODE RURAL. MOUVEMENT ÉCONOMIQUE.**- Le gouvernement de Geffrard donna une impulsion vigoureuse à l'Agriculture. C'est depuis cette époque que l'exportation du café fit un bond et monta à *une soixantaine de millions de livres ; moyenne annuelle qui n'a jamais été dépassée pendant soixante ans, moyenne qui, hélas ! se*

*maintient jusqu'aujourd'hui.* Un nouveau Code Rural fut publié en 1864. L'exportation du coton augmenta aussi sensiblement. Ce fut un beau développement économique qui augmenta l'aisance dans les villes et dans les campagnes.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE.- Cet état de prospérité relative fascina les esprits qui s'exagèrent les forces économiques et financières du Pays ; il y eut trop d'importations, trop de travaux publics ; les commerçants abusèrent du crédit étranger ; les entrepreneurs abusèrent du gouvernement ; le budget fut enflé. Ce fut alors la débâcle financière, qui donna lieu aux emprunts et aux émissions. Ce désordre financier était dû en partie à la faiblesse du Président envers ses partisans, en partie aussi aux conspirations fréquentes qui exigeaient parfois des dépenses considérables.

LA BELLE TENUE DE L'ARMÉE HAÏTIENNE.- L'armée qui était [70] avilie depuis 1843 fut entièrement réorganisée sous une discipline sérieuse. Un corps privilégiée fut créé : *les Tirailleurs de la Garde*, qui soutenait la comparaison avec les troupes des pays les plus avancés. Malheureusement, il y eut parfois des recrutements intempestifs et maladroits qui donnèrent lieu à des scènes regrettables, ce qui introduisit au dernier moment une certaine indiscipline aboutissant finalement à la rébellion.

POLITIQUE AGRAIRE DÉFECTUEUSE.- Plus que tout autre, à cause de la guerre acharnée aux superstitions populaires, le Président Geffrard avait pour devoir de faire une généreuse distribution des terres de l'État aux paysans, en somme la continuation de l'œuvre généreuse de Pétion et de Boyer. Malheureusement, ses éminents collaborateurs ne le comprirent pas. Ce fut dommage, car c'était la meilleure façon de combattre l'opposition politique.

Geffrard se contenta de faire une nouvelle immigration de nègres américains, afin de fournir de nouveaux bras à l'agriculture. Ce fut encore un fiasco. Le désordre financier énerva les bourgeois des villes et les paysans. Il y eut un nouveau soulèvement piquettiste en 1865 dans le Sud et le Nord.

GRAND PRESTIGE INTERNATIONAL.- Par le choix d'hommes éminents dans les fonctions diplomatiques et dans l'administration, par le développement considérable de l'Instruction publi-

que, par le Concordat avec le Pape, le gouvernement de Geffrard jouit d'un grand prestige à l'étranger qui le considère comme un régime civilisateur. Le Gouvernement Américain s'empessa, en 1864, de reconnaître enfin l'Indépendance haïtienne. Le Président Geffrard profita de tous ces succès pour essayer de réaliser la *neutralisation* de toute l'île d'Haïti. Malheureusement, des difficultés intérieures empêchèrent la réalisation de ce bel acte, qui nous eut épargné tant de déboires.

NOBLE ET GÉNÉREUSE ATTITUDE DU PRÉSIDENT GEFFRARD ENVERS LES PATRIOTES DOMINICAINS.- Le Président Dominicain, Pedro Santana, ayant livré son pays à l'Espagne, le Président Geffrard se souvenant de la belle attitude de Pétion envers Bolivar, aida généreusement les dominicains qui s'insurgèrent pour délivrer leur patrie. Le gouvernement espagnol envoya l'Amiral Rubalcava qui fit une démonstration navale dans la rade du Port-au-Prince et réclama une indemnité de deux cent mille dollars. Par les bons offices du ministre anglais, l'indemnité fut réduite à cinq mille dollars et la flotte espagnole retourna le salut des batteries haïtiennes. Plus tard, toujours dans le but d'aider à l'indépendance dominicaine, le Président Geffrard accorda sa médiation entre les espagnols et les dominicains, et la paix fut conclue qui restaura l'indépendance dominicaine. *Le Président Geffrard doit être considéré comme le bienfaiteur du Peuple Dominicain.*

L'OPPOSITION.- La crise financière énerva beaucoup les esprits. Beaucoup de citoyens cultivés ne voulurent pas comprendre qu'effectivement le Progrès est l'œuvre du temps et s'agitèrent. Certains parents et partisans de Geffrard abusèrent de leur situation pour exploiter la caisse publique. L'opinion publique fut exaspérée. Le Concordat fut le prétexte qui amorce l'opposition à la Chambre des Députés où Demesvar Delorme et Septimus Rameau se firent remarquer par leur hostilité. Geffrard laissa pleine liberté aux élections législatives, mais dissolvait les Chambres en 1863. Ce fut un acte malheureux, mais inévitable, eu égard à l'irréductibilité de quelques députés. Dès lors, c'est la lutte acharnée entre le gouvernement et l'opposition, c'est la série interminable de conspirations qui tourmentèrent le Pays. [71]

LES INSURRECTIONS. DÉMISSION DU PRÉSIDENT GEFFRARD.- Une preuve du patriotisme conciliant et averti du Président Geffrard, c'est la conservation d'une grande partie du haut personnel et des Chambres de l'Empire, car la révolution triomphante du 22 décembre 1858 pouvait balayer tous ces brigands, animés d'une haine cruelle et sauvage, Zinglins de Similien et Piquets de Salomon. En effet, c'est du sein même du gouvernement que partit la première conspiration, ourdie par le général Prophète, ancien ministre de l'Intérieur de l'Empire, conservé à ce même poste par le Président Geffrard.

*Conspiratioin Prophète* : elle avait pour but de renverser Geffrard pour proclamer le général Guerrier Prophète. Au fond, c'est le piquettisme salomoniste qui manigançait. Beaucoup d'argent fut dépensé. Le Président Geffrard devait être assassiné, ce qui démontre la haine monstrueuse de ces sauvages. Sachant que Geffrard va tous les soirs voir sa fille, Cora, nouvellement marié et enceinte, les conspirateurs posent une embuscade le soir du 3 septembre 1859. Mais, par hasard, Geffrard ne sortit pas ce soir. Ne voyant pas arriver le Président, les monstres décident d'abattre la fille pour attirer le père ; un des conjurés Timoléon Sanon, conduit par les autres, décharge, à travers l'embrasure d'une fenêtre, son fusil sur la jeune femme dont le crâne est broyé. Crime horrible qui démontre la barbarie de la politique haïtienne et la sauvagerie des sentiments de certaines gens ! Les assassins furent poursuivis, régulièrement jugés et condamnés à mort. Le Président Geffrard se montre très magnanime en permettant au général Prophète de s'embarquer, car, au point de vue moral, c'était lui, Guerrier Prophète, le vrai auteur de cet abominable assassinat...

Les autres conspirations sont celles d'Aimé et de Léon Legros, en 1861 et 1863, de Salomon aîné en 1862, de Lamy Duval en 1864, d'Ogé Longuefosse en 1864, soulèvement des Piquets en 1865.

*L'insurrection de Salnave au Cap-Haïtien en mai 1865 fut la plus importante.* Le Gouvernement dut faire le siège de cette ville, au cours duquel un incident sensationnel eut lieu. Un bateau marchand anglais, protégé par un navire de guerre, le *Bulldog*, put atteindre la baie d'Acul pour débarquer des provisions pour l'armée de Geffrard. Le capitaine anglais fut grossièrement invectivé par

un agent de Salnave. Puis, Salnave, inspiré par Delorme, force le consulat prussien et en retire les réfugiés qu'il fait fusiller sommairement. Le ministre anglais se rend au Cap pour connaître de l'insulte faite au pavillon anglais et de cette violation brutale du Droit des Gens reconnu par toutes les Constitutions haïtiennes ; il lance un ultimatum à Salnave, qui ne lui donne pas légitime satisfaction. Le lendemain, deux navires anglais bombardent les forts extérieurs du Cap. Salnave et ses partisans sont obligés de se réfugier à bord d'un navire de guerre américain, mais avant de fuir, ils commandent le pillage et l'incendie de la ville. Les adversaires s'amuserent à dire qu'il y avait une complicité entre Geffrard et le ministre anglais pour porter le coup de grâce à Salnave. C'est une grossière erreur : l'intervention du ministre anglais est surtout due au lâche assassinat que Salnave commît sur les malheureux réfugiés du consulat prussien forcé en violation flagrante du Droit des Gens. Le siège du Cap a duré si longtemps, à peu près sept mois, parce que le service de l'Intendance et les principaux militaires trafiquaient avec les provisions, les munitions et l'argent envoyés par le gouvernement central.

L'une des dernières affaires fut la rébellion de quelques sous-officiers d'un bataillon des Tirailleurs dans la cour même du Palais National, [72] dans la nuit du 23 février 1867. Le Président Geffrard maîtrisa tacitement cette mutinerie. Enfin, l'insurrection de Victorin Chevalier qui débarque à Saint-Marc le 8 mars 1867 et entraîne le général Nissage Saget est la dernière, elle paralyse le gouvernement par une propagande qui remue Port-au-Prince. Le Président Geffrard comprend qu'il ne peut plus rester au pouvoir ; il remet sa démission le 15 mars 1867 et s'embarqua pour la Jamaïque. Tous ceux qui acculèrent ainsi Geffrard vont bientôt le regretter, car ils appelaient une catastrophe. Le Président Geffrard fut un chef prestigieux, mais il fut trop faible pour un entourage qui com-mit trop d'abus.

---

## CHRONOLOGIE

G. J. Paddington (GJP)	Contexte immédiat
1801 ? Naissance de GJP ? à Cork ?	15 juillet : Concordat entre Pie VII et Napoléon.
1804	1 <sup>er</sup> janvier : Indépendance d'Haïti
1808 ? Naissance de GJP ? à Cork ?	
1809	6 juillet : Pie VII prisonnier, pour avoir refusé l'annexion de Rome à l'Empire napoléonien.
1814	24 mai : Pie VII revient à Rome.
1817	14 avril : Pedro Valera y Jiménez, natif de l'île est nommé archevêque de Santo-Domingo. 19 mai : Mgr Du Bourg, originaire de Saint-Domingue, expose la situation de l'île à la Propaganda.
1818	15 février : Consécration de Mgr Valera à Port-Rico. 30 mars : J.-P. Boyer président d'Haïti.
1820	14 juillet : Mgr Pierre de Glory est nommé Vicaire Apostolique d'Haïti. 6 septembre : La Propaganda demande au Nonce d'empêcher le départ de Mgr de Glory à cause d'informations fâcheuses sur lui.
1821	8 février : Mgr de Glory part quand même pour Haïti avec ses propres moyens. 24 mars : Arrivée de Mgr de Glory à Port-au-Prince. Intrigues du P. Jérémie Flynn. 20 août : Départ forcé de Mgr de Glory et du P. J. Flynn. Le premier meurt en mer.
1822	19 janvier : Unification de l'île.
1823	20 août : Mort de Pie VII. 5 octobre : Pontificat de Léon XII.
1824	22 janvier : Lettre d'Inginac à Mgr Poynter, Vicaire apostolique à Londres, à propos de Mgr Valera.

	24 juillet : Lettre de la Propaganda au nom du Pape Léon XII au « Président de la République d'Haïti ».
1825	17 avril : La France entérine l'indépendance d'Haïti moyennant une indemnité.
1828	13 juin : Début du noviciat des Sœurs Oblates de la Providence à Baltimore.
1829	10 février : Mort du Pape Léon XII. 5 avril : Pontificat de Pie VIII. 2 juillet : Premiers vœux des Oblates de la Providence. 3 novembre : Mgr J. England visite les Oblates de la Providence au cours du Premier Concile Provincial de Baltimore.
1830	23 juillet : Mgr Valera s'exile à Cuba. 30 novembre : Mort de Pie VIII.
1831	6 février : Pontificat de Grégoire XVI
1833	15 mars : Mgr John England, évêque de Charleston en Caroline du Sud aux États-Unis est nommé « Légat du Saint-Siège près la République d'Haïti ».
1834	19 janvier : Arrivée de Mgr J. England à Port-au-Prince. Pourparlers avec le gouvernement jusqu'en février 1834.
1836	27 février : Arrivée de GJP à Port-au-Prince avec Mgr Clancy. 13 mars : GJP reçoit les ordres mineurs jusqu'au sous-diaconat. Nommé professeur au Collège-Séminaire à La Coupe (Pétion-Ville). 5 avril : Départ de Mgr Clancy. 30 avril : Arrivée de Mgr England à Port-au-Prince. 21 mai : Ordination sacerdotale de GJP. 24 mai : Départ de Mgr England.
1837	15 mars : Retour de Mgr England à Port-au-Prince. 11 avril : Échec des pourparlers. Départ de Mgr England.

1839		3 décembre : Bref « <i>In supremo apostolatu fatigio</i> » de Grégoire XVI, contre la traite et l'esclavage des noirs.
1840	<p>avril : Départ de GJP pour New York, Irlande, Angleterre, France et Rome.</p> <p>2 juin : Lettre de Mgr England au P. Cullen pour recommander GJP.</p> <p>29 septembre : Arrivée de GJP à Rome.</p>	
1841		27 septembre : Début du noviciat de la Société du Saint Cœur de Marie.
1842	<p>28 janvier : Arrivée de Mgr Joseph Rosati, évêque de Saint Louis du Missouri, nouveau Légat du Saint-Siège à Port-au-Prince.</p> <p>17 février : Un projet de Concordat est signé. Les représentants d'Haïti ne purent aller à Rome pour le signer.</p>	<p>11 avril : Mort de Mgr England à Charleston.</p> <p>7 mai : Tremblement de terre en Haïti détruisant les villes du Nord (Port-de-Paix, Cap, Santiago) et tuant des milliers de personnes.</p>
1843	<p>avril 1843 : Mgr Rosati voulait revenir en Haïti lorsqu'il apprit le renversement de Boyer.</p> <p>mi-août: Arrivée du P. Tisserant pour préparer les réformes en vue du Concordat selon ce qui avait été accordé avec Mgr Rosati.</p>	<p>13 mars : Boyer renversé, part en exil.</p> <p>4 avril : Gouvernement provisoire.</p> <p>27 septembre : Décès de Mgr Rosati à Rome.</p>
1844	<p>février : Le P. Nicolas Eugène Tisserand nommé « Préfet Apostolique » d'Haïti.</p> <p>avril : La nomination parvient au P. Tisserant.</p> <p>août : Départ du P. Tisserant.</p> <p>1<sup>er</sup> novembre : GPJ à Paris pour rencontrer le P. Tisserant.</p>	<p>4 janvier : Rivière-Hérard, président.</p> <p>27 février : La partie de l'Est proclame son indépendance sous le nom de République Dominicaine.</p> <p>3 mai : Hérard renversé, Philippe Guerrier, président.</p>
1845	3 février : Départ de GJP et du P. Tisserant du Havre en France.	

	<p>Rencontre avec Mgr Richard P. Smith à Grenade.  1<sup>er</sup> mars : Débarquement à Jacmel.  6 mars : Arrivée à Port-au-Prince.  18 mars : Départ du P. Tisserant.  Échec de sa mission devant l'opposition de Beaubrun Ardouin, Ministre des cultes.  mi-mai : GJP est à Saint Louis du Sud comme curé.  7 décembre : Mort du P. Tisserant au large des côtes du Maroc.</p>	<p>15 avril : Mort de Guerrier.  16 avril : Jean Louis Pierrot, président.</p>
1846		<p>1<sup>er</sup> mars : Pierrot renversé. Jean Baptiste Riché, président.  1<sup>er</sup> juin : Mort de Grégoire XVI.  21 juin : Pontificat de Pie IX, jusqu'au 7 février 1878.</p>
1847		<p>27 février : Mort de Riché.  1<sup>er</sup> mars : Faustin Soulouque devient président.</p>
1848		<p>15 juin : Fusion de la Société du Saint Cœur de Marie avec les Spiritains.</p>
1849	<p>juillet-août : GJP laisse Haïti pour Trinidad. Il est accueilli à Port-of-Spain par Mgr Richard P. Smith.  28 août : Arrivée de GJP à la Dominique, la paroisse S. Pierre lui est confiée à Colihaut. Il réside à Dublanc.</p>	<p>26 août : Soulouque se proclame empereur (Faustin 1<sup>er</sup>).</p>
1851	<p>22 novembre : Décès de GJP à la Dominique.</p>	
1852		<p>2 février : Mort du P. Libermann à La Neuville.  18 avril : Couronnement de Faustin 1<sup>er</sup>.</p>
1853	<p>30 juin : Mort de Pierre Toussaint à New York.</p>	
1859		<p>15 janvier : Soulouque renversé, Fabre Nicolas Geffrard, président.  17 novembre : À Rome, Pierre Faubert présente un rapport au Saint-Père. Les pourparlers durent quatre mois.</p>
1860	<p>28 mars : Accord sur le texte du Concordat entre Haïti et le Saint-Siège.</p>	<p>10 mai : Geffrard signe le Concordat aux Gonaïves.</p>

---

	25 septembre : Pie IX signe le Concordat à Rome.
	3 décembre : Mission de Mgr Monetti pour l'exécution du Concordat, accompagné de deux Spiritains : P. Pascal et P. Aymonin.
1863	1 <sup>er</sup> octobre : Martial Testard du Cosquer nommé archevêque de Port-au-Prince.
1864	13 mai : Arrivée des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel. 5 juin : Arrivée des Sœurs de Saint Joseph de Cluny. 10 juin : Mgr Testard du Cosquer prend possession de son archidiocèse.
1867	15 mars : Geffrard démissionne.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE PORT-AU-PRINCE, *Notes sur la Mission haïtienne par le R. P. Tisserant.*
- , *Notes sur le P. Pascal.*
- , *Notes de Monsieur André sur Haïti. Cahier de 1791 (environ) à 1843.*
  
- ARCHIVES DU « PONTIFICIO COLLEGIO IRLANDESE » (ROME), [Lettres de Mgr England et du P. Paddington] :<sup>1</sup>
- , <<http://san.beniculturali.it/web/san/dettaglio-oggetto-digitale?pid=san.dl.SAN:IMG-00517516>>
- , <<http://san.beniculturali.it/web/san/dettaglio-oggetto-digitale?pid=san.dl.SAN:IMG-00680815>>
- , <<http://san.beniculturali.it/web/san/dettaglio-oggetto-digitale?pid=san.dl.SAN:IMG-00517656>>
- , <<http://san.beniculturali.it/web/san/dettaglio-oggetto-digitale?pid=san.dl.SAN:IMG-00517672>>
- , <<http://san.beniculturali.it/web/san/dettaglio-oggetto-digitale?pid=san.dl.SAN:IMG-00524733>>
- , <<http://san.beniculturali.it/web/san/dettaglio-oggetto-digitale?pid=san.dl.SAN:IMG-00518924>>
- [Documents de la *Sacra Congregatio de Propaganda Fide*] :
- , <<http://san.beniculturali.it/web/san/dettaglio-oggetto-digitale?pid=san.dl.SAN:IMG-01205737>>
  
- CABON Adolphe, *Notes sur l'Histoire Religieuse d'Haïti. De la Révolution au Concordat (1789-1860).* Port-au-Prince, Petit Séminaire Collège Saint-Martial, 1933.
  
- DALENCOUR François, *Précis méthodique d'histoire d'Haïti. Cinq siècles d'Histoire: 1492-1930,* Port-au-Prince, Chez l'Auteur, 1935.

---

<sup>1</sup> Tous les liens de cette bibliographie étaient à jour le 13 mai 2021.

- LAUWYCK Bernard, *Fr. George(s) Paddington first black priest in Dominica anno 1850 ? (part 1)* :  
<<https://dioceseser.wordpress.com/category/remains-in-colihaut-church/>>
- , *Fr. George(s) Paddington first black priest in Dominica anno 1850 (part 2)* :  
<<https://dioceseser.wordpress.com/2016/04/10/fr-georges-paddington-first-black-priest-in-dominica-anno-1850/>>
- , *Fr. George(s) Paddington first black priest in Dominica anno 1850 (part 3)* : <<https://dioceseser.wordpress.com/category/old-churches-and-chapels/st-peters-church-in-colihaut/>>
  
- LEE Hannah Farnham Sawyer, *Mémoires de Pierre Toussaint, né esclave à Saint-Domingue (Haïti)*. Trad. de l'anglais. Introduction, notes et annexes du P. Maurice Elder Hyppolite, Pétion-Ville, Bureau de Promotion de la cause de Pierre Toussaint, 1997.
  
- *Pierre Toussaint Papers* à la « Rare Books and Manuscripts division » de la New-York Public Library, Fifth Avenue and 42nd Street, New-York, N. Y. 10018-2788, USA. [La transcription complète des lettres suivantes dont les extraits figurent au chapitre 3, peut être consultée à ces URL : ]
- , <[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_532\\_PTP\\_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_532_PTP_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf)>
- , <[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_447\\_PTP\\_Lettres-de-Diego-et-Titine-Moya.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_447_PTP_Lettres-de-Diego-et-Titine-Moya.pdf)>
- , <[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_648\\_PTP\\_Lettres-de-Diego-et-Titine-Moya.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_648_PTP_Lettres-de-Diego-et-Titine-Moya.pdf)>
- , <[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_675\\_PTP\\_Lettres-de-Diego-et-Titine-Moya.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_675_PTP_Lettres-de-Diego-et-Titine-Moya.pdf)>
- , <[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_546\\_PTP\\_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_546_PTP_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf)>
- , <[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_554\\_PTP\\_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_554_PTP_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf)>
- , <[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_742\\_PTP\\_Lettres-de-Diego-et-Titine-Moya.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_742_PTP_Lettres-de-Diego-et-Titine-Moya.pdf)>
- , <[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_556\\_PTP\\_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_556_PTP_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf)>

- , <[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_558\\_PTP\\_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_558_PTP_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf)>
  - , <[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1\\_562\\_PTP\\_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R1_562_PTP_Lettres-de-Constantin-Boyer.pdf)>
  - , <[http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R2\\_029\\_PTP\\_Lettres-de-P\\_J\\_Chauveau.pdf](http://ndpshaiti.org/downloads/pierre-toussaint-papers/R2_029_PTP_Lettres-de-P_J_Chauveau.pdf)>
- ROBERT Mgr Paul, *L'Église et la Première République Noire*, Rennes, Imprimerie Simon, 1964.

INDEX DE LA CORRESPONDANCE  
ET DES ILLUSTRATIONS

**1. Index de la correspondance selon la provenance**

<i>Amis de P. Toussaint à Port-au-Prince</i>			page
1836	15 juin	Constantin Boyer - P. Toussaint	28
1836	14 décembre	Diego Moya - P. Toussaint	28
1837	25 novembre	Diego Moya - P. Toussaint	28
1838	8 avril	Diego Moya - P. Toussaint	29
1838	15 novembre	Constantin Boyer - P. Toussaint	29
1840	29 mars	Constantin Boyer - P. Toussaint	29
1840	22 avril	Diego Moya - P. Toussaint	30
1840	27 mai	Constantin Boyer - P. Toussaint	30
1840	22 août	Constantin Boyer - P. Toussaint	30
1841	30 mars	Constantin Boyer - P. Toussaint	31
1848	30 août	P. J. Chauveau - P. Toussaint	31
 <i>Paddington [GJP] d'Haïti ou de Rome à ses amis</i>			
1836	30 mars	Port-au-Prince : GJP - P. Toussaint	32
1836	25 juillet	Pétion-Ville : GJP - P. Toussaint	34
1837	28 novembre	Pétion-Ville : GJP - P. Toussaint	37
1838	8 mai	Port-au-Prince : GJP - P. Toussaint	40
1840	20 décembre	Rome : GJP - P. Toussaint	42
1841	15 octobre	Rome : GJP - P. Toussaint	45
1843	11 décembre	Rome: GJP - Pierre André	47
 <i>England et Paddington au Collège Irlandais à Rome</i>			
1840	2 juin	New-York : J. England - Cullen	55
1844	28 février	Rome : GJP - Kirby	56
1844	10 novembre	Paris : GJP - Cullen	57
1844	30 novembre	Paris : GJP - Cullen	64
1845	25 mai/15 déc.	Saint Louis du Sud : GJP - Cullen	68
1847	27 février	Saint Louis du Sud : GJP - Cullen	98

## **2. Index chronologique de la correspondance**

			page
1836	30 mars	Port-au-Prince : GJP - P. Toussaint	32
1836	15 juin	Constantin Boyer - P. Toussaint	28
1836	25 juillet	Pétion-Ville : GJP - P. Toussaint	34
1836	14 décembre	Diego Moya - P. Toussaint	28
1837	25 novembre	Diego Moya - P. Toussaint	28
1837	28 novembre	Pétion-Ville : GJP - P. Toussaint	37
1838	8 avril	Diego Moya - P. Toussaint	29
1838	8 mai	Port-au-Prince : GJP - P. Toussaint	40
1838	15 novembre	Constantin Boyer - P. Toussaint	29
1840	29 mars	Constantin Boyer - P. Toussaint	29
1840	22 avril	Diego Moya - P. Toussaint	30
1840	27 mai	Constantin Boyer - P. Toussaint	30
1840	2 juin	New-York : J. England - Cullen	55
1840	22 août	Constantin Boyer - P. Toussaint	30
1840	20 décembre	Rome : GJP - P. Toussaint	42
1841	30 mars	Constantin Boyer - P. Toussaint	31
1841	15 octobre	Rome : GJP - P. Toussaint	45
1843	11 décembre	Rome : GJP - Pierre André	47
1844	28 février	Rome : GJP - Kirby	56
1844	10 novembre	Paris : GJP - Cullen	57
1844	30 novembre	Paris : GJP - Cullen	64
1845	25 mai/15 déc.	Saint Louis du Sud : GJP - Cullen	68
1847	27 février	Saint Louis du Sud : GJP - Cullen	98
1848	30 août	P. J. Chauveau - P. Toussaint	31

## **3. Index des illustrations**

1. Spécimen de la signature du P. George J. Paddington .....	1
2. Vues satellitaires actuelles de Saint Louis du sud .....	14
3. Haïti entre 1804 et 1844 .....	16
4. Plan de la baie de Saint Louis du Sud au temps de la colonie .....	17
5. Ruines du fort des Oliviers (ou de la Pointe de la Compagnie).....	18
6. Ruines du fort Saint-Louis .....	18
7. Les Antilles (îles du vent) .....	23
8. La Dominique actuelle .....	24
9. La Guadeloupe, la Dominique et Martinique .....	25
10. Extérieur de l'Église Saint Pierre de Colihaut (Dominique) .....	26
11. Intérieur de l'Église Saint Pierre de Colihaut (Dominique) .....	26

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
1. George Paddington en Haïti : Témoin du Christ par des temps troublés .....	6
2. À la Dominique : Respecté et apprécié, il fait beaucoup de bien.....	19
3. George Paddington vu par les amis de Pierre Toussaint.....	27
4. Lettres du P. Paddington d'Haïti à Pierre Toussaint.....	32
5. Lettres de Rome à Pierre Toussaint .....	42
6. Lettre de Rome au sénateur Pierre André .....	47
7. Documents aux Archives du Collège Irlandais à Rome .....	54
7.1. Lettres de Mgr England et du P. Paddington au P. Paul Cullen.....	55
7.2. Haïti, terre de mission ?.....	116
8. De Boyer à Geffrard : L'histoire d'Haïti au temps du P. Paddington .....	134
9. Chronologie .....	170
Bibliographie .....	175
Index de la correspondance et des illustrations :	
- 1. Index de la correspondance selon la provenance.....	178
- 2. Index chronologique de la correspondance .....	179
- 3. Index des illustrations.....	179

